

Musulmans de France, tous coupables ?

AKRAMBELKAÏD



■ À quoi sommes-nous le plus attachés ?

AREZKI DERGUINI



■ La déclaration de patrimoine enfin constitutionnalisée ?

CHERIF ALI

■ Le projet révision de la Constitution, le CNDH et les principes de Paris

AHMED ZERROUK



■ La prévision de recette pétrolière 2020 revue à la baisse de près de 25%

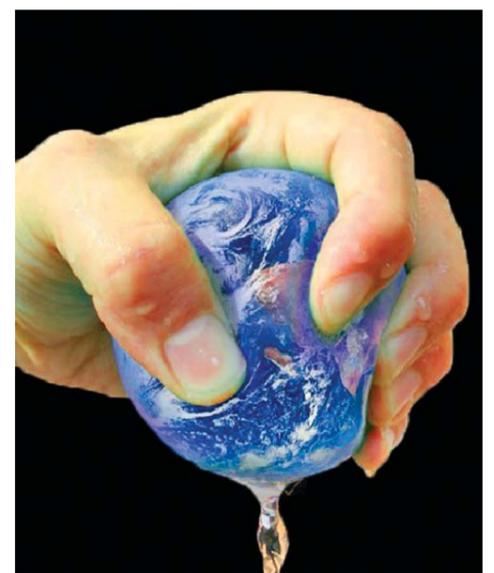
REGHIS RABAH

■ Livres : les chemins épineux

BELKACEM
AHCENE-DJABALLAH

■ Communication et impérialisme

KAMEL GAROUI



■ Les limites fonctionnelles de la Terre

A. HAFDI

L'ACTUALITÉ AUTREMENT VUE

P 5 à 15

Rentrée scolaire Quelques couacs et des interrogations



M. Aziza

Après plusieurs mois de confinement, plus de 5 millions d'élèves ont rejoint les bancs de l'école dans des conditions sanitaires exceptionnelles, liées à la pandémie du Covid-19. Le coup d'envoi de cette nouvelle année scolaire 2020-2021 a été donné, depuis l'école primaire «Abderrahmane Lakhdari» à Batna, par le Premier ministre Abdelaziz Djerad. Le chef du gouvernement a insisté sur la nécessité d'observer scrupuleusement les mesures de prévention contre le coronavirus, appelant notamment les parents à veiller à préserver la santé de leurs enfants. La rentrée scolaire a eu lieu exclusivement pour les élèves du cycle primaire répartis sur 19.000 établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national. Eu égard à la situation épidémique, cette rentrée scolaire qualifiée «d'inédite» a eu lieu dans «des conditions acceptables» grâce «à la famille éducative et des parents d'élèves». C'est ce qu'a affirmé au Quotidien d'Oran le porte-parole de l'UNPEF, Abdelwahab Lamri Zegar, dénonçant l'absence quasi totale des autorités communales et des représentants des collectivités locales. Il a précisé que certaines écoles n'ont pas été désinfectées et sont dépourvues de moyens de d'entretien et d'hygiène. «C'est grâce aux efforts personnels des agents de l'administration, des directeurs d'écoles et des enseignants que certains établissements ont pu ouvrir leurs portes aux élèves dans des conditions d'hygiène acceptables», a affirmé notre interlocuteur. Même son de cloche chez Messaoud Boudiba, porte-parole du Cnapest, affirmant que des établissements se sont retrouvés livrés à eux-mêmes. Et de souligner que certaines écoles sont dépourvues

de moyens de désinfection. «Des directeurs d'écoles, des enseignants et certains parents d'élèves ont puisé dans leurs poches pour acheter l'eau de javel et d'autres produits pour la désinfection des lieux. Où sont passés les agents et les responsables des communes ?», s'interroge-t-il. Notre interlocuteur a affirmé qu'il y a eu des absents parmi les élèves, certains parents d'élèves ont refusé peut-être d'envoyer leurs enfants en classe en raison de craintes liées au Covid-19. Et de préciser que généralement le premier jour de la rentrée est consacré à la prise de contact seulement. Messaoud Boudiba a affirmé que son syndicat est inquiet pour les jours à venir. «La famille éducative a pu relever le défi, des directeurs d'écoles, des membres du personnel, des enseignants se sont engagés à titre personnel à la désinfection des lieux avec leurs propres moyens, ils l'ont fait pour le premier jour. Mais comment allons-nous faire dans quelques jours ?», s'est-il interrogé. C'est d'ailleurs ce qu'a été aussi relevé par le coordinateur du Syndicat des directeurs des écoles primaires (Snadep) de la wilaya d'Oran, Abdelaziz Battecha, qui a affirmé que certains établissements à Oran n'ont pu avoir leur produit d'entretien et de désinfection qu'après 10h30 et ce, grâce à l'engagement personnel des directeurs d'écoles et du personnel. En pointant du doigt l'absence des services des communes. Il a demandé au nom de son syndicat le retrait de la gestion des écoles primaires aux communes pour les rattacher aux directions de l'éducation de wilaya. «Les communes ne peuvent plus assurer le minimum des besoins de nos écoles, nous avons acheté nous-mêmes l'eau de javel et le reste des produits d'entretien et d'hygiène», souligne-t-il avec regret.

Commission des finances de l'APN Appel à l'allègement de la pression fiscale

Les membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont appelé lors de leur débat des dispositions fiscales contenues dans le Projet de loi de finances (PLF) 2021, à alléger la pression fiscale sur le citoyen et les sociétés, compte tenu de la conjoncture particulière que traverse l'économie nationale. Les députés membres ont estimé mardi, lors de l'audition du représentant de la Direction générale des impôts (DGI), Arezki Ghanemi, que le recours dans la nouvelle loi de finances aux augmentations de taxes et impôts, à l'institution d'autres et à la limitation de certaines exonérations accordées précédemment, «ne concorde pas avec la nature de la situation économique difficile induite par la récession enregistrée depuis des mois, en raison de la pandémie du nouveau Coronavirus». Dans ce cadre, les membres intervenants ont fait part de leur rejet de la disposition proposée dans le projet de loi, portant sur le plafonnement, à hauteur de 40%, de l'affranchissement de l'impôt sur le revenu global (IRG) des salaires, au titre des indemnités de zone géographique. Pour M. Arezki, beaucoup de sociétés octroient, à

outrance, ces indemnités qui peuvent aller parfois jusqu'à trois fois le salaire de base. Les membres ont affirmé, à ce propos, que la disposition «impactera le salaire final», d'autant que «c'est les travailleurs qui feront les frais de l'incurie de certains employeurs». Cette disposition est susceptible également de créer des sensibilités à caractère régional, ont affirmé les membres qui estiment qu'elle est en contradiction avec la politique de l'Etat dans l'incitation aux investissements et leur orientation vers les régions de l'intérieur et du Sud, d'autant plus que les recettes financières qui en découleront seront «minimes», ont-ils expliqué. D'autre part, certains députés ont mis en garde contre les répercussions des dispositions inhérentes au marché immobilier, notamment les revenus recouverts de la location des biens non construits avec une moyenne de 15%, et l'élargissement du champ d'application du revenu global pour englober les plus-values résultant de la cession des véritables droits immobiliers et l'augmentation du taux moyen de l'impôt sur le revenu global (IRG) appliqué aux plus-values résultant de la cession, en contrepartie des biens immobiliers construits ou non cons-

truits de 5% à 15%. Ces dispositions peuvent avoir «un effet négatif» sur le marché immobilier qui connaît une récession depuis des années, de par qu'elles s'opposent aux objectifs tracés visant à relancer le marché de la location et à inciter les propriétaires à exploiter leurs biens immobiliers et à améliorer la gestion du parc immobilier national, de l'avis de certains députés. Concernant la proposition du projet de loi de finances 2021 portant soumission des produits finis et semi-finis de métallurgie et sidérurgie à la moyenne ordinaire au taux ordinaire de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), soit 90% au lieu de 9%, les intervenants redoutent «des conséquences désastreuses» sur les opérateurs économiques activant dans ce domaine et les prix finaux proposés au consommateur. Cependant, les membres de l'APN ont valorisé les dispositions du PLF 2021 portant augmentation de la Taxe intérieure de consommation (TIC) appliquée à la bière, laquelle sera définie en fonction du taux d'alcool contenu dans ce produit, ainsi qu'au tabac et aux produits tabagiques soumis désormais à un taux moyen de 15% au lieu de 10%, et ce compte tenu de l'effet néfaste de ces produits sur la santé publique.

ANALYSE

Hatem Youcef

Achaque fois qu'un acte criminel perpétré est relié de près ou de loin à

La peur au ventre

des motivations religieuses pour ne pas dire islamiques surtout quand l'horreur le dispute à la consternation comme ce fut le cas pour la condamnable décapitation de l'enseignant Samuel Paty par un réfugié tchétchène, toute la communauté musulmane de France se retrouve dans de beaux draps, contrainte de vivre avec la peur au ventre durant tout le temps que le crime en question occupe les esprits et les médias surtout. Alors, tout ce qui a un lien avec la religion musulmane devient (ir)réellement le point de mire de la nation éplorée, musulman pratiquant ou pas, barbu ou rasé de près, vêtu de qamis ou col blanc, burkini ou bikini, intello ou simple ouvrier d'usine, naturalisé ou simple résident, nouveau débarqué ou beur de l'ultime génération, utile à la France ou pas, baptisé ou arborant son prénom musulman comme un stigmate en l'occurrence, laïc, agoniste, déiste ou athée, tous sont coupables d'appartenir à la confession musulmane même s'ils s'égosillent à longueur d'année à apporter de l'eau au moulin de la République.

Tous se recroquevillent durant tout le temps que la tension est maintenue au summum, ils rasent les murs, se font tout petits, pestent contre le coreligionnaire qui a réveillé les démons patents du racisme et de l'islamophobie. On veut se renier, se convertir momentanément au christianisme, au judaïsme ou encore au bouddhisme pour être fréquentable, innocent et intégrable. La peur

au ventre ne laisse point de place aux délices de la nourriture, aux lumières de Paris ; on étouffe

fe dans ce décor tout à coup redevenu gothique et l'on voit partout des policiers prêts à bondir sur vous pour vous inculper d'homicide de Français. On s'impose un couvre-feu, on s'autocensure et se confine à loisir. Les victimes de Charlie Hebdo refont surface et leur journal redevient prisé, très vendable et les sinistres caricatures par qui l'islamophobie croit triompher sont (re)prises d'assaut et exhibées lors des rassemblements et les hommages subséquents.

La peur au ventre fait oublier la démocratie et les droits de l'homme, vous donne envie de réécrire l'histoire, replonger dans le passé avant l'affaire de l'éventail et envisager une vie en terre natale sans déchirement ni reniement. Tant que la tension est à son paroxysme, on s'en veut d'être là, on se trouve lâche de s'être expatrié, d'être proie aux caprices du destin. La nostalgie vous happe et en rajoute à la peur au ventre qui est l'unique lot de tous ceux qui sont liés de près ou de loin à l'islam là-bas. Il ne faut surtout pas se montrer dans les rassemblements où l'on rend hommage au défunt, il ne faut pas non plus se joindre aux pétitionnaires et signer 'je suis prof' car le nom aux consonances musulmanes est plausiblement rejeté, car en pareilles circonstances il ne fait bon être musulman dans l'hexagone. Même les nouveaux convertis adoptent un profil bas et vivent eux aussi avec la peur au ventre en dépit du bleu qu'ils ont dans les yeux.

Batna

Djerad veut généraliser les tablettes dans les écoles

R. N.

En visite hier dans la wilaya de Batna où il a donné le coup d'envoi de l'année scolaire 2020-2021, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a insisté sur la nécessité de la généralisation de l'utilisation des tablettes tactiles dans les écoles. «L'utilisation de tablettes tactiles sera généralisée progressivement, à travers les établissements scolaires du cycle primaire», a indiqué Djerad qui inspectait une classe pilote où les élèves utilisent ces tablettes, à l'école primaire 'Abderrahmane El Akhdari' du chef-lieu de wilaya.

Et de souligner que le recours aux tablettes vise à «alléger le poids du cartable, conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune». Et de souligner l'importance de la généralisation de technologies numériques dans les écoles. Le Premier ministre a insisté également sur le respect des mesures

de prévention contre le coronavirus conformément au protocole sanitaire adopté.

«LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE DEMEURE CRITIQUE»

Par ailleurs, Djerad a affirmé que l'Etat est «déterminé à réhabiliter les métiers de la santé» pour améliorer le rendement du secteur. «L'Etat est déterminé à réhabiliter les métiers de la santé, du simple agent au professeur», a indiqué Djerad lors de la baptisation du Centre régional de lutte contre le cancer, du nom du défunt Dr Belkacem Hamdiken.

Le Premier ministre a salué les efforts déployés dans la lutte contre le coronavirus relevant que «la situation épidémiologique demeure critique et il est impératif de déployer davantage d'efforts pour éradiquer l'épidémie». Il a ajouté que «grâce aux efforts fournis, nous avons pu main-

tenir un niveau raisonnable de contaminations par le coronavirus en dépit de quelques lacunes», indiquant que les insuffisances ne sont pas liées au manque de moyens, mais plutôt à «l'accumulation de problèmes dans le secteur de la Santé». Djerad a indiqué que «le coronavirus et ses répercussions, a donné lieu à une leçon de solidarité entre le peuple algérien».

«L'AVENIR EST DANS L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION»

Sur un autre plan, le Premier ministre a indiqué que «l'avenir est dans l'industrie de transformation et nous œuvrons à assainir le domaine de l'investissement des intrus pour permettre aux compétences d'émerger». C'était en marge de l'inauguration, à la zone industrielle Kechida, dans la ville de Batna, d'une raffinerie des huiles usagées de l'entreprise 'Sam Industrie', un

investissement privé. Saluant l'initiative de l'investisseur, il a affirmé que ce projet était «important et s'inscrit dans le cadre du programme du président de la République qui a ordonné d'octroyer tous les moyens et les facilités aux investisseurs dans le domaine de l'industrie de transformation notamment».

Le Premier ministre a instruit le wali de Batna ainsi que les cadres centraux du ministère de l'Industrie à l'effet d'apporter «toute l'aide et l'accompagnement» à cet investisseur dans son projet d'exportation des huiles régénérées. L'activité dans la raffinerie des huiles usagées de l'entreprise 'Sam Industrie' a été relancée, en 2016, après une pause de quelques années, selon les explications fournies sur place. Actuellement, la raffinerie récupère 25% des huiles usagées à l'échelle nationale depuis les 48 wilayas et ambitionne d'atteindre 50% de taux de récupération 'dans 6 mois».

Le Quotidien
DORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur
de la Publication
Mohamed Abdou
BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.23.25.22
23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21
Fax et Rédaction: 041.23.25.20

Imp.: Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Constantine : S.I.E. Quargla: S.I.A.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr

Rédaction Algéroise
Tél.: 021.64.96.39 - Fax: 021.61.71.57
Pub Tél.: 021.64.96.44

Rédaction Constantinoise
Tél.: 031.92.12.11
Fax: 031.92.12.22

Diffusion: Ouest et Centre: SDPO - Est: SO.DI. PRESSE

Partenariat université-industrie pharmaceutique Vers la création d'un «Hub biotechnologie»

Z. Mehdaoui

Le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et celui de l'Industrie pharmaceutique œuvrent de concert à la concrétisation d'une vision commune visant à créer, en Algérie, un Hub de biotechnologie, ont indiqué les ministres en charge des deux secteurs.

Ce Hub aura pour mission de soutenir la promotion de la formation des compétences algériennes dans les domaines de l'industrie pharmaceutique et de la biotechnologie, à travers un partenariat et une coopération entre l'université, les producteurs et les secteurs concernés. «L'Algérie dispose d'un marché pharmaceutique des plus importants en Afrique, d'une valeur de plus de 4 milliards de dollars pour une population de 44 millions d'habitants», a indiqué le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Abdelbaki Benziane, dans son allocution à l'occasion de la signature d'une convention de coopération et de partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le laboratoire Pfizer Pharm Algérie, sous la supervision du ministère de l'Industrie pharmaceutique pour le lancement de l'initiative «B-Imtiyaz».

Le secteur de l'Industrie pharmaceutique est le 6^e plus grand secteur économique dans le monde, ayant connu en 2020 un progrès de plus de 5% par rapport à 2019, a-t-il fait savoir, ajoutant que la santé et l'industrie pharmaceutique, biotechnologie comprise, figurent parmi les priorités du gouvernement, eu égard à leur impact positif sur le bien-être et la protection de la population, d'où la nécessité d'instaurer un partenariat fort et solidaire avec les entreprises qui soit adapté au savoir-faire que requiert le développement des métiers et la recherche, ainsi qu'à la dynamique technologique et les exigences du développement de l'économie nationale.

Dans cette optique, il s'agira de mettre en place un écosystème intégré sous-tendu par l'université et offrant des incubateurs pour le développement de la formation et des nouvelles technologies, a-t-il souligné.

Le secteur de l'Enseignement supérieur s'emploie à assurer l'ouverture de l'université sur l'environnement national et international, en concrétisation de la nouvelle vision des pouvoirs publics et en application du plan d'action stratégique du secteur, a-t-il signalé.

Fondé sur le principe «gagnant-gagnant», ce memorandum d'entente regroupera des enseignants chercheurs universitaires et des chercheurs au sein des plus grandes compagnies, de même qu'il permettra d'établir des partenariats au niveau de toutes les étapes de la chaîne de production de l'innovation, à compter des intrants cognitifs fondamentaux, a expliqué le ministre. Une telle démarche, a-t-il affirmé, mettra en valeur le volet de la formation et la recherche scientifique dans notre pays.

Les derniers développements survenus aux niveaux mondial, régional et local imposent aujourd'hui de relever les défis inhérents à la

qualité, à la promotion de l'innovation et au progrès technologique qui requièrent l'acquisition des connaissances et la maîtrise des technologies et moyens d'innovation, à travers les activités d'échange et de coopération basées sur la règle d'équité dans le partage de l'accès aux revenus qui en découlent, constituant ainsi la force exigée pour relever les défis communs.

Pour sa part, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmad, a affirmé que cette initiative intervient en temps opportun, à travers la création de formations de futurs dirigeants en matière de recherche scientifique et technologique, en partenariat avec les universités, les producteurs et les ministères concernés.

Le ministre a salué le projet de l'université consistant en l'ouverture sur son environnement économique, à même de lui permettre de développer de nouvelles compétences productives au diapason des exigences du marché local et international.

Concernant ce domaine, le ministre estime que «le développement de la biotechnologie est la base de l'avenir de l'industrie pharmaceutique et qu'il est indispensable qu'il soit réalisé à travers des circuits pédagogiques disponibles à travers les universités et les établissements locaux de production». Selon M. Benbahmad, la biotechnologie représente 30% des niveaux de consommation des médicaments à travers le monde, d'où l'importance de cet accord qui se veut le début de la création d'un environnement pour l'industrie pharmaceutique qui prene en charge la biotechnologie en Algérie.

Il existe en Algérie 2 unités spécialisées en biotechnologie parmi 95 unités spécialisées en industrie pharmaceutique, couvrant actuellement 50% des besoins nationaux. Dans ce cadre, le ministre a fait part de la détermination de son secteur à adhérer à cette démarche, d'autres laboratoires et unités de production, à travers des accords de coopération et un partenariat industriel, visant à développer la ressource humaine destinée à la prise en charge de ces industries.

Selon le même responsable, le plafond de production sera relevé «à travers le transfert de la technologie, la qualification de la ressource humaine et l'échange des connaissances entre l'université qui compte 11 spécialités en pharmacie et l'environnement économique».

Un memorandum d'entente et de coopération a été signé, mardi à Alger, entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le laboratoire Pfizer Pharm Algérie, en partenariat avec le ministère de l'Industrie pharmaceutique, pour la formation des compétences algériennes dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies. Le memorandum prévoit le lancement du programme «B-Imtiyaz», une initiative visant à soutenir et à promouvoir la formation des compétences nationales dans les domaines de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies.

Affaire Sovac Oulmi et Ouyahia condamnés à 10 ans de prison, Yousfi à 2 ans

La Cour d'Alger a condamné hier l'homme d'affaires et président du groupe Sovac pour le montage et l'importation de véhicules, Mourad Oulmi, à une peine de 10 ans de prison ferme.

Il a été jugé en deuxième instance pour «blanchiment d'argent et incitation d'agents publics à exploiter

leur influence». La Cour d'Alger a gardé la même peine du jugement en première instance à l'encontre de Mourad Oulmi. Impliqué dans la même affaire, l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia a été condamné à 10 années de prison ferme. L'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi a, quant à lui, été con-

damné à deux années de prison dont une avec sursis.

Le frère cadet du principal accusé, Khidher Oulmi a écopé de 5 ans de prison. L'ancien PDG du Crédit populaire algérien (CPA), Omar Boudiab, a été condamné à deux années de prison ferme dont une avec sursis.

Affaire Ali Haddad : verdict le 3 novembre

La cour d'Alger rendra le 3 novembre prochain le verdict dans le procès de l'homme d'affaires Ali Haddad, poursuivi avec les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, et d'anciens ministres pour des chefs d'inculpation de corruption, a annoncé mardi soir le président de la séance. Le procès s'est poursuivi pour le huitième et dernier jour, avec les plaidoiries de la défense de l'accusé principal Ali Haddad, des membres de sa famille et des anciens directeurs des ports d'Alger, Jijel, Mostaganem et Bejaia, outre l'ancien directeur général de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tizi Ouzou. Lors des plaidoiries, le collectif de la défense d'Ali

Haddad a plaidé l'acquiescement de leur client des charges retenues contre lui, arguant que "les affaires et investissements de ce dernier ont été réalisés conformément aux lois en vigueur" et réfutant qu'Ali Haddad "soit impliqué dans le financement de partis politiques ou de campagnes électorales".

La défense a demandé l'acquiescement de l'accusé Rebouh Haddad des accusations retenues contre lui, d'autant qu'il "présidait le club de l'USMA d'Alger et qu'il n'a pris la gestion du groupe Haddad qu'à partir de mars 2019, suite à l'arrestation de son frère Ali". Aussi, la défense des anciens directeurs généraux des ports d'Alger, Bejaia, Mostaganem et Jijel ont demandé que

leurs clients soient acquittés car les faits qu'ils leur sont reprochés ne sont pas soumis au code des marchés publics", précisant que "l'autorité portuaire ne relève de leurs prérogatives mais de celles de la tutelle". La séance du matin a été consacrée aux plaidoiries de l'ancien ministre de l'Industrie, Mahdjoub Bedda, dont la défense a insisté sur le fait que son client en sa qualité de ministre de l'Industrie "n'est pas responsable de la commission d'évaluation technique concernant le dossier de montage automobile", ajoutant que la décision technique, objet d'accusation, "a été validée par tous les services compétents avant de la soumettre au bureau du ministre".

Affaire Tahkout Le procès reporté

La Cour d'Alger a décidé hier le report au 28 octobre en cours du procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et d'un nombre de ministres et d'anciens responsables poursuivis pour corruption et abus de fonction. Le report a été décidé à la demande du collectif de défense pour la consultation des do-

cuments de l'affaire. Le tribunal de première instance de Sidi M'hamed avait condamné, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8.000.000 DA. Rachid, Hamid et Billal Tahkout ont été condamnés à une peine de 7 ans de prison ferme assortie d'une amen-

de de 8.000.000 DA. Nacer Tahkout a été condamné, quant à lui, à 3 ans de prison et 8.000.000 DA d'amende. Le tribunal a également ordonné le gel de tous les comptes bancaires des sociétés de Tahkout, la confiscation de leurs biens et leur exclusion de la participation aux marchés publics pour une durée de 5 ans.

Raïna Raïkoum El-Houari Dirmi

Ainsi, Aboubakr Benbouzid, ministre de l'Éducation durant deux décennies, - record national de longévité -, serait, à lui tout seul, ce concentré de tous les échecs, trop longtemps ruminés, de tout le

pays. Pourtant, la «très particulière» pratique de la politique sous nos latitudes «très spéciales», nous a appris que les perdants d'hier peuvent, très bien, être les gagnants de demain ? Et puis quoi sur Benbouzid, sinon qu'il n'est que la tête qui dépasse la «meute» qui a longtemps fourré ses mains dans la gigantesque mangeoire qu'était devenue la République. Même si tous nos échecs, longtemps ruminés, se focalisent sur quelques noms de la grande faune «dinauresque» du personnel politique du pays, un peu comme un arbre rachitique qui cache une jungle immense, pourquoi Benbouzid devrait-il être jugé quand nous échouons presque tous, partout, dans tous les domaines, et à tous les niveaux ? Les Algériens seraient-ils dans leur bon droit de s'offusquer de la gigantesque incurie qui se déroulait, vingt ans durant, sous le sceptre de la République, que le nœud gordien réside bien dans : qui doit demander quoi à qui ? ! Sinon, à quoi servirait-il de réclamer la tête d'untel ou d'untel, fussent-ils les fossoyeurs de l'avenir de nos enfants, quand le mi-

racle, en politique, comme en d'autres domaines de la vie nationale, n'est plus de ce monde, et depuis très longtemps déjà ! Sinon, que peut représenter, «comme danger», le retour aux affaires de X ou Y, ou même le retour, par la grande porte, de Benbouzid ou Ben-bidule, comparé au désastre consommé de l'école algérienne, devenue le réceptacle de tous les avatars et tares d'un pays où la méritocratie n'a jamais eu droit au chapitre ? La preuve que le changement salutaire n'est pas pour demain : en quoi ceux qui veulent juger cet artisan d'un cataclysme d'un autre genre et «son» école algérienne, sont-ils différents ou meilleurs que ce «beau-fils» ou «beau-frère» de Poutine, ou «la grosse énigme du pouvoir algérien» déchu, selon d'autres ? D'aucuns feignent d'oublier qu'après vingt ans de «benbouzidation» ou plutôt de lobotomisation, Benbouzid a failli devenir le boss de la deuxième formation politique du pays. Assurément, l'Algérie ne veut et ne peut plus rester ce cimetière (à ciel ouvert) des espérances. D'abord pour ses propres enfants. Avant et après le soleil de la Liberté. En attendant, Benbouzid, et tous les autres comme lui, peuvent très bien couler des jours heureux, ils ne sont pas les plus mauvais d'entre-nous !

Coronavirus 252 nouveaux cas et 7 décès

Deux cent cinquante-deux (252) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 136 guérisons et 7 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 55.081 dont 252 nouveaux

cas, soit 0,6 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1881 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 38.482, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 19 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de cas, 20 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 9 autres

ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 37 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Explosion de gaz à El-Bayadh 12 accusés devant le juge

Le procès de 12 accusés dans l'affaire de l'explosion de gaz à El-Bayadh, survenue la semaine dernière faisant six morts et 17 blessés, s'est ouvert hier au tribunal correctionnel d'El Bayadh. Il s'agit de l'entrepreneur chargé du projet d'éradication des points noirs du réseau d'assainissement de la commune d'El-Bayadh, accusé d'homicide et de blessures involontaires, négligence et non respect des règlements, incendie détruisant des biens d'autrui, faux dans des documents établis par l'administration publique et usage de faux, ainsi que la réalisation de travaux sur la voie

publique sans autorisation, en plus de la non déclaration des travailleurs aux services de la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés (CNAS).

Le conducteur des travaux et le conducteur d'engin qui a provoqué l'accident, en plus d'un cadre de Sonelgaz et un autre de l'instance nationale de contrôle des travaux d'hydraulique, deux cadres de la Direction des ressources en eau d'El Bayadh sont également poursuivis dans cette affaire pour homicide et blessures involontaires, de même qu'un élu de l'APC d'El Bayadh accusé de menaces et d'intimidations

pour contrecarrer les investigations et d'avoir fourni des documents administratifs à une personne qui n'en ont pas droit. Notons que quatre (4) autres personnes sont poursuivies dans ce procès, qui se poursuivait avec l'interrogatoire des accusés et les plaidoiries des avocats. Le juge d'instruction près le même tribunal avait ordonné de placer les huit (8) premiers accusés sous mandat de dépôt et les quatre (4) autres sous contrôle judiciaire, en l'occurrence un élu de l'APC d'El Bayadh, un fonctionnaire de Sonelgaz et deux employés de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE) et d'Algérie Télécom.

Procès de manifestants Des libérations, des condamnations et des reports

M. M.

Le tribunal de Sidi M'hamed a prononcé hier son verdict dans le procès des manifestants arrêtés le 5 octobre à Alger. Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), sur les 16 concernés, huit ont été condamnés à 6 mois avec sursis. Il s'agit de : «Lounes Dali, Hamza Ben Ghouba, Hicham Atlaoui, Menouar Ouazene, Bennouna Mustapha Abdeldjabbar, Zohir Achouche, Hakim Mouhoubi et Mounir Ferragh», accusés dans le cadre du «1^{er} dossier» pour les chefs d'inculpation «d'attroupement non armé, incitation aux troubles de l'ordre public». Ces accusés ont quitté la prison hier. La «relaxe» a été prononcée en faveur des «personnes non détenues» : Seddik Touaoula, Tarek Hamoudi, Kamel Merouani, Fatehi Diyaoui, Amine Ougour, Merouani Oualouche, Bilal Kebir, Nasredine Behram, Mohamed El Hadi Kab», selon la page Facebook du CNLD. A été également condamné à «1 an dont 6 mois avec sursis», le détenu «Mohamed Amine Belmokhtar (2^e dossier : atteinte à la personne du pré-

sident de la République)», précise le CNLD. Le Comité rappelle que dans cette affaire, «le procureur avait requis 1 an de prison ferme pour les 18 accusés, 100.000 DA d'amende pour les personnes détenues et 50.000 DA pour les autres non détenus». «Pour rappel, le procès des manifestants arrêtés le 5 octobre à Alger a été renvoyé (comparution immédiate) à l'audience du 14 octobre 2020», ajoute le CNLD qui précise que dans le cas du détenu Mohamed Amine Belmokhtar, «le procureur avait requis 3 ans de prison ferme et une amende de 500.000 DA». Par ailleurs, le CNLD informe qu'au tribunal d'El Bayadh, «le parquet a requis (hier) 500.000 DA d'amende à l'encontre de : Ahmed Hicham Ghandi, Abdellah Guermit, Abidine Moulahoum, Djamel Bouras», pour «outrage à corps constitués». Le verdict est attendu pour le 28 octobre prochain. Egalement renvoyé à la même date, «le procès de Salim Rahal», alors que le verdict a été prononcé hier dans le «procès en appel de l'ex-détenu Khalil Rahal et 6 autres activistes» qui ont été condamnés à «6 mois de prison

avec sursis». «Ils sont accusés de «manipuler et encourager les électeurs à boycotter les élections en utilisant des rumeurs», lit-on dans une autre publication du CNLD. A Mascara, «le parquet a requis 2 mois de prison ferme à l'encontre de Ali Djamel Toubal, Salah Zemmouri et Madani Benfetta» pour «diffamation». «Le verdict est prévu pour le 4 novembre prochain». Toujours à Mascara, au tribunal de Mohammadia, «le procès de Mahmoud Bousaid» a été renvoyé hier «à l'audience du 2 décembre prochain». Selon le CNLD, le renvoi a été prononcé «pour cause d'absence des plaignants». «Mahmoud Bousaid est accusé de diffamation.

Une plainte a été déposée contre lui par l'équipe de campagne électorale d'Abdelmadjid Tebboune lors des élections présidentielles du 12 décembre 2019», ajoute la même source. A la cour de Biskra, «le parquet a requis, lors du procès en appel, la confirmation du verdict prononcé en première instance, à l'encontre des 14 manifestants arrêtés vendredi 21 août dernier». Le verdict est pour le 28 octobre prochain, affirme la page Facebook du CNLD.

L'ambassadeur de France à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oranie Les intérêts réciproques réaffirmés

R. L.

L'ambassadeur de France M. François Gouyette accompagné du Consul général de France à Oran, M. Christophe Jean et de l'attaché économique M. Mathieu Bruchon, ont profité de leur séjour dans la wilaya, pour effectuer une visite à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oranie. Cette rencontre a permis à l'ambassadeur de se rendre compte des potentialités et de la dimension de la région en termes de dynamisme économique, industriel et commercial.

Le président de la Chambre de commerce, M. Karim Cherif, a souligné les atouts de la wilaya pour renforcer encore davantage les flux d'investissements productifs et des possibilités de partenariat entre les opérateurs économiques français et les homologues algériens pour poser les passerelles d'une vraie coopération dans un véritable esprit «win-win».

L'ambassadeur en marge du débat qui s'en est suivi avec les différents présidents de commissions techniques et sectorielles a réaffirmé la volonté de son pays de nouer et développer, encore davantage, les relations économiques et entrepreneuriales vers l'Algérie. La suppression de la règle des «51/49» et des nouvelles dispositions visant à faciliter l'investissement ont été évoquées, pendant le débat avec la réaffirmation par l'attaché économique, auprès de l'ambassade de France, M. Mathieu Bruchon de la disponibilité de Business France institution en charge de l'accompagnement économique des entreprises françaises de participer et d'accompagner tous ceux qui souhaitent se lancer dans le partenariat et l'investissement en Algérie. Cette visite à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie a permis de souligner l'intérêt des représentations diplomatiques commerciales et chancelleries étrangères pour



les potentialités et les perspectives d'Investissements et d'affaires de la région de l'Oranie.

Cette rencontre s'est terminée avec une sympathique collation offerte à la délégation qui a apprécié la beauté du siège de la Chambre de commerce et de l'Oranie. La participation des opérateurs économiques et adhérents a été toutefois limitée par la contrainte liée aux respects du protocole sanitaire.

Un an de prison requis contre le directeur de TSA

Le parquet algérien a réclamé mardi une peine d'un an de prison ferme contre le directeur de publication du média électronique «Tout sur l'Algérie» (TSA), a appris l'AFP auprès de TSA.

La Direction des grandes entreprises (DGE), relevant du ministère des Finances, accuse TSA d'avoir publié, dans un article paru en 2016, «un document secret» portant sur la né-

cessité de réinvestir 30% du montant des exonérations fiscales dont bénéficient les investisseurs, a expliqué à l'AFP Abdelhamid Guemache, directeur de publication de TSA.

Pour le directeur et fondateur du média, «le document en question n'est ni confidentiel, ni top secret». «Il ne porte aucune mention particulière. C'est un document public qui concerne des milliers d'entreprises.

Nous avons au contraire rendu service à la DGE en diffusant les dispositions de l'arrêté», a souligné Abdelhamid Guemache. Il insiste sur le fait que ce genre de documents est en accès libre et circule sur les réseaux sociaux, et précise n'avoir «jamais reçu de demande ou de mise au point de la part de la DGE». Le verdict dans cette affaire doit être rendu le 3 novembre à Alger.

Cession des biens immobiliers publics Les paramètres de détermination de la valeur vénale fixés

Les paramètres de détermination de la valeur vénale dans le cadre de la cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et des biens gérés par les offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) ont été fixés par un arrêté interministériel publié au Journal officiel (N59).

Cet arrêté vient en application du décret exécutif de juin 2018 fixant les conditions et les modalités de cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et des biens gérés par l'OPGI.

Ainsi, les biens immobiliers sont cédés à leurs occupants légaux sur la base de leur valeur vénale dont les paramètres de détermination ont été fixés par arrêté conjoint des ministres chargés des Collectivités locales, des Finances et de l'Habitat. Selon l'arrêté, le prix de cession d'un local à usage d'habitation partie d'un immeuble collectif est obtenu par application, à sa surface utile, d'un prix de base corrigé, éventuellement, par un coefficient de vétusté.

Le prix de base résulte de l'application au prix moyen de référence du m² de coefficients de zone, de sous-zone et de catégorie, selon les périodes suivantes : 12.000 DA le m² pour les logements mis en exploitation, avant le 1er janvier 2004, 20.000 DA le m² pour les logements mis en exploitation, entre 2004 et 2009, 25.000 DA le m² pour les logements mis en exploitation, entre 2010 et 2014 et 30.000 DA le m² pour les logements mis en exploitation, de 2015 à ce jour. L'article 6 du décret stipule

que " lorsqu'il s'agit d'un immeuble de conception individuelle, le prix de cession du local, tel qu'obtenu à l'article 2, ci-dessus, est majoré de la valeur vénale du terrain en dépendant".

Le prix de cession fixé selon les modalités prévues, ci-dessus, est majoré, lorsque le bien est à usage commercial, artisanal ou professionnel, selon l'emplacement du local, des taux ci-après : 30 % pour les locaux situés en sous-sol ou en étage ou n'ayant pas un accès direct sur la voie publique, 50 % lorsqu'ils disposent d'un accès direct sur la voie publique et sur des artères secondaires et 100 % lorsqu'ils disposent d'un accès direct sur la voie publique et sur des artères principales.

Le coefficient d'emplacement est, en outre, corrigé par un coefficient fiscal allant de 1,2 à 2 par tranche de 0,1 fixé par les services fiscaux, territorialement compétents. Il est également précisé que le prix de cession est déterminé, selon les modalités prévues dans le présent arrêté, par les services des domaines, territorialement compétents, sur demande de la commission de daïra et/ou la commission de l'OPGI. A noter qu'avec ce nouveau arrêté interministériel, les dispositions de l'arrêté interministériel du 27 janvier 2004 fixant les paramètres de détermination de la valeur vénale dans le cadre de la cession des biens immobiliers appartenant à l'Etat et aux offices de promotion et de gestion immobilière mis en exploitation avant le 1er janvier 2004 sont abrogées.

Tindouf

Plus de 16 kg de cocaïne saisis

Vingt-et-un (21) narcotrafiquants ont été arrêtés et plus de 10 quintaux de kif traité et de 16 kg de cocaïne saisis par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire durant la période du 14 au 20 octobre, indique un bilan rendu public hier par le ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont arrêté, lors d'opérations distinctes, 21 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 10 quintaux et 65 kilogrammes et 16,044 kilogrammes de cocaïne», précise la même source. Ainsi, un détachement combiné de l'ANP «a intercepté, à Tindouf, deux (02) narcotrafiquants en leur possession 16,044 kilogrammes de cocaïne et 183.377 comprimés psychotropes», tandis que les services de la Gendarmerie nationale et les Garde-frontières «ont ar-

rêté, à Nâama, six (06) narcotrafiquants et saisi une grande quantité de kif traité s'élevant à 636 kilogrammes». Dans le même sillage, des détachements de l'ANP «ont appréhendé, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, les Garde-frontières et les Garde-côtes treize (13) narcotrafiquants et saisi 429 kilogrammes de kif traité et 3.064 comprimés psychotropes lors d'opérations distinctes menées à Mostaganem, Tlemcen, Oran, Aïn Témouchent, Bejaïa, Biskra, In Amenas Béchar et Batna».

D'autre part, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamarrasset, In-Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanet, 80 individus et saisi 9 camions, 29 véhicules tout-terrain, 90 groupes électrogènes, 78 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux, 268 sacs de mélange de pierres et d'or brut, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpillage illégal, ainsi que 124 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande».

En une semaine

560 harraga interceptés

Les services de la Gendarmerie nationale «ont arrêté 48 individus et saisi 9 fusils de chasse, 1.511 cartouches, 134.033 unités d'articles pyrotechniques, 2.268 unités de différentes boissons, et ce lors d'opérations menées à Sétif, Khenchla, Batna, Mila, M'sila, Biskra, El Oued, Oran et Djanet. De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 38.066 litres ont été déjouées à Bordj Badji Mokhtar, Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras, et Tindouf», selon un bilan rendu public hier par

le ministère de la Défense nationale (MDN).

Dans un autre contexte, les Garde-côtes et les services de la Gendarmerie nationale «ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 560 individus à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Oran, Tlemcen, Mostaganem, Aïn Témouchent, Boumerdès, Chlef, Alger, Tipasa, Annaba, Skikda et El Tarf, alors que 43 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Tébessa et Illizi».

Le projet révision de la Constitution, le CNDH et les Principes de Paris

Par Ahmed Zerrouk

Les articles 211 et 212 constituent une régression par rapports aux articles 198 et 199 de l'actuelle Constitution.

Le premier alinéa l'article 211 prévoit que : « Le Conseil National des Droits de l'Homme est un organe consultatif placé auprès du Président de la République ».

L'article 198/1^{er} alinéa en vigueur de la Constitution actuelle énonce : « Il est institué un Conseil National des Droits de l'Homme, ci-dessous dénommé « le Conseil », placé auprès du Président de la République garant de la Constitution ».

Ainsi, on remarque que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) devient un organe consultatif qui relève du Président de la République, qui est le chef du pouvoir exécutif, alors que dans l'actuelle formulation de la Constitution, le CNDH est placé auprès du Président de la République, en sa qualité de garant de la Constitution, c'est-à-dire des droits et libertés. La différence est de taille. Dans cette version, il n'existe aucune relation hiérarchique avec le Président de la République.

Le CNDH n'est aucunement placé dans une position de dépendance de faire ou de ne pas faire dans l'exercice de son mandat et de ses attributions fixées par la Constitution (article 199) et explicités par la loi 16-13 du 3 novembre 2016 fixant la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil National Des Droits de l'Homme ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement, publiée au Journal Officiel 65 du 06 novembre 2016.

En outre, la formulation introduite dans le projet de révision de la Constitution est en complète contradiction avec la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 48/134, adoptée le 20 décembre 1993, communément appelée « Principes de Paris », car élaborés dans la capitale de la France. Certes, cette résolution n'a pas de caractère contraignant. Mais, lorsqu'un Etat décide, de sa propre volonté, de créer une Institution Nationale des Droits de l'Homme, à l'instar du CNDH, il est tenu de se conformer au contenu de la résolution suscitée de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Cette résolution consacre les principes relatifs au statut des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH).

Il est à signaler que les Institutions Nationales des Droits de l'Homme ne sont pas des associations régies par la loi interne, en l'occurrence la loi 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations. En conséquence, le CNDH n'est pas une association nationale.

Parmi les exigences essentielles des Principes de Paris qui ont été explicités par le Sous Comité d'Accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI¹) basée à Genève/Suisse, à laquelle est affilié le CNDH, il y a lieu de citer ce qui suit :

- Une INDH doit être établie dans un texte constitutionnel ou législatif de façon suffisamment détaillée pour s'assurer que l'INDH a une indépendance et un mandat clairs.

- Une INDH doit être indépendante du gouvernement dans sa structure, sa composition, ses prises de décision et sa méthode de fonctionnement. Elle doit être constituée et habilitée à examiner et à décider de ses priorités stratégiques et de ses activités sans ingérence politique, en se fondant uniquement sur ce qu'elle juge prioritaire pour les droits de l'homme dans le pays.

- Une INDH doit obtenir un niveau de financement pour garantir son indé-

pendance et sa capacité à déterminer librement ses priorités et ses activités. Elle doit également avoir le pouvoir d'affecter les fonds selon ses priorités. Cependant, elle est obligée d'observer les règles en matière de responsabilité financière qui s'appliquent aux autres organismes indépendants de l'Etat.

- Les rapports annuels, spéciaux et thématiques servent à mettre en relief les principaux développements liés à la situation des droits de l'homme du pays et fournissent un compte rendu et, par conséquent une capacité d'examen du public de l'efficacité d'une INDH.

- L'INDH devrait détenir un pouvoir explicite l'habilitant à déposer des rapports directement au sein de la législature, plutôt que par l'entremise du pouvoir exécutif et, ce faisant à promouvoir les mesures de suivi de ceux-ci.

- Les INDH devraient être habilitées à déterminer la structure de l'effectif et les compétences requises pour que l'institution puisse s'acquitter de son mandat. Le personnel de l'INDH ne devrait pas être détaché ou réaffecté d'autres secteurs de la fonction publique.

En résumé et pour être pragmatique, il serait opportun et conforme à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies suscitée de préciser le contenu des articles 211 et 212 du projet de révision de la Constitution comme suit :

Article 211 : « Le Conseil National des Droits est un organe indépendant placé auprès du Président de la République, garant de la Constitution ».

Article 212/5^{ème} alinéa : « Le Conseil élabore un rapport annuel qu'il adresse au Président de la République, au Parlement et au Premier ministre ou Chef du Gouvernement, selon le cas. Ce rapport est publié par le président du Conseil ».

Il est utile de connaître que la finalité de la remise du rapport au Président de la Nation, au Président de l'Assemblée Populaire Nationale et au Premier ministre ou Chef du Gouvernement, selon le cas, est motivée par le fait que ces autorités disposent de l'initiative des lois et certaines sont détentrices du pouvoir réglementaire, et ainsi elles peuvent initier des projets de loi ou des textes réglementaires (décrets) pour donner forme aux différentes propositions et recommandations contenues dans le rapport annuel du CNDH sur la situation des droits de l'homme en Algérie.

De plus, la conformité aux Principes de Paris permet à l'Institution Nationale des Droits de l'Homme, en l'occurrence et s'agissant de notre pays, le Conseil National des Droits de l'Homme d'être classé au statut (A), par le Sous Comité d'Accréditation du GANHRI. Ce Statut (A) consacre la conformité aux Principes de Paris et de membre votant. Ce qui va permettre au CNDH de prendre la parole devant le Conseil des Droits de l'Homme (Examen Périodique Universel et forums) et les organes de traités², comme le comité des droits de l'homme, le comité des droits économiques, sociaux et culturels, le comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le comité des droits de l'enfant...etc.

Il n'est point tard pour bien faire. L'Algérie nouvelle, la République nouvelle, doit consacrer les principes de l'Etat de droit, de bonne gouvernance et de primauté de la loi, et en assurer une pleine application et s'y inscrire effectivement et résolument.

*ex-magistrat militaire

Notes :
¹ Global Alliance of National Human Rights Institutions.

² Comités d'experts indépendants qui surveillent l'application des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

LA CHRONIQUE DU BLE D'OR Paris : Akram Belkaid



Musulmans de France, tous coupables ?



L'horrible décapitation de Samuel Paty, un enseignant en France par un jeune de dix-huit ans d'origine tchétchène, qui lui reprochait d'avoir montré des caricatures du Prophète à ses élèves dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, a provoqué une grave crise aux conséquences incertaines. Il ne s'agit pas ici uniquement de l'immense, et légitime, émotion qu'un tel acte barbare a provoqué au sein de la société française. Il ne s'agit pas non plus de l'agitation suspecte d'un gouvernement, et notamment du ministre de l'intérieur Gérard Darmanin, déjà préoccupé par la campagne électorale de la présidentielle de 2022 et soucieux de faire oublier ses responsabilités dans cette triste affaire. Une frénésie de propos destinés à masquer aussi le délabrement d'un secteur éducatif où il n'est pas rare que des parents d'élève cogentent un enseignant surmené pour une mauvaise note ou un téléphone portable confisqué durant les heures de cours.

Il est évident que ce drame révèle des lignes de fractures qui se sont aggravées depuis le début des années 2010. De manière régulière, des attentats ou des actes isolés de violence se revendiquant de l'islam ressemblent de manière brutale le rapport entre la société française et les communautés de cultures musulmanes. Cette fois-ci, l'onde de choc est plus forte, ne serait-ce que parce que c'est l'école qui est concernée mais aussi parce que le crime a aggravé un climat déjà délétère en raison, notamment, de la crise sanitaire.

Il n'y a rien d'étonnant à voir l'extrême-droite et ses relais médiatiques s'engouffrer dans la récupération de cette triste atteinte à la vie. Tout y passe. L'immigration, les politiques d'accueil et d'asile, certains droits individuels, les mécanismes de lutte contre le racisme et les discriminations, la gauche populaire, tout cela est visé. Marine Le Pen le dit clairement quand elle évoque « une guerre qui exige une législation de guerre ». Dans tout ce vacarme amplifié par les politiques et les chaînes d'information en continu, l'islam en France est de nouveau mis en accusation comme si toutes les personnes concernées de près ou de loin par cette religion étaient complices du tueur.

A l'inverse, ce qui est inquiétant, c'est la proportion sans cesse croissante de la société française qui se dit convaincue par tout ou partie de ce discours accusateur. L'idée que « les musulmans » n'en font pas assez pour lutter contre le terrorisme intégriste est en train de s'installer de manière définitive et celles et ceux qui la combattent en dénonçant les amalgames sont mis à l'index. « Islamo-gauchistes » ou naïfs, ils seraient les complices, ou, pourquoi pas, les instigateurs de cette violence. Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, il est de plus en plus difficile de faire entendre la nuance. Et de poser les termes du problème.

Il y a six ans, voici ce que je répondais au journaliste Gille Heuré de Télérama lorsqu'il m'interrogeait à propos des suites de l'assassinat d'Hervé Gourdel en Algérie (1). Les appels demandant à la communauté musulmane de réagir, disais-je, « traduisent une contradiction fondamentale : d'un côté, on met en garde les musulmans contre toute forme de communautarisme ; de l'autre, on les intime, en tant que musulmans, à condamner officiellement cet acte igno-

ble. C'est une manière d'affirmer que les musulmans restent une exception dans le modèle républicain. N'importe quel être humain réprouve ces crimes épouvantables. On n'a pas besoin de demander aux gens de s'en désolidariser ou d'exprimer leur dégoût : ça coule de source (...) Pour certains milieux en France, les musulmans, s'ils ne sont pas coupables par nature, peuvent faire preuve de duplicité. Ils doivent fournir la preuve de leur normalité et de leur insertion dans la société française. »

En réalité, ajoutai-je, « ces appels laissent entendre que l'islam pratique un double discours : les musulmans intégrés participeraient à la vie de la société française, payeraient bien leurs impôts, etc., mais seraient susceptibles à tout moment de commettre des meurtres à l'encontre de citoyens français, musulmans et non musulmans. C'est une peur palpable et entretenue. »

Rien de tout cela n'a changé. C'est même de pire en pire. Cela pose de vrais problèmes pour l'avenir. Apeurée, affolée par les vituperations d'éditorialistes connus, sans cesse conditionnée par les outrances des réseaux sociaux, la société française semble exiger aujourd'hui des preuves de loyauté de la part des musulmans. C'est cela qui se dessine tranquillement, sans que le personnel politique ne prenne la mesure de l'enjeu. En réalité, dans un pays où l'on rejette, à juste titre le communautarisme, les questions « mais où sont les musulmans ? » ou « mais que font les musulmans ? » sont des assignations à résidence qui ne veulent pas disparaître. Elles logent dans l'inconscient collectif et il sera difficile de les extirper. Mr Omar ou Mme Latifa, quelles que soient leurs opinions et leurs croyances, sont ainsi sommés de s'exprimer en tant que musulmans. Il ne vient à l'idée de personne qu'ils n'ont pas envie d'être définis de la sorte. Il ne vient à l'idée de personne que leur seule manière de lutter contre l'intégrisme et les actes de violence, est juste d'être eux-mêmes, des citoyens sans histoires qui ont les mêmes préoccupations et attentes que leurs compatriotes français. Mieux, des citoyens qui haussent les épaules ou se détournent quand un collectif intégriste tente de les convaincre ou de les enrôler.

La grande mosquée de Paris, de nombreux Limams, ont clairement condamné le crime. Ils sont dans leur rôle et parlent au nom de nombreux croyants. D'autres, « musulmans de culture » ont, quant à eux, exprimé leur révolition via les réseaux sociaux. Que leur faut-il faire d'autre ? Qu'ils singent l'imam Chalhoughi en baragouinant, en pleurnichant, un pardon pour des actes qu'ils condamnent et avec lesquels, faut-il le répéter, ils n'ont rien à voir ? Veut-on qu'il fassent le coup de poing contre les extrémistes ? Qu'ils se substituent à la police et qu'ils s'en prennent directement à des associations d'incendiaires que les autorités ont tolérées, voire encouragées, parce qu'elles imposaient la paix dans des quartiers populaires gangrénés par le trafic de drogue ? Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Veut-on organiser une guerre civile chez les cinq millions de musulmans vivant en France afin qu'un camp (celui qui incarne la majorité respectueuse de la République) puisse enfin gagner ses galons de citoyenneté reconnue ? Faute de réponse politique clairvoyante, c'est la paix civile qui est désormais menacée.

(1) « Les musulmans français victimes d'amalgames », Télérama, 12 octobre 2014.

À quoi sommes-nous le plus attachés ?

Par Arezki Derquini

On peut dire que ce à quoi l'individu moderne s'attache le plus est son autonomie individuelle. Cependant il ne prête pas suffisamment attention à ce qui la suppose, à son autonomie de ce point de vue. Notre préférence pour le présent qui réduit le cadrage en est en grande partie la cause. Le culte du changement qu'entretient la croyance dans le progrès infini ainsi que le désir de nous élever les uns aux dessus des autres, cela fait confondre attaches durables et attaches temporaires, attaches bienfaites et attaches malfaites. L'Algérien est attaché à un prix du pétrole, son absence d'autonomie quant à lui, rend celle-ci vulnérable et malfaites.

Ne pas penser à l'autonomie quant à ce qui la suppose implique des conceptions erronées de la production et de l'autonomie. Tout est production, mais non pas production humaine, loin de là. Nous restons très dépendants de la nature, mais la croyance selon laquelle l'individu peut dominer la nature nous donne le sentiment que l'on peut en décoller. Nous prenons ce qui est temporaire pour du durable. Les modernes ont séparé nature et culture, ils seraient au-dessus de la nature. Ils ont soumis la nature au règne de la nécessité et la culture au règne de la liberté. Ils oublient l'aval et l'aval de leur production, le fait que l'industrie n'est que transformation de la vie matérielle, en grande partie transformation de la nature par elle-même (matières premières par l'énergie fossile) où le travail humain ne fait qu'intermédiaire. Le travail humain est travail dans celui de la nature. Les modernes sont entièrement absorbés par leur dispute des biens. Ils ne se soucient que de se monter les uns sur les autres, de se disputer qui commandera le plus au travail des autres, humains et non-humains. Ils n'accordent plus raisonnablement leur production à celle de la nature, ils consomment plus vite la matière que la nature ne la produit ; de leur consommation ils rejettent plus que la nature ne peut assimiler. Ils se coupent d'une nature qui de généreuse devient parcimonieuse et hostile, comme s'ils se préparaient à abandonner la Terre pour une autre planète. Ils n'accordent plus raisonnablement leur production à celle de leur consommation, peu consomment beaucoup trop et beaucoup insuffisamment.

Nous dépendons des matières premières que nous transformons. Elles portent bien leur nom, elles sont premières. Elles le portent mal aussi, elles sont « matières ». Notre industrie n'est que transformation de la vie matérielle. La consistance de la valeur ajoutée par notre production industrielle est négligeable rapportée à la production de la nature, il suffit de songer à ce que nous lui prenons et ne pouvons ni produire, ni lui rendre, de penser à toute la production qui n'aurait pas lieu sans pétrole, matière et énergie. C'est notre focalisation sur ce que nous pouvons nous approprier de la production en général qui réduit notre cadrage. N'a de valeur que ce que nous pouvons nous approprier, nous disputer, pour nous différencier, nous élever les uns au-dessus des autres. La vie au fond, et contrairement à nous, n'a pas vraiment besoin de nous. L'énergie fossile nous permet de transformer davantage de matière, de mettre en action davantage de machines, cette espèce moderne d'esclaves, de pénétrer plus avant dans la transformation de la nature, mais en lui prenant sans lui rendre, en la déséquilibrant, en la détournant. Nos théories de la valeur, nos fonctions de production n'évaluent la production qu'à ce qu'elles nous coutent pour les obtenir et non pas pour les produire. Nous évaluons notre production indépendamment de la production de la nature comme si celle-ci nous était redevable ou éternelle. Si nous remettons la production humaine dans la production de la nature, on caractérisera notre économie comme une économie extractive. Cette économie extractive est à ciel ouvert dans les périphéries du système mondial capitaliste. Si nous avions à évaluer les matières premières et l'énergie par ce qu'elles couteraient à être produites, si elles pouvaient être l'objet d'un échange d'équivalents, si un producteur pouvait en réclamer le prix pour l'apporter au marché, si l'on pouvait mettre face à face la nature et l'humanité, quels termes s'établiraient entre le producteur qui transforme la production de la nature et celui qui la produit, quel poids aurait chacun ? On a fait du travail la valeur des marchandises, en ne prenant en compte que le travail humain, oubliant qu'au cœur des marchandises logeaient des « dons » arrachés à la nature. Mais que produirait-on aujourd'hui sans énergie fossile ? Quelles hiérarchies sociales auraient pu être possibles sans toutes ces éner-



gies non humaines, de l'animal jusqu'au pétrole et à l'atome ?

Il s'ensuit de notre conception moderne dichotomique (nature/culture), une conception erronée de l'autonomie et de la production. Une conception décontextualisée, hors société et hors nature. Nous voulons nous affranchir les uns des autres, aussi avons-nous dressé des cultes au Marché et à l'Etat providentiels. Nous ne frappons plus nos femmes, nous nous en séparons. Nous ne frappons plus nos enfants, nous n'en faisons plus. Que sommes-nous devenus ? Des consommateurs et des marchands d'esclaves humains et non humains. Les modernes ont rendu la liberté aux esclaves et aux domestiques personnels qu'ils entretenaient. Ils devenaient trop coûteux, on pouvait en multiplier le nombre autrement. Avoir ses domestiques et ses esclaves personnels signifiait s'enfermer dans le passé, renoncer à en multiplier le nombre que le Marché maintenant autorisait. Ne pleurons pas le travail des enfants de tels pays arriérés, c'est le système qui est esclavagiste. En haut de la pyramide, on a l'air bien loin du travail de ses enfants, travail que ne peuvent encore faire les machines, et pourtant le suppose.

LIBERTÉ ET ASSUJETTISSEMENT

Nous ne voyons pas que nos liens, sont tout à la fois nos forces et nos faiblesses, nos capacités de pâtir et d'agir, qu'il nous faut distinguer nos bons liens, nos forces, de nos mauvais liens, nos faiblesses. Que nos attachements sont à la fois ce qui nous attache et ce à quoi nous nous attachons, ce à quoi nous acceptons de dépendre et ce sur quoi nous appuyons. Nous rêvons d'agir sans pâtir, de connaître le bonheur sans connaître le malheur, de ne pas souffrir sans connaître la souffrance. Nous avons séparé nature et culture comme nous avons séparé nécessité (lois objectives) et liberté (choix individuel), pour faire de la liberté notre attribut et de la nécessité l'attribut d'une nature esclave. Nous avons fait de la nature et de nos créations des esclaves. L'individu moderne a assimilé sa liberté au nombre de servants humains et non humains (naturels et mécaniques) qu'il peut mettre en service. L'Américain ne veut pas renoncer à son énergie bon marché, il ne veut pas renoncer à sa suprématie, à son mode de vie. Le voilà très attaché à son *american way of life*. Et pourtant cette énergie qui lui permet de disposer de tant de machines et de serviteurs ne dépend pas de lui. Ah ! C'est vrai, il a une confiance aveugle dans la Science, dans le Progrès. Pourtant son histoire n'est pas qu'une histoire du Progrès. Les hommes modernes n'ont plus besoin d'enfants pour travailler pour eux, plus besoin de femmes qui veulent être leurs égales. Ils voudraient juste des servantes et des servants, le plus grand nombre sur la plus large échelle du monde possible.

Car comment dominer des êtres non humains, leur commander, sans dominer, commander aux humains ? Pour la plupart de ces chefs, le rêve va se transformer en cauchemar. La classe moyenne qui aspirait à s'élever est en train de fondre. Les riches n'ont plus besoin des pauvres, ils veulent réinventer la vie, ils se payent des îles, rêvent d'une nouvelle planète avec des ser-

vants qui ne rêvent pas, mais sont toujours obéissants. Mais tous ces servants auxquels ils commandent sont-ils vraiment inertes et aussi déterminés à obéir ? La pyramide humaine ne risque-t-elle pas de s'effondrer et de ne laisser que des vestiges de pyramides ?

Avec l'industrie, pardon l'énergie non humaine, l'individu moderne a trôné sur des centaines voire des milliers de servants humains et mécaniques^[1]. De se disputer un nombre toujours plus grand d'esclaves mécaniques, de vouloir s'élever toujours plus haut les uns par rapport aux autres, d'avoir oublié la générosité de la nature sur laquelle il repose, voilà que son trône vacille, que son navire tangue, son art voit ses prises sur la vie matérielle de moins en moins assurées. Quelles croyances et quels savoirs pourront le sauver du naufrage d'une nature qui n'obéit plus ? La liberté qu'il a conquise en multipliant le nombre d'esclaves mécaniques devient sa chaîne qui l'empêche de revoir ses constructions. La possibilité de les multiplier se réduit, la chaîne nature se tend, et le besoin s'accroît, les hommes sont plus nombreux à se disputer le nombre d'esclaves. Du sujet de l'attachement, il est devenu l'objet. Il avait fait de l'attachement, une relation asymétrique de sujet à objet, il ne s'est pas rendu compte du processus d'inversion du sujet en objet, car il n'en avait pas pensé l'unité. Il n'y a pas de dichotomie entre liberté et nécessité, entre sujet et objet, mais différenciation. Et l'humain ne se trouve pas au sommet de la création dans toutes les cultures. Cela a constitué l'hypothèse d'une culture qui nous a conduits au point où nous en sommes^[2]. L'humain n'a pas le rang de sujet dans toutes les langues, tout ne lui est pas rapporté. Il est un vivant parmi d'autres, une espèce parmi d'autres, qui ne peut vivre sans les autres.

ÉNERGIE ET AUTONOMIE

Pour ce qui nous concerne, on peut dire que ce qui nous donne notre autonomie est encore plus saillant que dans les nations industrielles. Pas besoin d'industrie pour voir que c'est de l'énergie, des hydrocarbures (et du culte à l'État providentiel) que nous tenons nos autonomies individuelles. Elle tient plus de la nature, de la nature extractive de notre économie, que de nos savoirs.

Les exportations des hydrocarbures nous permettent d'importer et nos productions de transformer nos importations. Nous vivons de nos importations, elles ont écrasé nos archaïques productions et producteurs locaux. Avec nos hydrocarbures, nous n'avons pas besoin de fabriquer nos servants, nous les achetons. Pourquoi travailler pour obtenir ce que nous pouvons avoir sans peine ? Et puis nous sortons d'une nuit coloniale, nos besoins ne sont pas si importants que les vôtres, anciens maîtres coloniaux, même s'ils sont allés bien plus vite que les vôtres. Vous nous traitez de fainéants, mais regardez-vous, pourquoi vous échinez-vous tant ? N'est-ce pas pour faire travailler les autres à votre place, pour vous décharger sur le reste du monde et en attirer les bienfaits ? Votre confort n'a d'égal que le nombre de servants qui travaillent pour vous ! Vous n'êtes pas très regardants, humains ou non humains, c'est pareil, juste une question de proportion. Nous n'en

demandons pas tant. Notre vie est plus simple, nous n'avons pas besoin d'autant de serviteurs ni ne sommes obligés de choisir entre servir l'Etat ou le Marché. Un seul culte nous suffit.

Les gouvernants de nos pays pétroliers ont le cœur accroché au prix du pétrole. Gouverner est bien plus facile avec un prix du pétrole élevé. Leur attention est rivée à sa courbe. Quand le prix baisse, ils attendent toujours que sa courbe remonte. Ils ne peuvent se résoudre à l'idée qu'elle ne remontera pas. Elle remontera certainement, si les riches ne prêtent pas trop vite attention à d'autres formes d'énergie. Mais là encore cela ne dépend pas d'eux. Gouverner autrement n'est dans les habitudes de personne. Comment faire face dans notre cas aux ruptures dans les importations, aux baisses du pouvoir d'achat ? C'est que trop de monde est attaché aux importations. Comment transformer une économie basée sur l'exportation des matières premières et la transformation des importations en une économie de transformation de la production qui soit moins extractive ? Qui compte moins sur des relations asymétriques entre les êtres, humains et non-humains ? Il faudrait remettre la production au centre de l'économie et la production humaine au sein de la production naturelle.

Il faudrait rompre l'alliance actuelle du consommateur et de l'importateur, établir une nouvelle alliance de la culture et de la nature, une production qui soit une culture de la nature.

NOUVELLES ALLIANCES

Sans stratégie de long terme, avec de nouvelles alliances du producteur et du consommateur, de la culture et de la nature, une telle inversion du rapport de la production et des importations serait hors de question. Des stratégies de court-terme ne peuvent pas traiter notre addiction au pétrole. Elles ne peuvent qu'accompagner la baisse du pouvoir d'achat sans susciter de nouvelles capacités de production. De plus, la croissance de nos besoins en énergie ne peut pas s'interrompre, en extension et en intensité. Le minimum souhaitable n'est pas atteint. Je signale en passant que nous avons fermé des usines hydroélectriques sous prétexte que leur production était négligeable et pour transformer la vie des hautes plaines. S'est-on intéressé aux conséquences de ces actions ? Comme si on avait de l'énergie en trop, comme si le gaz pouvait couvrir tous nos besoins, comme si les exportations n'allaient pas le disputer à la consommation nationale. Comme si transformer le climat, les conditions de vie des hautes plaines était une mince affaire. Mais nos gouvernants ne désespèrent pas de trouver de nouvelles ressources à épuiser, nous ne pouvons imaginer qu'il puisse en être autrement. Nous sommes immergés une économie extractive et une transformation de la nature que nous méprisons. Et pourtant, il faudra bien nous débarrasser de notre addiction au gaz et au pétrole, il nous faudra bien plus d'énergie que nous en avons et vivre dans les milieux que nous détruisons. Car la production qui devra prendre la place de nos importations et la lutte contre la pauvreté auront besoin de cette énergie et de ces milieux.

Suite en page 7

À quoi sommes-nous le plus attachés ?



Suite de la page 6

Pour détacher notre consommation du pétrole, il faut lui donner de nouvelles attaches. Et cela n'est pas simplement l'affaire de la production. S'il nous fallait garder nos préférences actuelles en matière de consommation, on peut déjà affirmer que l'inversion du rapport des importations et de la production ne peut pas avoir lieu. Ce sont de nouveaux rapports sociaux, des rapports rééquilibrés entre producteurs et consommateurs, entre nature et production, que nous avons besoin. Il nous faut apprendre une autre coopération entre êtres vivants, humains et non-humains.

Nous avons besoin de nouvelles préférences en matière de consommation. Nous devons nous attacher à certaines consommations que la production est en mesure de satisfaire. À des productions dont la difficulté de production est la moins grande et dont pourra bénéficier le monde ou la majorité de la population. Nous devons refuser le dictat du présent, aimer à nouveau nos enfants, la famille au lieu de les fuir. Nous pourrions alors compter favorablement sur le progrès mondial en matière de connaissance et sur l'émergence de capitaux, d'un capital social et de consommation. À condition qu'ils soient cohérents et inclusifs. Cela commence dans nos comptes individuels, ceux des villages, des quartiers, des villes et des régions, puis au-delà.

Le monde veut nous imposer ses normes de production et de consommation pour écouler et distribuer sa production. Nous ne pouvons pas lui disputer la production selon ses normes. Nous ne pouvons pas produire ses voitures, mais nous pouvons penser notre mobilité, nos moyens de transport, ceux qui améliorent notre productivité globale. Notre bien-être social, s'il veut cesser d'être attaché à des ressources naturelles qu'il dissipe et donc desquelles il devra se détacher un jour ou l'autre, que d'autres valorisent et donc sur le prix desquelles il n'a souvent pas de prise, doit s'amarrer à la productivité globale. Inverser le rapport de la production et des importations signifie attacher nos revenus à notre production, à une productivité à laquelle chacun pourrait prendre part. Est-il si difficile de comprendre que notre autonomie

doit s'attacher à nos productions, à celles de nos milieux plutôt qu'à des matières que d'autres valorisent ? Non cela n'est pas le plus difficile. Le plus difficile est de renoncer à vouloir nous élever les uns au-dessus des autres, à commander aux autres, à vouloir bien vivre ensemble dans nos milieux.

Les normes mondiales de production et de consommation et autres qui les accompagnent imposent une offre qui excède nos capacités. Inverser le rapport de la production et des importations signifie donc aussi inverser jusqu'à un certain point le rapport de l'offre et de la demande. Nous n'avons pas à prendre l'offre mondiale (et la demande qui l'accompagne) telle qu'elle se présente. Notre demande doit correspondre à nos capacités de production présentes et futures. Si nous avons finalement substitué nos importations à nos productions, c'est parce qu'il nous revenait moins cher d'importer que de produire, l'argent n'étant pas le nôtre. De l'importation des usines clés en main nous sommes passés à l'importation de leurs produits. Mais dans quel espace faisons-nous cette comparaison ? Nous voulions consommer et produire comme les autres sans avoir défini le chemin au sein du marché mondial qui nous en aurait rendu capables, nous aurait permis d'intégrer le marché mondial. Nous avons exporté nos richesses naturelles plutôt que nos produits manufacturés et nous sommes restés soumis à une division internationale du travail néocoloniale. Parce que l'argent de notre pétrole est allé à la consommation locale plutôt qu'à la production pour une consommation mondiale. Nous ne pouvons consommer comme les autres que si nous pouvons produire comme les autres. Si le monde nous achète des voitures, ou si nous pouvons fabriquer (non pas monter seulement) des voitures, mais y renonçons pour fabriquer plus avantageux, nous pouvons acheter des voitures. Nous avons besoin d'un tel esprit qui tout à la fois nous rassemble et nous porte à la hauteur du monde. Sans lui, nous ne pouvons pas nous « agglomérer », nous associer, faire société.

L'Afrique doit apprendre des expériences d'industrialisation postcoloniales. Et donc de l'Asie orientale et de la Chine en particulier. Les petits pays se sont industrialisés en profitant de la guerre froide. Les marchés occidentaux leur étaient ouverts. Ils ont pu bénéficier de l'investissement direct étranger, d'un transfert de savoir-faire, en comptant sur leurs propres valeurs qui ont limité leur mimétisme à l'égard de l'Occident et donc la soumission aux normes mondiales^[1]. La Chine mérite une attention particulière. Sans un marché d'une telle taille, comment remettre en cause les rapports d'asymétrie mondiaux instaurés par la domination occidentale, faire face à des États-Unis très conscients des bénéfices qu'ils retirent de leur suprématie ? La sécurité de l'approvisionnement en matières premières et la capacité de production et d'innovation sont

les deux mamelles de la puissance. L'Afrique à la différence de la Chine n'a pas besoin de fournir autant d'efforts pour sécuriser son approvisionnement en matières premières, elle en est riche. Elle peut même s'en servir pour modifier les rapports de forces internationaux. Peut-être doit-elle commencer par là. Valoriser ses ressources naturelles, c'est mieux peser sur les marchés mondiaux et mieux vivre dans ses milieux. C'est refuser de vendre dans certaines conditions, celles qui nous maintiennent dans la condition de producteurs de matières premières et d'énergie. Pour cela, il faut certainement s'attacher à consommer autrement pour moins dépendre de la production industrielle des autres. Car nous sommes victimes de nos besoins à l'égard desquels nous sommes passifs. Des besoins qui au lieu d'augmenter nos forces les diminuent. Oui l'indépendance de l'Afrique et des pays qui la composent dépend d'un certain renoncement des élites dans lesquelles la société s'identifie, à vivre, à consommer, selon les normes occidentales. C'est la condition d'une transformation des rapports de forces sur le marché mondial : on ne vend pas ses ressources naturelles, on ne s'aliène pas son capital naturel pour de la consommation improductive, pour construire une société qui détruit son capital social et exporte son capital humain. On ne dissipe pas son capital naturel, on ne détruit pas son capital social, on n'expatrie pas son capital humain, pour accroître le capital argent et financier d'une minorité, relais du capital financier international. Nous sommes sortis trop vite de traditions que nous avons trahies parce que nous avons opposé à la suite de l'Occident modernité et tradition. Alors qu'il n'est toujours question que de changer de traditions, d'automatismes régulateurs. Nous sommes restés des déracinés^[2]. Nous avons dressé un culte au changement sur notre déracinement. Nous avons fait de la tradition un obstacle alors qu'elle est aussi une alliée. C'est elle que le changement transforme, une tradition prend la place d'une autre. Plutôt que de figer la tradition dans une Tradition hors de l'histoire, il faut l'y replonger. Il faut associer la notion de tradition à celles de croyances et d'habitudes sociales. Résultat, nous nous retrouvons sans automatismes régulateurs, producteurs de cohérence.

Cela tombe bien, la modération de nos besoins nous permet de réajuster nos normes de consommation à des capacités de production accessibles. Nulle part dans le monde, les besoins ne se sont développés aussi vite qu'en Afrique. Quel continent a-t-il connu le rythme d'urbanisation qu'il a connu ? Le mimétisme et la compétition sociale aidant, le rythme de développement de la production ne pouvait que décrocher face à un tel rythme de croissance de la consommation. Nous devons établir une règle : nous devons consommer pour produire, pour élargir nos capacités de production et de consommation. C'est donc en matière de capacités de production qu'il nous faudra le plus d'efforts pour produire une base

matérielle d'existence relativement autonome. Mais le monde d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier. Les puissances d'hier en termes de pouvoir ne sont plus ce qu'elles étaient (la démographie par exemple), en termes d'avenir elles ne peuvent plus être ce qu'elles étaient (l'emploi, l'industrie par exemple). L'avantage d'hier se transforme en son contraire, la force finit toujours par devenir faiblesse... avant qu'elle ne se renouèle. Par contre, les marges peuvent être considérables pour l'Afrique, pourvu qu'elle accepte de moins subir le monde, de mieux valoriser ce qu'elle a en propre.

Mais pour cela, il faut certainement regarder d'une autre manière nos capacités de production. Non plus du haut des capacités de production mondiales, autrement dit en référence à celles-ci, mais en référence à notre capital social et humain. Le pétrole nous avait donné la finance, mais nous n'avons pas compté sur la joie de vivre et donc sur notre capital social, nos capacités de coopération, et notre savoir-faire, notre capital humain pour industrialiser, mais sur le gain personnel. Ce ne sont donc pas ces capacités que nous avons travaillées. Pour pouvoir construire une base matérielle africaine dotée d'une autonomie relative, il faut recentrer nos attachements autour de nos capacités de coopération et de compétition dans nos milieux. Des individus, des collectifs ne tiennent ensemble que par ce qu'ils s'attachent à faire ensemble.

Arezki Derguini

Notes :

^[1] Voir les travaux de J. Jancovici, son site Jancovici.com.

^[2] « ... On pourrait nommer philosophie autocratique des techniques celle qui prend l'ensemble technique comme un lieu où l'on utilise les machines pour obtenir de la puissance. La machine est seulement un moyen ; la fin est la conquête de la nature, la domestication des forces naturelles au moyen d'un premier asservissement : la machine est un esclave qui sert à faire d'autres esclaves. Une pareille inspiration dominante et esclavagiste peut se rencontrer avec une requête de liberté pour l'homme. Mais il est difficile de se libérer en transférant l'esclavage sur d'autres êtres, hommes, animaux ou machines ; régner sur un peuple de machines asservissant le monde entier, c'est encore régner, et tout règne suppose l'acceptation des schèmes d'asservissement. » Gilbert Simondon. Du mode d'existence des objets techniques. Éd. Aubier-Montaigne. Paris. 1958

^[3] La Science économique dont nous avons dit ailleurs qu'elle avait pour objectif de formater les comportements et non pas de rendre compte de la réalité économique mais du résultat du formatage pour le réajuster.

^[4] Pierre Bourdieu avec Abdelmalek Sayad. Bourdieu parle aussi d'individus étatisés, à quoi l'on peut ajouter un État privatisé.

La déclaration de patrimoine enfin constitutionnalisée ?



Par Cherif Ali

On retient, bien évidemment, le fameux «tous pourris» qui a prospéré au fil du temps, notamment avec les présumées «affaires Panama papers, So natrach, autoroute Est-Ouest-Khalifa et leurs aussi présumés auteurs».

Avec les interpellations-auditions-incarcérations en cascade ces dernières semaines, de ministres, premiers ministres, walis ainsi que de personnalités du monde de la politique et des affaires, il a été donné aux Algériens de constater que dans les domaines de la corruption, plus que nulle part ailleurs, plus on est puissant, plus nos excès sont tolérés et que la lutte contre ce fléau ravageur a toujours été orientée vers le plus grand nombre et non vers ceux qui réalisent illicitement les plus gros profits. Le sentiment général révèle qu'il faut, nécessairement, lutter contre la corruption et la fraude et que, s'il y a encore des hommes politiques honnêtes, qu'ils se mettent au travail sur ces sujets. En tous les cas, sans un minimum de confiance, ils ne pourront pas exercer, à tous les niveaux, encore moins de postuler à la magistrature suprême pour un certain nombre d'entre eux.

On a même avancé un chiffre, pour dire que 80% des responsables qui se sont succédé toutes ces dernières années ne déclarent pas leur patrimoine et, conséquemment, celui-ci n'a pas fait l'objet d'une publication.

A cause, justement, de l'enrichissement sans causes de certains responsables, la transparence et la moralisation de la vie publique, se sont invitées au cœur de la campagne électorale, grâce au candidat Abdelmajid Tebboune.

MAINTENANT QU'IL EST PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, IL EN A FAIT SON 4^{ÈME} ENGAGEMENT !

Avec l'adoption de la constitution, il sera procédé à la mise en conformité des lois, notamment celle relative à la déclaration de patrimoine qui soumet «...Toute personne nommée à une fonction supérieure de l'Etat, élue ou désignée au sein du Parlement, ainsi que dans une institution nationale ou assemblée locale, est tenue de faire une déclaration de patrimoine au début et à la fin de sa fonction ou de son mandat...» (art.24 de la nouvelle Constitution).

EST-CE À DIRE QUE, PAR LE PASSÉ, LA LOI N'OBLIGEAIT AUCUN RESPONSABLE À FAIRE ÉTAT DE SES BIENS AVANT SA PRISE DE FONCTIONS OU DE SON MANDAT, S'IL S'AGISSAIT D'UN ÉLU ?

Non, bien sûr, dès lors qu'il y a tout un corpus de prévu, avec notamment :

1. l'article 4 de l'ordonnance 97,04 de janvier 1997 relative à la déclaration de patrimoine qui stipule : « les personnes exerçant un mandat électoral national ou local sont tenus de souscrire une déclaration de patrimoine dans le mois qui suit leur investiture »

2. et l'article 4 de la loi 06,01 de février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption : « il est fait obligation de déclaration de patrimoine aux agents publics en vue de garantir la transparence de la vie politique et administrative ainsi que la protection du patrimoine public et la préservation de la dignité des personnes chargées d'une mission d'intérêt public ».

Notons toutefois que la Constitution de 2016, toujours en vigueur, contient l'obligation de déclaration de patrimoine, avec cette nuance: Il est stipulé que le haut fonctionnaire «doit faire» sa déclaration de patrimoine ce qui pour lui, «relève du devoir». Par contre, la nouvelle Constitution, d'après ce qui a été dit et écrit ça et là, stipule que ce haut fonctionnaire «est tenu de faire» sa déclaration de patrimoine. C'est une obligation à laquelle seront soumis dorénavant les hauts fonctionnaires et les élus.

Dans le même ordre d'idées, il semblerait qu'un nouvel alinéa (du même article 24) renforcerait

Cela fait quelque temps déjà qu'il y a régulièrement des scandales financiers et de corruptions présumées qui sont révélés; en tous les cas la triche et la fraude semblent avoir fait partie du sport national, à tous les niveaux.



davantage la moralisation de la vie publique et politique telle que souhaitée par le président Tebboune et dont la rédaction ne laisse place à aucune équivoque : «Dans l'exercice de ses fonctions, tout agent public doit éviter toute situation de conflit d'intérêts». Notons qu'ici il s'agit d'agent public et non plus seulement de haut fonctionnaire, pour dire que tous ceux qui seraient en responsabilité sont concernés !

MAIS SINON, QUELLE ÉTAIT LA SITUATION AVANT L'AVÈNEMENT DU PRÉSIDENT TEBBOUNE ?

Je suis pour la déclaration de patrimoine à condition qu'elle soit vraie, mais il faut savoir qu'aucun des responsables en Algérie n'a de fortune en son nom ; tous leurs biens sont enregistrés sous des noms d'emprunts !

La déclaration, qui a fait grand bruit à l'époque, émane de l'ex-président du MSP, Abou Djerra Soltani, qui a reconnu implicitement, sur les ondes de la chaîne 2, que ni lui, ni aucun ministre de sa formation ne se sont soumis à cette obligation quand ils étaient au gouvernement.

Prenant un ton ironique, il a aussi dit à propos de certaines déclarations de patrimoine des ministres d'alors : «le peuple algérien se réjouit de savoir que ses ministres sont pauvres ! ».

DE CE QUI PRÉCÈDE, SOMMES-NOUS TENTÉS DE SOUTENIR, EN DÉFINITIVE, QUE LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE N'EST QU'UNE SIMPLE FORMALITÉ ET QUE TRÈS PEU DE RESPONSABLES S'Y SOUMETTENT, EN OMETTANT AU PASSAGE, DE DÉCLARER L'ENSEMBLE DE LEURS BIENS ?

Il est intéressant de noter que dans ces cas là, dans certains pays, européens notamment, c'est la cour des comptes qui prend sur elle de publier, sur son site internet, la liste des personnes n'ayant pas remis de déclaration de patrimoine initiale, après leur entrée au service, ainsi qu'une liste des personnes n'ayant pas remis de déclaration de patrimoine lors de leur cessation de fonction.

La déclaration de patrimoine permet, donc, de faire la comparaison entre le montant de la fortune d'un responsable public au moment où il entre en charge, et le moment où il en sort. Cela permettrait, ainsi, de répondre à la question : «a-t-il profité de ses fonctions pour s'enrichir ?».

Mais, faute de cette comparaison, tout le monde reste sur sa faim et le fossé gouvernants-gouvernés se creuse davantage !

De plus, la publication de la déclaration de patrimoine, outre la transparence qu'elle induit, permet aux tiers, citoyens ou autres, de saisir la justice en cas de soupçon de déclarations mensongères. Mais attention tout de même à ne pas tomber dans le déballage qui ne serait pas sain pour la démocratie et qui, surtout, donnerait le sentiment qu'il y a des choses à régler !

La déclaration prend en compte tous les éléments composant le patrimoine, quelles que soient leur nature, leur importance ou leurs situations géographiques. L'ensemble des biens doit être déclaré y compris ceux détenus à l'étranger. L'agent public, souscrit la déclaration de patrimoine dans le mois qui suit la date de son installation ou celle de l'exercice de son mandat électif. En cas de modifications substantielles de son patrimoine, il procède immédiatement, et dans les mêmes formes, au renouvellement de la déclaration initiale. A ce propos, ouvrons une parenthèse pour préciser que le formulaire est composé de sept pages à renseigner en arabe et en français ; la publication de toutes les déclarations de patrimoine, de l'ensemble des responsables en poste, aurait nécessité une ou plusieurs éditions de journaux officiels : faut-il, dans ces cas précis, recourir à des résumés, au risque d'amputer ces déclarations de leur contenu ?

LA PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL, PEUT AUSSI, DÉCLENCHER DES RÉACTIONS EN CHAÎNE :

1. Les déclarants peuvent être amenés à faire des démentis ou d'apporter des éclaircissements, suite à des dénonciations par des tiers,
2. Les banques, les notaires, les services des domaines auront ainsi leur mot à dire, grâce à leurs fichiers,
3. Il en est de même des services de sécurité qui peuvent déclencher des enquêtes sur des richesses ou des biens non déclarés.

LA FOCALISATION SUR LA TRANSPARENCE DU PATRIMOINE PEUT ÊTRE, AUSSI, ASSIMILÉE À UNE GESTICULATION QUI RISQUE DE PRODUIRE DES EFFETS INVERSES DE CEUX ESCOMPTÉS.

Si personne ne conteste qu'un ministre, élu ou

autre wali, doive être totalement transparent, c'est d'abord dans son action et dans l'exercice de son mandat ou de sa fonction que cette transparence doit être radicale. Toutefois, il ne faudrait pas confondre publication du patrimoine, ce qui est obligatoire, et publicité autour du patrimoine ce qui au regard des concernés, est considéré comme une atteinte à leur vie privée : déclarer, contrôler, sanctionner, c'est de la transparence, alors que rendre public, participerait du «voyeurisme», selon certains. Ceci étant dit, tous ceux qui viendraient à critiquer le procédé réglementaire en vigueur, celui qui oblige les responsables à déclarer leur patrimoine, auraient été les premiers à s'émouvoir, voire même à s'indigner, s'il n'y avait pas de mesures réglementaires à même de cadrer cela.

L'OPINION PUBLIQUE, QUANT À ELLE, EST FAVORABLE À LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE

Même si celle-ci risque de gêner ceux qui craignent ce grand déballage et qui permettrait, à une certaine presse, d'établir, par exemple, les palmarès des ministres ou des walis les plus fortunés. Si tous nos gouvernants, ministres, walis, chefs de daïras et autres ambassadeurs et consuls décidaient d'activer leur publication de patrimoine, maintenant que cette obligation va être de nouveau «constitutionalisée » cela leur permettrait, pour le moins, de tourner une page douloureuse, celle des ex premiers ministres et présentement pensionnaires de la prison d'El Harrach qui ont « omis », pour l'un de déclarer une Land Rover et des maisons, pour l'autre des comptes bancaires pleins à craquer !

SINON, BEAUCOUP PENSENT ÉGALEMENT QUE CETTE OBLIGATION EST INEFFICACE, DANS L'ABSOLU:

1. elle n'empêchera pas de soustraire des biens, voire des fonds douteux aux déclarations officielles,
 2. les responsables issus du secteur privé ou de la société civile, seront, encore un peu plus, dissuadés d'entrer dans un champ politique qui leur promettra, ainsi, la suspicion, en plus de la précarité financière, s'ils ne devaient se contenter que de leur salaire officiel,
 3. cette mesure lance une course à la transparence, dont il est difficile d'imaginer les limites.
- Quant à la perpétuation du refus de déclaration de patrimoine, elle ne peut être assimilée qu'à un mépris de la loi et une volonté de maintenir, coûte que coûte, l'opacité par tous ceux qui continuent à s'enrichir de façon illicite et scandaleuse au détriment de la population.

AILLEURS, DANS LE MONDE, ON RÉFLÉCHIT À LA MISE EN PLACE D'UNE « HAUTE AUTORITÉ CHARGÉE DE CONTRÔLER LE PATRIMOINE DES MINISTRES ET D'UN PARQUET FINANCIER ».

Ce qui apparaît comme une urgence, après des années d'atavisme et d'une ferme volonté de moraliser la vie politique entachée par des scandales à répétition dont le dernier en date, portait le nom de Cahuzac.

Pour revenir sur les propos prêtés à Soltani, il faut dire qu'ils n'ont pas laissé la classe politique indifférente ; l'ancien ministre Abdelaziz Rahabi par exemple, a tenu à lui répondre du tac au tac et en ces termes : «l'appréciation de monsieur Soltani sur la déclaration de patrimoine est d'une gravité qui interpelle les consciences des serviteurs et commis de l'Etat, quels qu'en soient la responsabilité ou le grade ; elle présente la corruption comme une fatalité et sa généralisation à ceux qui ont exercé ou exercent, encore, une responsabilité, comme une évidente réalité».

La moralisation de la vie politique et publique et le renforcement de la bonne gouvernance qui sont autant de demandes du hirak, sont inscrites dans les 54 engagements du président Abdelmajid Tebboune et elles figurent en bonne place dans la constitution qui sera proposée au référendum populaire le 1^{er} novembre prochain. Aux électeurs d'apprécier !

Communication et impérialisme

«Il vous appartient à vous, acteurs de la Révolution algérienne, de vous impliquer directement dans l'écriture de l'histoire. Si vous ne le faites pas, d'autres le feront à votre place. Alors ne vous plaignez pas s'ils la détournent et la déforment.»

Mao Tse Toung à Djamilia Bouhired.

Par Kamel Garoui*

Ces jours-ci je relis, avec beau coup de plaisir comme tous jours, «Culture et impérialisme» d'Edouard Saïd. Le grand texte du professeur palestinien de littérature comparée à la Columbia university m'a inspiré et le présent article et son titre – En fait il s'agit d'un article que j'ai publié en 2013 dans El-Djazair.Com que je remets au gout du jour. Edward Saïd a décrit le monde câblé dans lequel nous vivons comme en mesure de porter l'impérialisme là où aucune armée ne pourrait le porter. Il soutient, dans ce cadre, que les Occidentaux, qui ont quitté physiquement leurs colonies d'Afrique et d'Asie, font tout pour les garder comme marchés et comme sites stratégiques sur leur carte idéologique pour continuer à les dominer moralement et intellectuellement.

Les principales sources d'information, à la fois pour la consommation publique et officielle, comprennent les médias grand public, les médias alternatifs, les universités, et les groupes et centres de réflexion. Mais alors que les médias en ligne se développent pour remplacer les formes traditionnelles par lesquelles le public forme sa compréhension du monde, beaucoup commencent maintenant à constater de première main la pertinence des propos de Saïd, soutenant que le contrôle de la pensée moderne dépend de la communication subliminale, ou les messages qui influencent nos perceptions sont diffusés de manière invisible, inaperçue, avec une compréhension ou plutôt une sensibilisation minimale à ce qui se passe et pourquoi. A cet effet, Internet est devenu le moyen ultime de contrôle social parce qu'il est volontaire, addictif, et enveloppé de l'illusion personnelle de la modernité et de la liberté.

Arrêtons-nous un instant sur des exemples concrets. Convenons d'abord que toutes les guerres de l'histoire ont été déclenchées suite au préalable à des actes de désinformation délibérés. C'est ainsi que durant la période qui a précédé la guerre d'agression contre l'Irak (2 août 1990 au 28 février 1991) les médias américains ont tristement pris la tête en encadrant le débat sur les prétendus armes de destruction massive du gouvernement irakien non pas comme une question de savoir si elles existaient ou non, mais comme une question de savoir où elles été cachés et que faire pour les détruire.

Chez nous beaucoup de gens semblent perdre le sens de ce qui est bien et de ce qui est mal, et de ce que cela signifie que de se comporter avec respect et dignité envers les autres. Nous voyons la malice, l'apathie et la brutalité monter à des niveaux très dangereux, surtout parmi nos jeunes. Loin d'être des acteurs impartiaux de ces développements, le Net et les chaînes TV satellitaires étrangères ont, en fait, joué un rôle central pour accroître ces tensions et préparer le public à s'attendre au pire. Beaucoup de nos jeunes ne semblent pas pouvoir briser leur transe, briser leur programmation, et ils croient sincèrement à tout ce que les médias modernes leur dictent sans aucune analyse critique. Pire, ils agissent en conséquence. Bien sûr ces médias, redevables à l'agenda du « New colonialisme », semblent préoccupés non seulement par des considérations d'ordre géoéconomiques, mais aussi et surtout par quelque chose qui affecte la fabrique ou le façonnage même de notre société elle-même. Ain-

si l'assertion selon lequel le journalisme cherche simplement à informer sur le monde – non à le changer – s'avère une grandiose supercherie ou plutôt un mythe démystifié par le mythologue lui-même.

Pour lutter contre cette violence par le Net tout un arsenal répressif a été mis en place dans notre pays, notamment la loi n° 20-05 du 28 avril 2020. Aussi un décret régissant l'exercice de la presse électronique a été adopté récemment par notre Gouvernement. C'est pour cela, pour reprendre une formule de M. Benmehidi, que « La réaction des amateurs du désordre ne s'est pas fait attendre. Dès l'annonce de l'adoption par le gouvernement d'un décret régissant désormais l'exercice de la presse électronique en Algérie, des « ensembles flous » tirant profit, des années durant, de la clandestinité procurée par un vide juridique, ont scandé leur mécontentement. » Mais attention en dépit de sa nécessité la loi est, à elle seule, inefficace pour juguler ce phénomène. En dépit de leur nécessité les lois et règlements prouvent chaque jour leur limite, et compter naïvement sur ces seuls mécanismes pour protéger les Etats-nations contre les nouvelles formes d'agression dans le Cyberspace c'est exactement la même chose que de dire que ces Etats n'ont pas besoin d'entretenir des Armées du moment que les lois et conventions internationales les protègent !

NOUS VIVONS DANS UN MONDE GLOBALISÉ

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui où le niveau d'échanges immatériels n'a jamais été égal et où les informations circulent à la vitesse de la lumière, un combat global au niveau des idées entre les nations s'est imperceptiblement installé. Ainsi, Il est clair que la capacité de nos instances gouvernementales à communiquer de manière crédible avec les différentes opinions, locales et étrangères, est indispensable à la réalisation des objectifs et projets nationaux. La maîtrise des techniques de communication, dont il est question ici, par les autorités publiques porte sur la perception par l'opinion des informations communiquées et son utilisation pour modifier le contexte de l'action.

La principale idée qui ressort ici est que Nos responsables ne peuvent pas convenablement diriger sans bien communiquer. En temps de crise ou tension, et même en période normale, l'absence - ou la mauvaise - de communication crée un vide que d'autres acteurs étrangers s'empressent de combler pour diffuser leurs propres interprétations, qui de toute évidence servir leurs intérêts propres. La généralisation d'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC) a, d'une part accentué la situation précédemment mentionnée, et d'autre part donné plus d'impacts à l'interprétation au détriment des faits réels. L'effet de communication devient lui-même une source importante d'action. On peut relever que la réalité, quand bien même elle nous est acquise ou favorable, n'est souvent pas ce qui compte le plus au point de vue opérationnel ou pratique. Ce qui compte, c'est plutôt la perception que se font les différents publics de cette réalité.

De manière générale, en tant qu'institution ou organisation, la qualité de nos relations avec les différents publics, domestiques et étrangers, dépend de la qualité de notre manière de communiquer par le biais des médias. Au vingt et unième siècle le public s'informe 7j/7-24h/24h à partir d'une très large gamme de sources, nationales et étrangères. Dans cet environnement hyper chargé d'informa-



tions savoir communiquer est devenu plus que fondamental pour les gouvernements – tirer avantage des moyens de communication aux fins de capter l'attention des publics, de les sensibiliser et même de les orienter.

Parmi les grands objectifs en rapport avec la communication stratégique on peut citer : Accroître la légitimité et la crédibilité des stratégies, politiques ou actions nationales ; amoindrir la légitimité et la crédibilité des stratégies, politiques ou actions des adversaires et compétiteurs ; convaincre des audiences sélectionnées de prendre des actions spécifiques en appui à des objectifs nationaux ; amener des adversaires et des compétiteurs à prendre des actions spécifiques ; fortifier nos alliances avec les partenaires, etc.

LA GUERRE DES IDÉES A TOUJOURS EXISTÉ

Soyons clair, la guerre des idées ou guerre cognitive existe depuis la nuit des temps, ce qui est par contre nouveau ce sont les moyens qui y sont utilisés, i.e. l'emploi massif des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces moyens ont donné une impulsion défiant toute réalité à la communication de masse.

L'Algérie est, malgré elle, engagée aujourd'hui dans la grande guerre des idées, opposant dans un jeu complexe et multiforme l'ensemble des acteurs ayant un poids dans les relations internationales. En effet, des opérations cognitives ont constamment ciblé notre nation en raison de son identité politique, ses valeurs et ses potentialités économiques – on entend par « opération de communication, un processus incluant le développement, l'implémentation et l'évaluation d'actions et de messages publics en vue de l'appui à des politiques, intérêts, et objectifs de long terme. »

Je voudrais ici revenir sur l'agression de janvier 2013 de l'impérialisme occidental par l'entremise du Terrorisme internationale contre notre pays à In Amenas. Il faut noter que l'intervention éclairée des unités de l'ANP - caractérisée par une appréciation juste du contexte géopolitique, une minutieuse préparation ainsi qu'une audacieuse exécution - a été amplement suivie et commentée en temps réel à travers le monde. Jusqu'au jour d'aujourd'hui on continue à étudier ce cas d'école dans les grandes académies militaires à travers le monde. En plus de son caractère d'opération militaire classique menée avec brio, l'intervention elle-même a été conçue au préalable comme une « opération de communication » d'envergure servant surtout à dissuader toute tentative d'agression étrangère future contre notre pays.

Il est utile de rappeler, aussi, que c'est durant notre Glorieuse guerre de libération que la communication stratégique a été appréciée à sa juste valeur et utilisée par les dirigeants

algériens comme un instrument vital de leur stratégie de combat contre l'occupant. A cette période critique de notre histoire nos responsables se sont convaincus de l'extrême utilité de la dimension psychologique de la guerre quant à l'issue de cette dernière.

Paradoxalement, au moment où les techniques et technologies de la communication de masse offrent d'énormes possibilités, les actions nationales en la matière ne sont pas à la hauteur des potentialités et possibilités de notre grand pays. L'identification conceptuelle et opérationnelle de la guerre cognitive à une mission réservée, avec une certaine connotation « d'activité noire » a abouti à sa déconnection et à son isolement par rapport aux autres activités gouvernementales classiques. Le résultat est que la guerre cognitive n'est pas traitée comme une priorité en termes de personnel, de budget, de formation, d'équipement, d'organisation et de doctrine. Une autre raison qui fait que cette discipline est négligée par nos gouvernants est qu'ils croient à tort que les effets ou les gains des affrontements au niveau des idées et des concepts sont au mieux marginaux. Une planification et une conduite effectives d'opérations de communication par nos gouvernants sont obstruées aussi par les biais organisationnels au sein de la bureaucratie nationale elle même.

En conséquence, la détermination des causes profondes de résistance à un emploi efficace des instruments propres à la guerre cognitive au sein de nos institutions doit être considérée comme une priorité. Il existe comme une sorte d'inhibition culturelle à l'encontre de tout ce qui a trait au domaine des affrontements politiques et psychologiques. Un effort soutenu doit être déployé afin d'aboutir à une prise de conscience collective quant à la nécessaire participation avec intelligence à ce genre de conflits.

Il est utile de préciser que l'article traite la question de la communication essentielle du point de vue de la polémologie. Traditionnellement la guerre politique désigne les opérations, couvertes ou ouvertes, conçues pour supporter les politiques, les projets ou les objectifs nationaux. Elle a lieu en temps de paix, de crise et de guerre. Elle constitue un savoir faire acquis et pratiqué par les Etats et les organisations. Aujourd'hui encore, la pénétration et la subversion politico-psychologique contre d'autres pays ainsi que contre des organisations et des mouvements internationaux demeurent une caractéristique majeure de l'environnement stratégique internationale. Les opérations politiques et psychologiques ne sont pas seulement dirigées contre les adversaires.

Suite en page 10

*Ancien cadre du Ministère de la Défense Nationale et de l'ex. Ministre de la Prospective et des Statistiques, Actuellement consultant-formateur en management.

Communication et impérialisme

Suite de la page 9

Non seulement les nations neutres, mais aussi les nations amies et alliées constituent des cibles très importantes. Elles peuvent être ouvertes ou couvertes, mais dans les deux cas elles doivent fournir au public ciblé des raisons plausibles et convaincantes pour l'amener à s'identifier à des objectifs prédéterminés.

La « guerre politique » est une catégorie générale d'activités englobant trois fonctions : « l'action politique », « la diplomatie coercitive » et « la guerre politique couverte ». En général, la première de ces fonctions est exécutée par le personnel diplomatique, la seconde par les personnels militaires et diplomatique, la troisième par le personnel des services secrets. L'action politique a trait à certaines activités incluant la diplomatie multilatérale, le support à des forces et parties politiques étrangers, et le support à ou le travail avec des associations internationales. La diplomatie coercitive fait référence à la diplomatie et présuppose l'emploi - ou la menace d'emploi - de la force armée pour l'achèvement d'objectifs politiques. La guerre politique couverte correspond aux opérations de soutien aux révoltes et insurrections, contre les alliances ennemies, d'influence, et de propagande noire.

Les « opérations psychologiques - PSYOP » sont les activités classiques d'actions psychologiques ouvertes ou couvertes réservées en principe aux militaires. Elles peuvent avoir lieu en temps de paix ou de guerre/conflit au niveau tactique, opérationnel ou stratégique. Les « PSYOP de consolidation » ou les « actions civiles - CA » servent à sécuriser la loyauté et la coopération des populations civiles dans les zones de combat. Les « affaires publiques - PA » sont des activités d'information et de formation des troupes en vue de les protéger contre les actions psychologiques ennemies.

La « communication internationale » concerne l'information ainsi que la formation et la culture au niveau international à travers notamment les chaînes TV, Internet et la presse imprimée ainsi que les programmes d'Etat à Etat, culturels et de formation. Elle concerne aussi les affaires humanitaires et l'aide internationale - l'aide économique et au développement, l'assistance humanitaire lors de désastres et de famines, l'assistance technique, etc. Une question reste controversée - celle de savoir dans quelle mesure les activités culturelles et de formations serviront-elles réellement les buts politiques assignés au niveau stratégique? Il en est de même de la question de l'autonomie des opérations d'information par rapport aux autres instruments de la stratégie nationale. Malgré que ces opérations aient principalement un aspect humanitaire, elles ont aussi un aspect politique et psychologique. Elles servent, sur le long terme, d'instruments à la diplomatie et à la stratégie.

L'aspect psychologico-politique est à la base de tout emploi des instruments politiques, économiques et militaires de la puissance nationale. L'issue des négociations politiques de toutes sortes dépendent pour beaucoup d'une profonde compréhension de la psychologie individuelle et de groupe de la partie adverse. De même, l'exercice du commandement militaire implique l'évaluation du niveau psychologique et de la vulnérabilité du commandement ennemi et de ses



forces - la déception est au cœur de l'art militaire. La puissance militaire et économique donne du poids à la puissance politique, qui peut être exploitée de diverses manières pour faire avancer les objectifs nationaux.

LA COMMUNICATION EST À LA BASE DE TOUTE ACTION STRATÉGIQUE

La communication stratégique contribue à la fabrication d'une bonne image de notre pays auprès des opinions nationales et internationales, et ainsi à la capacité de persuasion et d'influence de nos gouvernants auprès de ces opinions. Mais attention la création d'une bonne image du pays n'est pas une fin en soi, elle doit servir à l'atteinte des objectifs culturels, diplomatiques, économiques, sociaux ou sécuritaires tracés par nos hauts responsables.

A tout acteur - un individu, une organisation, ou un pays - est associée malgré lui, pour le meilleur ou pour le pire, une image. Le meilleur est atteint quand l'acteur s'active à élaborer une bonne image de lui-même pour la projeter aux différents publics ciblés. Le pire est subi quand l'acteur laisse au gré du hasard et des circonstances la construction de son image, ou pis encore quand ce sont les compétiteurs et les adversaires qui l'élaborent pour lui. Exprimé autrement, on peut dire qu'il n'existe pas d'événements économiques, sociaux, politiques ou sécuritaires dont les effets sur la réalité soient indépendants de l'interprétation qui en est faite. En conséquence, donner du sens aux faits réels est indéniablement l'une des formes de la guerre moderne. En d'autres termes, le management des perceptions vis-à-vis des événements réels constitue une dimension fondamentale des nouveaux affrontements mondiaux.

La communication, elle-même, dépend de nos manières d'emploi des médias traditionnels (chaînes TV, stations radios, presse imprimée) et des nouveaux, i.e. les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, sites Web, réseaux sociaux, Chaînes TV sur Internet, téléphonie mobile, etc.). L'Algérie sera toujours confrontée à une multitude de défis au niveau intérieur, régional et international. Aussi, il lui est nécessaire de disposer de médias nouveaux et traditionnels puissants. Or il ne peut exister de médias puissants sans l'existence au minimum de sites web et de chaînes de télévisions, publiques et privées, puissantes. En l'absence de ces dernières, les sites et chaînes satellitaires étrangers, surtout celles hostiles à notre pays, pénètrent les foyers algériens en vue de dénaturer notre image et de menacer nos intérêts. A ce propos, un sondage Immar d'avril 2019 répartissait les populations algériennes quotidiennement expo-

sées aux médias, comme suit : téléspectateurs : 18 millions ; internautes : 17 millions ; médias sociaux : 15,5 millions ; auditeurs : 3 millions ; lecteurs : 2,6 millions.

Mais, comme déjà relevé, les actions de communication sont à double tranchant - elles peuvent servir à l'atteinte des politiques et projets nationaux, mais elles peuvent aussi servir les desseins d'acteurs ennemis ou concurrents mal intentionnés. Plus globalement, des pays tiers sont tentés au moyen de la communication de : Primo, mener des actions d'influence culturelles et politiques pour entamer la stabilité et la cohésion sociales de notre pays ; Secundo, mener des actions d'influence économique ou d'intelligence économique pour imposer à notre pays leurs produits et services, et ainsi nous maintenir dans une situation de dépendance économique et de sous-développement.

L'arrivée à maturité des technologies de l'information et de la communication pose un problème de choix stratégique à nos responsables. Le rôle des médias, publics et privés, dans les affrontements présents et à venir est tel, qu'aucun Etat ne songera sérieusement à s'engager dans un quelconque conflit sans leur apport et appui. Il faut souligner, ici, le rôle des chaînes de télévision satellitaires lors des affrontements armés - en Afghanistan, Irak, Yémen, Syrie, Libye - du début de ce siècle, où les publics n'ont pas eu vent de la réalité des agressions guerrières impérialistes, mais une version des faits fabriquée par les spin doctors des pays agresseurs.

L'emploi par certaines puissances étrangères des technologies de communication dans le cadre d'attaques informationnelles contre nos intérêts politico-économiques constitue un nouveau défi pour l'Algérie, qui appelle une vigoureuse réponse, somme toute nécessaire et légitime, de la part de notre gouvernement. En fait, l'Algérie peut se battre avec succès dans la guerre des idées, néanmoins elle doit pour cela, se fixer des objectifs clairs et s'appliquer à les concrétiser avec détermination et courage. Elle doit consentir un effort constant de long terme sur la voie du développement de son arsenal communicationnel en faisant appel à toutes les compétences. La construction de la puissance politique et culturelle de notre nation implique la conjugaison de toutes les forces.

ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

L'article, ne prétendant pas épuiser la problématique, suscitera sûrement quelques questions de fond : Comment l'Algérie peut intelligemment répondre aux challenges et défis de la communication stratégi-

que? Quelles opportunités existent pour l'Algérie dans ce domaine lui permettant de faire prévaloir ses propres intérêts? Quelles sont les leçons à tirer du passé? Quelle est la situation actuelle? Quels sont les obstacles conceptuels, politiques, culturels et bureaucratiques à une planification et à un emploi efficace de nos potentialités humaines et technologiques en matière de communication stratégique? Mais à ce stade, il est permis d'avancer quelques recommandations :

1/ Afin d'assurer une planification et une conduite organisées en matière de communication stratégique, il est impératif de consolider le leadership national en la matière. En effet, la direction, la planification, et la coordination des opérations de communication doit être en tout temps de la responsabilité des plus hautes instances gouvernementales.

2/ L'intérêt national serait mieux sauvegardé en impulsant les recherches et les études en matière de communication stratégique : Elaborer régulièrement des études et analyses

en rapport avec la sécurité nationale au profit des décideurs, portant sur les opinions publiques globales, les idées et tendances, les tendances des médias importants locaux, régionaux et internationaux ainsi que leurs influences sur les opinions, les développements en technologies des informations et communication, etc.

3/ L'institution d'une formation en « communication stratégique » au profit des décideurs de haut rang dont les postes de responsabilité ou l'activité réclament des connaissances en la matière. Cette formation procurera à nos hauts fonctionnaires des connaissances sur les ressorts des nouveaux médias, la guerre cognitive, les opérations psychologiques et la communication stratégique ainsi que des connaissances aux fins de l'atteinte des objectifs nationaux.

4/ Renforcer les missions du Ministère des affaires étrangères dans le domaine de la diplomatie publique - construction de relations réceptives à notre culture et à nos valeurs avec les publiques d'autres nations à travers l'échange de personnes, d'expériences et d'idées. La diplomatie publique cherche aussi à influencer les attitudes de ces publics pour les amener à supporter les objectifs et les intérêts de notre pays.

5/ Renforcer les capacités nationales dans le domaine des communications propre à l'intelligence et aux affrontements économiques par, notamment, le renforcement des actions de nos représentations à l'étranger dans leurs activités de promotion de la production nationale, des actions offensives en direction de nos populations les incitant à privilégier l'achat de produits nationaux, l'accroissement de la présentation de nos produits et services dans les foires et les manifestations économiques internationales, etc.

6/ Développer davantage les capacités nationales en matière d'industrie spatiale par, d'une part la mise en orbite de nouveaux satellites algériens de communication, et d'autre part l'accroissement des compétences et expertises en matière de technologies spatiales.

7/ Accroître les capacités nationales en matière de production d'informations et de statistiques économiques en termes de qualité et de quantité, ainsi qu'en matière de management de l'information et de la connaissance.

8/ Accroître substantiellement l'aide financière et l'accompagnement au profit des journaux électroniques, des sites web et des chaînes TV privés nationaux.

Kamel Garoui

موبيليس يهنئ الصحافة الجزائرية
ⵎⵓⵔⵉⵊⵉⵙ ⵢⵉⵏⵏⵉⵏ ⵓⵎⵎⵉⵔⵉⵏ ⵓⵙⵏⵉⵙⵏⵉⵔⵉⵏ ⵓⵙⵏⵉⵙⵏⵉⵔⵉⵏ ⵓⵙⵏⵉⵙⵏⵉⵔⵉⵏ

22 أكتوبر

اليوم الوطني
للصحافة

موبيليس يحيي
مهنة الصحافة الوطنية

www.mobilis.dz

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de RELIZANE
NIF : 0976.16010.020057

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
N° 22/2020

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. L'office de promotion et de gestion immobilière de RELIZANE, adresse : impasse ZAGHLOUL cité BERREZGA Wilaya de RELIZANE informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° 20/2020 lancé en date du 24/09/2020 dans les quotidiens nationaux Le quotidien d'ORAN et الجمهورية relative à la Réalisation des 100 logements LPA avec 12 logements promotionnels + locaux commerciaux programme 600 logts année 2009 à RELIZANE, qu'après évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Lot	Attributaire provisoire	Montant de l'offre financière après correction	Délai proposé	Note technique	Critère de choix
Réalisation des 100 logements LPA avec 12 logements promotionnels + locaux commerciaux programme 600 logts année 2009 à RELIZANE	Cocontractant : BESSEGHIER Benattia ayant le N° d'identification fiscale : 198 048 280 050 818	429 563 005.00 DA	24 mois	53.25	Moins disant

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'office de promotion et de gestion immobilière de RELIZANE, adresse : impasse ZAGHLOUL cité BERREZGA Wilaya de RELIZANE, dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de (10) jours à compter de la première date d'affichage du présent avis.

19 أكتوبر 2020

LE DIRECTEUR GENERAL

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

Direction de la santé et de la population de la Wilaya de Tlemcen
Etablissement Public Hospitalier de Maghnia

AVIS DE RECRUTEMENT

La direction de l'établissement Public Hospitalier de Maghnia annonce l'ouverture d'un concours sur titre pour les grades au tableau ci-dessous :

Grade	Nombre des postes	Mode de recrutement	Diplôme exigé	Lieu de recrutement
Médecins généralistes de la santé publique	05	Sur titre	Diplôme de docteur en médecine ou un titre reconnu équivalent	Etablissement Public Hospitalier de Maghnia
Pharmacien généraliste de la santé publique	01	Sur titre	Diplôme de pharmacien ou un titre reconnu équivalent	Etablissement Public Hospitalier de Maghnia

Le dossier de candidat doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite de participation
- Fiche de renseignement
- Une copie de la carte d'identité
- Une copie certifiée conforme du diplôme
- Une copie certifiée conforme du relevé de note du cursus de formation
- Deux (02) photos d'identité,
- 02 Enveloppe timbrés.

Observation

Les dossiers complets doivent être adressés à l'Etablissement Public Hospitalier de Maghnia dans un délai ne dépassant pas les 15 jours de travail à compter de la date de parution du présent article dans le journal.

Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions exigées ou parvenu après la date de clôture sera rejeté.

Maghnia le : 18 OCT 2020

DIRECTEUR

La prévision de recette pétrolière 2020 revue à la baisse de près de 25% (Première partie)



Par Reghis Rabah *

Il ne s'agit pas de comparer les recettes à l'année dernière mais par rapport aux prévisions de loi finances complémentaires. Rappelons tout d'abord que faisant suite aux conséquences inattendues de la crise pandémique du Covid-19 qui a vu au mois d'avril le prix du baril frôler la barre négative, le gouvernement Djerad devait réajuster le budget en cours de l'année par revoir le prix de base budgétaire du baril de pétrole de 50 dollars à 40 dollars par baril. Il a aussi opté rappelés- le en complément des mesures prises lors du conseil des ministres du 22 mars 2020, le 3 mai 2020 une réduction des dépenses de fonctionnement pour l'année en cours de 50% par rapport aux prévisions initiales contenues dans la loi de finance 2020. Il s'agit d'une accélération dans la rigueur budgétaire après celle d'avoir contracté les dépenses courantes de 30%. La loi de finances complémentaire a pris en charge toutes ces décisions. Les pouvoirs publics ont épargné les salaires et les transferts sociaux. En dépit de cette intransigeance budgétaire, il a été décidé d'augmenter le salaire national minimum garanti (SNMG) pour le porter de 18 000 à 20 000 dinars, d'exonérer de l'indemnité de revenu global (IRG) tout revenu inférieur à 30 000 dinars. Il a en outre allégé la fiscalité des libérales par carrément la suppression de la déclaration contrôlée pour les introduire dans le régime forfaitaire pour les épargner de payer cette IRG sur les bénéfices non commerciaux de 26%, une taxe sur l'activité professionnelle (TAP) de 2% ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 9 à 19%. Plus tard le projet de loi de finances complémentaire de 2020 projetait quant à lui une régression des recettes des hydrocarbures de 20,6 milliards de dollars contre 37,4 milliards de dollars prévues dans la loi de finances pour la même année. Pour le conseil des ministres, cette situation indépendante de la volonté des uns et des autres va certainement contracter les réserves de change de 51,6 milliards de dollars 44,5 milliards de dollars. Lors de sa rencontre sur ce sujet avec la presse, le président de la république, Abdelmadjid Tebboune devait préciser l'hypothèse retenue pour justifier de telles

décisions « audacieuses » en phase d'une forte contrainte : « la crise actuelle est conjoncturelle et non structurelle. » Plus tard, la quatrième semaine du mois de juin après un léger remaniement ministériel, le ministre de l'énergie, Abdelmadjid Attar, près d'un mois après son installation et après un redressement du prix du baril, il a déclaré dans un entretien à la chaîne nationale de radio 3 que « les recettes pétrolières attendues ne seront plus de 23 milliards de dollars. »(01) Plus tard, le gouvernement avançait plus, voire même 25 milliards de dollars.

1- LA SITUATION FINANCIÈRE EXAMINÉE À SONATRACH, SEMBLE INQUIÉTANTE ET INATTENDUE

Dans un « draft » qui servait de préparation à la réunion du conseil exécutif du mastodonte, dit -on, édité le 11 et le 12 octobre 2020 et qui donne les détails des exportations et des recettes du mois de septembre on y lit que le cumul des recettes à fin août sont 13,650 milliards de dollars, on a récolté durant le mois de septembre 1,342 milliards de dollars seulement ce qui porte le total du premier janvier au 30 septembre 2020 à 14,992 milliards de dollars. Ensuite toute chose égale par ailleurs et dans le scénario le plus optimiste, les prévisions de recettes des 3 mois restant de l'année 2020 soit octobre novembre et décembre sont estimées dans les limites 1,31 milliards de dollars. Sauf une augmentation substantielle des prix qui dépasserait de loin la fourchette actuelle de 40 -45 dollars, le total des recettes des hydrocarbures attendues pour l'année 2020 ne dépasserait pas 18,922 milliards de dollars soit très loin du chiffre avancé par le ministre en charge de l'énergie qui les a situées entre 23 et 25 milliards de dollars. Tout compte fait pour un tel montant de recettes de ce niveau, la fiscalité tirée ne sera que de 9 milliards de dollars, l'investissement 8 milliards de dollars et l'exploitation 6 milliards de dollars. Le groupe supportera près de 1,5 milliards de dollars d'importation de carburant, plus d'un milliard de dollars pour le compte d'Augusta, cette raffinerie controversée pour laquelle la filiale SPC de Sonatrach avait contracté un prêt sans compter le paiement des services de consulting commandé par Ould Kaddour dans le cadre du mégaprojet SH2030.

2- CETTE PERFORMANCE DÉCEVANTE N'A RIEN À VOIR AVEC LE COVID-19

Il faut reconnaître que le président de la république, Abdelmadjid Tebboune, n'a pas manqué d'orienter son staff de gouvernance, notamment ses ministres depuis la confirmation de la propagation de virus corona dans notre pays. A chaque fois, il fustige (02) « les voix défaitistes », incite les départements ministériels non seulement de dire la vérité mais « lutter quotidiennement contre les campagnes de désinformation, par la diffusion de données scientifiques de manière intégrale sur l'évolution de la propagation de la pandémie, en y associant des spécialistes et des experts dans l'opération de sensibilisation, afin de rassurer les citoyens et de les inciter à respecter les mesures de prévention ». Il faut relever toutefois que son ancien ministre de l'énergie semble lui dans ses sorties déroger à cette règle de conduite. Ainsi reportent plusieurs journaux dont l'APS (03). En effet, il avait déclaré qu'à l'instar de tous les pays qui avaient été impactés par la pandémie coronavirus (COVID-19), l'Algérie en citant les rapports qu'ils lui sont parvenus, a perdu un milliard de dollars par rapport aux prévisions des recettes générées par les hydrocarbures. Il précise, qu'outre les répercussions du Covid-19 sur l'économie mondiale et la contraction de la demande sur le pétrole qui en est suivie, accompagnées d'une chute des prix du brut Brent près de 25 dollars le baril, les recettes de l'Algérie des hydrocarbures ont également reculé, a soutenu le ministre, en raison de la baisse de la demande européenne sur le gaz naturel algérien. Dans un autre journal on y lit carrément (04) « les recettes de l'Algérie, générées par les hydrocarbures, ont atteint jusqu'à fin février 5 milliards de dollars contrairement aux prévisions projetées soit 6 milliards de dollars on en déduit un manque à gagner de 1 milliard de dollars dans les caisses de l'Etat ».

3- POURQUOI IMPUTER CE MANQUE À GAGNER À LA PANDÉMIE, EST FALLACIEUX

La courbe historique de l'évolution des prix du baril de pétrole de la catégorie du Brent, proche du brut algérien donne (05) un prix moyen de 40,44 dollars le baril durant la période allant du

premier janvier à octobre 2020 avec un point haut atteint le 8 janvier à 71,75 dollars le baril et le plus bas en avril 2020 à 15,98 dollars le baril sur une courte durée. L'OPEP, dans ses deux rapports du mois de janvier et février, établi sur la base d'une communication directe, ont coté le brut algérien, le Sahara Blend au mois de janvier 65,28 dollars le baril et celui de février 57,91 dollars le baril, il est en moyenne sur cette période de 43 dollars le baril donc il ne s'est pas écarté de la référence budgétaire. Bien qu'il subsiste une légère confusion entre la destination de ce manque à gagner comme chiffre d'affaire de Sonatrach ou une recette fiscale qui devra rentrer au trésor public pour laquelle la prévision a été projetée sur la base d'un baril à 50 dollars, puis 40 dollars, or il en a largement dépassé ce niveau. La cause est donc ailleurs que cette pandémie dans laquelle, on tente de l'utiliser comme alibi, probablement pour éviter de parler des motifs sérieux d'un manque de volume qui pourrait être un problème tout à fait technique qui se poserait aujourd'hui ou après la propagation du coronavirus ? Surtout que les Italiens, avec tout ce qui se passent chez eux comme ravages de cette pandémie, continuent de créer à l'effondrement du gaz Algérien dans leurs privations du mois de mars 2020 (06).

A suivre : LES VRAIES CAUSES

* Consultant, économiste pétrolier

Renvois

- (01)-https://www.aliqtisadia.com/fr/2020/07/22/abdelmadjid-attar-a-propos-des-recettes-petrolieres-pas-plus-de-23-milliards-de-dollars-en-2020/?fbclid=IwAR2j0uHDkvtXwfD50fiQE3Ap5e7GNMvYkoAra19PekM2pICd_mTmm10
- (02)-<http://www.aps.dz/algerie/103248-covid-19-le-president-tebboune-prend-une-serie-de-mesures-complementaires>
- (03)-<http://www.aps.dz/economie/103250-hydrocarbures-5-mds-usd-de-recettes-pour-l-algerie-jusqu-a-fin-fevrier>
- (04)-<https://www.dzairdaily.com/algerie-baisse-petrole-recettes-hydrocarbures-5-milliards-dollars-2020/>
- (05)- <https://fr.investing.com/commodities/brent-oil-historical-data>
- (06)-<https://www.mees.com/2020/3/13/news-in-brief/algeria-to-italy-gas-slump/40b8c910-653e-11ea-8d33-05d77048930a>



LES CHEMINS ÉPINEUX

Médiatic

Par Belkacem
Ahcene-Djabballah
Livres



SAÏD SADI
MÉMOIRES
LA GUERRE COMME
BERCEAU
1947-1967
TOME I



« La guerre est toujours une voleuse d'enfance ; quelle la prend dans un bombardement, quelle la blesse dans son innocence par sa cruauté ou quelle la prive de la progressivité de sa maturation. »
SAÏD SADI

MÉMOIRES.
La guerre comme berceau, 1947-1967. Tome I. Ouvrage de Said Sadi, Editions Frantz Fanon, 400 pages, 1200 dinars.

Vingt ans de vie ! C'est long et c'est court. C'est court lorsqu'on les «écrit» à plus de 70 ans... mais c'est long lorsqu'on s'en souvient. De ce fait, tous les détails, petits et grands, deviennent importants. Pour nous... Pas pour tous ceux qui nous lisent... car, et ceci est bien connu, les années d'enfance et de jeunesse sont toujours les plus belles, même parsemées d'épines et de difficultés.

En tout cas, c'est ce que l'on peut tirer comme conclusion après avoir lu les «mémoires» de Said Sadi. Et pourtant, le parcours n'a pas été des plus faciles.

Premier hasard, le nom de son village Acrib veut dire exilé en berbère... Deuxième hasard, le village se situe sur une crête... où il suffisait de faire quelques pas pour atteindre le sommet forestier et découvrir la Méditerranée. Des signes annonciateurs d'un destin singulier.

Tout d'abord, «la guerre comme berceau», heureusement au sein d'une famille nombreuse, unie et chaleureuse... et d'une communauté aux traditions de solidarité affirmées. Il y avait aussi et surtout - en dépit d'une situation sociale particulièrement tendue - une volonté bien ancrée des parents à voir la descendance s'instruire et s'émanciper intellectuellement. D'où les multiples sacrifices.

Ensuite, l'après-guerre avec l'indépendance du pays et la découverte des autres (au collège), mais aussi, hélas, de réalités politiques souvent décevantes, parfois tragiques et douloureuses. Les adolescents découvrent que des hommes idéalisés peuvent infliger, à leurs frères, les abus qu'ils ont combattus... Il y aura, peu de temps après, l'insurrection du Ffs... Répression, punitions collectives... et tortures.

Enfin, au lycée, le temps des amours et des fantasmes (Ah ! la «bombe» Ludmila» l'Ukrainienne prof' de physique), du football, des réflexions collectives sur des séquences politiques taboues ou obscures de l'avant-Novembre 54 et de la prise de conscience des «fils du pauvre» et de l'action militante pour affirmer son identité et la pratique démocratique. La recherche des origines berbères et d'abord kabyles. Déjà ! Il y avait aussi la présence de l'équi-

pe de foot du Brésil... et Boumediene qui renverse Ben Bella...

L'Auteur : Né le 26 août 1947, médecin psychiatre... Militant, déjà très jeune, pour la langue et la culture berbères, les Droits de l'homme et les libertés démocratiques. Il fonde, en février 1989, le Rcd, parti social-démocrate laïc qu'il présidera jusqu'en mars 2012. Il a été député (Apr) et, aussi, candidat à l'élection présidentielle. Auteur de plusieurs ouvrages.

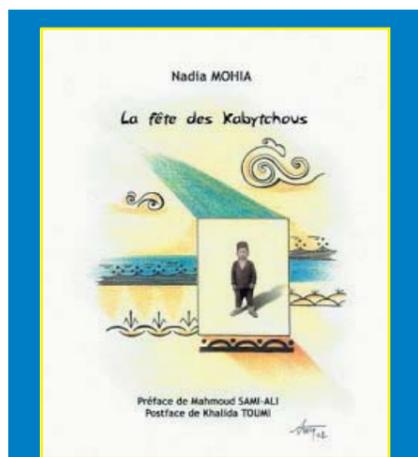
Sommaire : Vingt chapitres... de 0 à vingt ans... de 1947 à décembre 1967!

Extraits : «Marginalisée et paupérisée par les expropriations de la colonisation, notre paysannerie s'est repliée sur ses propres traditions. C'est l'émigration (...) qui a ouvert les premières brèches dans ce monde clos. Et puis, il y a eu l'école pour les plus chanceux» (p 33), «Le chaudron social et culturel dans lequel a grandi ma génération était à la fois perturbant et formateur. Notre esprit était secoué par des valeurs et discours qui laissaient peu de place à la linéarité de la réflexion logique, le sempiternel balancier politique nous poursuivant de ses contradictions» (p 165), «Le début du règne de Ben Bella fut, en effet, à la fois folklorique et violent. Aux slogans populistes, caricaturaux et sommaires brocardés par la vox populi au bout de quelques mois d'exercice du pouvoir, faisaient écho des pratiques plus sombres» (p 261).

Quelle mémoire ! Que de détails !
Avis Une démarche qui restitue tout ce qui fait la vie d'un être humain, de sa famille, de sa société, de ses rêves, de ses espoirs. Bref, pour beaucoup, il nous raconte. Un ouvrage qui a couché sur papier des situations et un vécu mais

surtout des «états d'âme»... et en les lisant, «nous sommes tous kabyles». Certes, beaucoup de longueurs, mais ne pas se décourager... pour mieux comprendre la suite... dans le Tome II.

Citations : «Entre nos jeunes qui pianotent sur les ordinateurs et le temps de mon enfance, il y a deux mille ans d'histoire» (p32), «Née dans une société paysanne patriarcale, la fille kabyle se savait davantage tolérée que vraiment désirée. Ce statut d'enfant subi était encore plus vrai pour celle qui arrivait dans le foyer avant les garçons» (p 74), «La guerre est toujours une voleuse d'enfance ; qu'elle la traumatise dans un bombardement, qu'elle la viole dans son innocence par sa cruauté ou qu'elle la prive de la progressivité de sa maturation. Mais dans un certain sens, on pouvait tirer quelques bénéfices de ces secousses. Les scènes de violences psychologiques provoquent un engourdissement des esprits et préparent à l'endurance et à la faim, comme la peur aide à repousser ses limites. Mais on sort rarement indemne de ces agressions quand elles insistent dans les âmes l'indifférence qui, à terme, peut muter en une forme d'insensibilité abolissant l'affectivité» (pp134-135), «Tamgut (le mont) ne s'interroge pas. On le vit et l'apprécie dans sa rassurante protection... Le site a survécu à tous les fléaux de la terre et de l'enfer. L'âme généreuse et éternelle de la montagne accueille toujours les fidèles avec leur foi inébranlable, leur feroveur crédule et leur souveraine reconnaissance» (p 306), «Intoxiquées par des slogans tôt ou tard démentis par ma réalité, les communautés asservies par des dictatures parviennent rarement à s'émanciper de leur aliénation» (p 371), «(Le football) est une belle et agréable illustration de ce que peut être une vie de libre intuition et de solidarité collective» (p 397)



LA FÊTE DES KABYTCHOUS
(Préface de Mahmoud Sami-Ali. Postface de Khalida Toumi). Une œuvre mémorielle de Nadia Mohia. Editions Achab, Alger 2009. 219 pages, 440 dinars. Chronique déjà publiée. Pour rappel Un livre étonnant, détonnant même.

Étonnant en ce sens qu'une jeune femme raconte la vie intérieure d'une famille, sa famille, ainsi que les derniers instants d'un «Grand-frère» célèbre, un exilé, un écorché vif, un rebelle «total». Voilà qui va à l'encontre de tout ce qui s'est fait jusqu'ici, les auteurs s'arrêtant toujours au seuil de la maison familiale. Chez les Berbères en général et les Kabyles en particulier, c'est encore plus strict. Croire le contraire, c'est verser dans la réflexion facile.

Détonnant, parce que le travail présenté fait œuvre de psychothérapie (l'auteur est de formation ethno-anthropologue et elle a beaucoup travaillé dans sa Kabylie natale... et chez les Indiens de la Guyane française et de l'Ontario, c'est vous dire !) à l'endroit des Kabyles, ce que Abdellah Mohia (poète, écrivain et dramaturge algérien décédé à 54 ans, un bel âge chez les intellectuels) appelait, affectueusement, faut-il le dire, les «Kabytchous», en dénonçant, en bien de ses passages, le berbérisme et ses «brobros» («la culture, ce n'est pas la fourche», disait-il). Cela n'a d'ailleurs pas été du tout ap-

précié par certains intellectuels kabyles, qui y ont vu là «un malin plaisir à crucifier encore du kabyle»... et la presse n'a pas beaucoup «parlé» du livre.

Il est vrai qu'on ne sait plus, à partir d'un certain moment, l'auteur n'arrivant pas, en vérité, à surmonter sa douleur et ses... ressentiments, à démêler les vrais-dits du héros de la conclusion personnelle de la «psy» (qui a l'air d'en vouloir beaucoup aux «ornières coutumières»). N'empêche, c'est dit et c'est écrit ! Voilà qui peinera (un peu, car à Mohia, si grand, si simple, si emporté, si universel, si anti-ghetto, on pardonne tout : les quatre, les cinq et les six vérités... toujours fraternelles et bien intentionnées) bien des militants «amazighistes»... et qui, certainement, «fera plaisir» à ceux qui ne les aiment pas. Heureusement que ces derniers ne sont pas portés sur la lecture des ouvrages en français !

Si le préfacier a bien saisi le contenu, «qui semble avoir été écrit dans l'urgence, sous le coup d'un ébranlement émotionnel extrême», la postfacière, une ministre, donc

une «officielle», affirme, pour sa part, presque le contraire : Ce livre n'est pas, pour elle, «un concentré d'émotions livré comme une affaire purement personnelle... il nous place au cœur du tourment vécu par un peuple tout entier, auquel l'histoire n'a pas fait de cadeaux...». C'est dire la complexité et la force de l'œuvre, la complexité et la force de l'homme.

A lire, bien sûr. Par les «Kabytchous» comme par les «Arabes». Même si nous sommes tentés, de temps en temps, d'arrêter la lecture en raison des jugements bien souvent (trop) tranchants et exagérés. Il faut aller jusqu'au bout de sa lecture pour bien comprendre l'humanisme radical de Mohia... et la colère, la douleur et le talent de l'auteur.

Extraits : «Rigide, roide, droit comme un pieu en acier trempé (physiquement et moralement), obstiné, opiniâtre, buté, immuable, sans concessions... et, il voulait que le monde autour de lui fût également droit, parfait, limpide, sans mensonges ni trahisons. C'était son monde» (p 83)

NOTE : Le paragraphe (des citations) ci-dessous présenté avait été omis jeudi 15 octobre. Les belles histoires de Bahia. Recueil de Bahia Rachedi et Othmane Aoudjit, Casbah Editions, Alger 2019, 102 pages, 500 dinars. Citations : «Un sourire est tout simplement un joyeux cadeau que tu peux offrir à qui tu veux et en échange ton cœur s'épanouira» (p 28), «La vérité finit toujours par éclater un jour. Si la vérité est amère, ses fruits sont doux» (p 81)

Depuis l'avènement de la révolution industrielle au 18^e siècle, l'être humain s'est doté d'une industrie qui lui permet de vivre dans une aisance matérielle sans précédent. La machine l'a remplacée dans son labeur, ses conditions sanitaires ce sont améliorées, son bien être aussi même, s'il subsiste beaucoup de retards à rattraper, surtout, dans les pays en développement.

■ Les limites fonctionnelles de la Terre

Par A. Hafdi*

O r, comme tout le monde le sait, cet essor s'est effectué au dépend de l'environnement souvent mis à rude épreuve.

Parfois par mégarde, le plus souvent dans une course effrénée pour engranger des gains substantiels, l'humain n'a cessé de dilapider les ressources naturelles sans retenue, et ce des siècles durant.

L'Homme pourrait-il continuer à agir de cette manière? La planète, la Terre, est au bord du gouffre! car, « [elle est] une petite boule toute fragile. » (CMED,1987) Elle ne supporterait pas, pour longtemps, ces activités intenses et polluantes. Donnons-nous un instant de répit et essayons de trouver un compromis pour préserver notre environnement. Les conséquences désastreuses de nos agissements se font ressentir, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale. L'indifférence liée au réchauffement de la Terre, la détérioration de la couche d'ozone et la désertification, à ne citer que ceux-là, menacent la biosphère et pèsent sur la survie des écosystèmes. Cette dégradation de l'environnement, considérée d'abord, comme un problème des pays riches est devenue au fil des ans une question de survie pour tous les pays sans exception.

« Nous n'avons qu'une seule et unique biosphère pour nous faire vivre. Et pourtant chaque communauté, chaque pays continue son bonhomme de chemin, soucieux de survivre et de prospérer, sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes sur autrui. D'aucuns consomment les ressources de la planète à un rythme qui entame l'héritage des générations à venir. » (CMED 1987) Toute chose a une limite, notre environnement aussi. La capacité de la terre à encaisser les nuisances engendrées par les activités anthropiques est proche des seuils à ne pas franchir, pour préserver le « fonctionnement du système terrestre ». (Rockström et al., 2009). En maintenant beaucoup de leurs comportements irrespectueux envers la nature, les humains, par la multiplication de leurs activités portent préjudice à l'environnement, et risquent ainsi de « déstabiliser les systèmes biophysiques critiques et de déclencher des changements environnementaux brusques ou irréversibles ».

(Rockström et al., 2009). Si ces humains ne tiennent pas compte des limites au-delà desquels des bouleversements peuvent survenir, ils compromettraient la survie d'une multitude d'écosystèmes qui seraient incapables de s'adapter aux nouvelles conditions et courraient inéluctablement vers l'extinction. (Rockström et al., 2009).

Nous assistons depuis l'avènement de l'ère industrielle à un développement immodéré des industries accompagné par une abondance des activités humaines; extraction excessive des gisements fossiles, transports, surexploitation des ressources halieutiques, etc. Ces activités accentuent la pression sur notre planète et ses écosystèmes en fragilisant les équilibres écologiques. En effet, cette façon d'agir peut déboucher sur des changements environnementaux irréversibles et par conséquent, elle met en péril l'existence même de l'être humain. (Rockström et al., 2009)

Suite à l'énormité de cette pression anthropique n'est-il pas justifié de se demander quelles sont: « les limites fonctionnelles du système terrestre ». (Anctil. Diaz. Gagnon, 2015)

La terre étant un système biogéochimique complexe où interagissent de nombreux processus, y compris l'action humaine. Ce système est réglé de telle façon que les petits changements sur certains paramètres clés

induisent souvent des réactions, mais sans plus, ce qui laisse supposer que le système terrestre dans son ensemble est résilient. (Anctil. Diaz. Gagnon, 2015). « Cependant, qu'en réalité il existe des seuils à partir desquels ces petites modifications induisent de fortes réponses. ». (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). Et c'est là, que nous nous trouvons irrémédiablement face à ces limites fonctionnelles. Donc, pour un développement durable, il est impératif de prendre conscience de ces limites fonctionnelles d'autant plus qu'ils nous renseignent si nous disposons d'une marge d'action ou pas! pour que, la civilisation humaine, nos vies soient à l'abri du danger. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015)

« Ces limites planétaires identifiées couvrent les cycles biogéochimiques mondiaux de l'azote, du phosphore, du carbone et de l'eau; les principaux systèmes de circulation physique de la planète (climat, stratosphère, systèmes océaniques); les caractéristiques biophysiques de la Terre qui contribuent à la résilience sous-jacente de sa capacité d'autorégulation (biodiversité marine et terrestre, systèmes terrestres); et deux caractéristiques critiques associées au changement global anthropique (charge d'aérosol et pollution chimique). » (Rockström et al., 2009). Les limites fonctionnelles de Notre planète

A - les Changements climatiques

« Il y a une convergence croissante vers une approche de garde-corps à 2 ° C », c'est-à-dire contenant les augmentations de la température moyenne mondiale à 2 ° C au-dessus du niveau préindustriel » (Rockström et al., 2009).

L'objectif est de se placer au-dessous d'une hausse de 2 degrés C, jugée juste supportable (jacquemot 2015). De ce point de vue, il est prévu, qu'une hausse de 1 degré par rapport à la moyenne de 1990 ferait subir d'importants dégâts aux coraux, alors qu'une hausse de 2 degrés désagrégerait probablement la couverture de glace de l'Antarctique

Ouest, suivie par une élévation de 4 à 6 mètres du niveau de la mer. Si cette progression franchit les 3 degrés, la circulation thermohaline profonde des océans, responsable du Gulf Stream, un courant qui redistribue la chaleur des tropiques vers l'Arctique, sera affectée. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015).

Afin de parer au réchauffement climatique, il faut limiter les dégagements des gaz à effet de serre et particulièrement les émissions de CO₂ d'une part, et d'une part il est primordiale de maintenir le bilan énergétique dans un seuil viable. Les concentrations prélevées sur des minuscules poches de gaz enfermées depuis de longues dates dans des glaciers établissent des accumulations de CO₂ à l'ère préindustrielle à 280 ppm. En 2012, la concentration de CO₂ était estimée à 392 ppm soit 140% la valeur précitée et de loin supérieure à la limite fonctionnelle établie à 350 ppm. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). En 2020, on observe une concentration nettement supérieure à ce chiffre.

B - L'acidification des océans

L'absorption du CO₂ par les océans accentue leur acidité. Au rythme actuel, d'accroissement du CO₂ dans l'atmosphère, l'acidification ne fait qu'augmenter, (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). Dans ces conditions la capacité des océans à fonctionner comme des puits de carbone sera fort limitée.

Les océans éliminent actuellement environ 25% des émissions humaines (Rockström et al., 2009). « Le processus d'élimination atmosphérique comprend à la fois la dissolution du CO₂ dans l'eau de mer et l'absorption du carbone par les organismes marins.

L'absorption océanique du CO₂ anthropique n'est pas répartie uniformément dans l'espace



et dans le temps. » (Rockström et al., 2009)

Selon certaines projections, optimistes, d'ici à l'an 2100 nous aurons une acidification supplémentaire de 0,06 à 0,07 unité de pH. Donc, ce faisant, il faut prévoir des milliers d'années pour que les océans retrouvent leur niveau d'acidité préindustriel. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). Dans ces conditions, beaucoup d'organismes ne pourront plus calcifier leurs coquilles et seront des proies faciles pour leurs prédateurs. Aussi, les récifs coralliens sont en train de subir des dommages qui se répercuteront sur les industries de la pêche et le tourisme. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). Enfin, L'acidification des océans constituerait une perturbation majeure des écosystèmes marins, dont les impacts sont très incertains. (Rockström et al., 2009)

C - Interférence avec les cycles mondiaux du phosphore et de l'azote

Bien que, l'objectif principal de l'utilisation de l'azote est d'améliorer les rendements agricoles, une grande proportion de cet agent finit par se retrouver dans l'environnement et par conséquent, elle pollue les champs, les voies navigables et les zones côtières et par là même, elle augmente la pollution atmosphérique.

Sachant que l'apport excessif des éléments nutritifs dans les eaux, entraîne une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème. Ainsi, par l'usage désordonné de l'azote et du phosphore, l'homme ne cesse de dégrader les écosystèmes. Cet apport des nutriments génèrera à coup sûr des changements non désirés dans les milieux lacustres et dans les écosystèmes marins.

L'afflux de l'azote et du phosphore, couplé à la surpêche, et à la dégradation des zones côtières induiront des changements brusques et non linéaires qui influenceront

le changement climatique. (Rockström et al., 2009)

« Il est difficile de quantifier avec précision une limite planétaire de l'apport de phosphore dans les océans qui place l'humanité à une distance sûre de déclencher une anoxie océanique délétaire et répandue. » (Rockström et al., 2009).

D'autre part, le phosphore, joue un rôle dans l'apparition des zones océaniques déficitaire en oxygène. Cet effet tue par asphyxie des animaux fixés comme les coraux et d'autres organismes tels que les crustacés. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015).

D - Appauvrissement de l'ozone stratosphérique

L'ozone(O₃) est présent dans l'atmosphère en faibles quantités dont 90 % au-delà de 10km d'altitude. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). L'ozone stratosphérique filtre le rayonnement ultraviolet du soleil. Ce mécanisme s'avère efficace pour bloquer l'effet des rayons ultraviolets (Rockström et al., 2009). Car, ces derniers endommagent l'ADN des plantes et des animaux au point d'être létal. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015).

Les activités humaines engendrent l'augmentation des concentrations des substances anthropiques tels que les chlorofluorocarbures (CFC). (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). Ces substances anthropiques en quantité réagissent dans l'ozonosphère et appauvrissent la couche d'ozone. C'est dans l'année 1985, que l'appauvrissement massif de l'ozonosphère au-dessus de l'Antarctique est rapporté. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). En outre, il a été révélé que l'amenuisement de la couche d'ozone stratosphérique a des impacts négatifs sur les organismes marins et présente des dangers pour la santé humaine. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015).

Suite en page 15
*Enseignant retraité

Les limites fonctionnelles de la Terre

Suite de la page 14

L'apparition du trou d'ozone au-dessus de l'Antarctique est un exemple de franchissement d'un seuil dans le système terrestre, de manière totalement inattendue. (Rockström et al., 2009. « Heureusement, en raison des mesures prises à la suite du Protocole de Montréal (et de ses amendements ultérieurs), nous semblons être sur une voie qui évite la transgression de cette frontière » (Rockström et al., 2009). On projette un retour aux concentrations de 1980 entre 2020 et 2035. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015)

E-Taux de perte de biodiversité

Malgré qu'une partie des plantes, des mammifères et des insectes a été répertoriée et documentée, il en existe beaucoup, qui ne l'ont pas été. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015) « il y en aurait entre cinq millions et trente millions au total. On conçoit que beaucoup d'espèces disparaîtront avant même d'avoir été répertorié et nommés » (Anctil. Diaz. Gagnon 2015).

Des études, mentionnent que le taux d'extinction des espèces au cours du XXème siècle a dépassé de 50 à 500 fois celui qui a été constaté à partir des études des fossiles. Les principales causes de l'extinction de ces espèces sont la dégradation et la perte de leur habitat, l'introduction des espèces compétitrices, la surexploitation, les maladies et les changements climatiques. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). L'extinctions des espèces est grave, étant donné l'importance de la biodiversité pour maintenir le fonctionnement des écosystèmes et les empêcher de basculer dans des états irréversibles ou indésirables. D'autant plus que les écosystèmes avec de faibles niveaux de diversité sont vulnérables aux perturbations (telles que les maladies) et courent le risque de subir des changements de régime. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015) Enfin, Il est hasardeux de définir une limite pour le taux de perte de biodiversité qui, s'il est franchi, pourrait occasionner des changements indésirables et non linéaires du système terrestre à l'échelle régionale ou à l'échelle mondiale.

F- L'utilisation mondiale de l'eau douce.

De l'avis de l'équipe de Rockström, la capacité d'autoépuration constitue une limite au système fonctionnel terrestre puisque la pollution a pour effet de perturber l'équilibre entre les communautés aquatiques.

D'autre part, les changements climatiques ont perturbé le régime et la fréquence des précipitations, et par conséquent ont influencé notre relation avec l'eau. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015) Les manipulations sur les flux de l'eau agissent négativement sur la biodiversité, la sécurité alimentaire et sanitaire ainsi que le fonctionnement écologique, et minent dangereusement la résilience des écosystèmes terrestres et aquatiques. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015)

Une limite planétaire pour les ressources en eau douce doit donc être établie pour maintenir en toute sécurité le flux d'eau verte pour la rétroaction de l'humidité et permettre la fourniture du fonctionnement et des services de l'écosystème terrestre. (Rockström et al., 2009).

G- L'occupation des sols.

Les conversions des terres pour l'agriculture peuvent perturber le fonctionnement biogéochimique (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). En effet, le changement dans l'exploitation foncière suite à l'expansion et l'intensification de l'agriculture a contribué au changement environnemental mondial, avec le risque accru de porter préjudice au bien-être humain. (Rockström et al., 2009).

Durant le dernier demi-siècle, la conversion des forêts et d'autres écosystèmes s'est poursuivie à raison d'un taux moyen de 0,8% par an, ce qui représente le principal facteur de la perte du fonctionnement et des services des éco-

systèmes. (Rockström et al., 2009).

Les experts de l'équipe de Rockström conseillent une superficie de 15% du territoire comme limite à ne pas enfreindre pour le bon fonctionnement biogéochimique de la terre, malheureusement au rythme actuel de croissance de conversion de l'ordre de 1% par année, cette proportion de terre passera de 12% à 15% en quelques décennies seulement. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015). Bien que les effets du changement de système foncier agissent comme une variable lente qui impacte d'autres systèmes, telles que la biodiversité, l'eau et le climat, ils peuvent également déclencher des changements rapides à l'échelle continentale lorsque les seuils de couverture terrestre sont franchis. (Rockström et al., 2009).

H- Chargement en aérosol

Depuis l'ère préindustrielle, les activités anthropiques ont doublé la concentration mondiale de la plupart des aérosols. Ces derniers influencent « l'équilibre du rayonnement de la Terre directement en diffusant le rayonnement entrant dans l'espace ou indirectement en influençant la réflectivité et la persistance des nuages » (Rockström et al., 2009). Les aérosols peuvent également agir grandement sur le cycle hydrologique en modifiant les mécanismes qui forment les précipitations dans les nuages . (Rockström et al., 2009).

Considérant son effet sur la santé humaine, « la pollution atmosphérique par les particules fines est responsable d'environ 3% de la mortalité due aux maladies cardio-pulmonaires chez l'adulte, d'environ 5% de la mortalité par cancer trachéal, bronchique et pulmonaire, et d'environ 1% de mortalité par infection respiratoire aiguë chez les enfants des zones urbaines du monde entier » (Rockström et al., 2009).

Par leurs impacts sur le système climatique et leurs effets néfastes sur la santé humaine, les aérosols constituent une limite fonctionnelle planétaire à ne pas transgresser (Anctil. Diaz. Gagnon 2015)

I-Pollution chimique

Les composés radioactifs, les métaux lourds et beaucoup de composés organiques provenant de l'activité humaine constituent les principaux types de pollution chimique, qui affectent la santé humaine et les écosystèmes.

La pollution chimique peut influencer les limites de la biodiversité en réduisant l'abondance des espèces et en augmentant la vulnérabilité des organismes à des stress tels que le changement climatique. (Rockström et al., 2009). La limite fonctionnelle pour la pollution, cible les particules fines puisqu'elles peuvent agir sur le climat en plus d'être dommageable pour la santé. (Anctil. Diaz. Gagnon 2015)

A. Hafdi

Bibliographie

- Anctil, F., L. Diaz, A. Gagnon-Légaré, 2015. *Développement durable : enjeux et trajectoires. Presses de l'Université Laval, Québec, 160 p.*
- Commission mondiale des Nations unies pour l'environnement et le développement (2005). « Notre avenir à tous » 5e édition, Montréal, Éditions LAMBDA, Montréal (Québec)
- Jacquemot, P. (2015) *Le dictionnaire du Développement durable. La petite Bibliothèque des Sciences Humaines. Diffusion : Seuil. Auxerre*
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, A., Stuart III Chapin, F., Lambin, E., Lenton, T.M., Scheffer, M., Folke, C., Schellnhuber, H.J., Björn Nykvist, B., de Wit, C.A., Terry Hughes, T., van der Leeuw, S., Henning Rodhe, H., Sverker Sörlin, S., Snyder, P.K., Robert Costanza, R., Svedin, U., Falkenmark, M., Fabry, V.J., Hansen, J., Walker, B., Liverman, D., Richardson, K., Paul Crutzen, P., and Foley, J., (2009). *Planetary boundaries : exploring the safe operating space for humanity. Ecology and Society* 14,32.



Messerghine
eau minérale naturelle

Importante entreprise de production dans l'agroalimentaire

RECRUTE :

Commerciale :

- Responsable commercial Femme

Condition :

Agée de 40 ans et plus.
Permis obligatoire.
5 ans minimum d'expérience.

- Agent commercial Homme ou Femme

Condition :

Agé de 25 ans et plus.
Permis obligatoire.
Plus de 2 ans d'expérience.

- Charge contrôle qualité :

Agée de 25 ans et plus.
Diplôme en Chimie ou Biologie.
Expérience de 2 ans et plus.

Profil pour tous les postes :

- Maîtrise parfaite de tous les outils informatiques.
Transmettre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
direction@sape-dz.com

Société Privée située à Bethioua cherche à pouvoir un

Gestionnaire des Ressources Humaines :

Exigences

- Agé de 30 à 35 ans ;
- Diplôme en GRH ;
- Expérience 03 ans minimum dans le domaine ;
- Maîtrise parfaite de la langue française (anglais souhaité) ;
- Maîtrise parfaite du logiciel PC/PAIE (DLG) ;
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique ;
- Disponible de suite.

Veillez envoyer les CV à l'adresse Email :

Postuler.hr@gmail.com

Centre anti-cancer Emir Abdelkader Plus de 5.000 hospitalisations en huit mois

J. Boukraa

Le Centre anticancéreux (CAC) d'Oran prend en charge des cancéreux des différentes wilayas de l'Ouest. Du 1^{er} janvier au 30 septembre de l'année en cours, le CAC a enregistré 5.004 hospitalisations. Ces cas sont répartis comme suit : 2.630 ont été pris en charge par le service de chimiothérapie pédiatrique, 398 par le service de chimiothérapie des adultes et 1.976 malades ont été pris en charge par le service de radiothérapie. Le CAC a aussi enregistré 13.746 hospitalisations du jour. Le service d'oncologie pédiatrique s'occupe des enfants âgés entre 0 et 15 ans. Les enfants souffrent souvent du cancer du cerveau qui est le plus fréquent, des leucémies et des lymphomes. En 2019,

pas moins de 366 nouveaux cas de cancer de l'enfant ont été enregistrés au niveau du service d'oncologie pédiatrique du Centre anticancéreux (CAC) d'Oran.

On n'en parle pas suffisamment, pourtant près de 1.000 enfants sont touchés par différents cancers annuellement en Algérie. D'autre part, en 2019, les deux services de chimiothérapie et de radiothérapie pour adultes du Centre de lutte contre le cancer «Emir Abd El Kader» d'Oran, ont enregistré 1.186 nouveaux cas de cancer. Le CAC a enregistré durant la même année 6.715 hospitalisations et près de 29.000 prises en charge dans le cadre de l'hôpital du jour. Notons que les dépistages ont une très grande importance dans la prévention de certains cancers. Ils permettent

un diagnostic plus précoce de la tumeur et, par conséquent, la mortalité, les douleurs, et les traitements parfois lourds, tels que les chimiothérapies qui peuvent parfois ainsi être évitées ou réduites. Le plus souvent, ce n'est pas la douleur qui permet de déceler un cancer : une tumeur n'est en elle-même pas douloureuse.

Les principaux facteurs d'augmentation de la charge cancéreuse comprennent l'exposition accrue aux facteurs de risque connus tels que le tabagisme, la sédentarité, la mauvaise alimentation, l'usage nocif de l'alcool et la pollution environnementale. Les mutations épidémiologiques et démographiques en cours font partie des autres facteurs qui contribuent à l'alourdissement du fardeau du cancer.

Réalisées sur les abords d'un oued asséché Démolition de constructions illicites à Aïn El Turck

Rachid Boutlelis

Une tentative de constructions illicites, sur les abords d'un oued asséché dans la localité de St Roch, a été avortée par les services de police, a-t-on appris auprès de la commune de Aïn El Turck. Les services de l'APC sont intervenus pour démolir les premières fondations et remettre le site à son état initial. En effet, et selon nos sources, des contrevenants ont morcelé et clôturé une superficie de terrain dans l'intention manifeste d'exploiter le couvre-feu du confinement partiel sanitaire pour entreprendre illicitement la construction d'un îlot d'habitations au beau milieu du ru asséché qui traverse la localité de St Roch. Les premières fondations ont fait l'objet de démolition empêchant ainsi la réalisation de nouvelles constructions sur ce site. Alertée par des riverains, la police est promptement intervenue pour avorter cette absurde tentative de constructions illicites. Les responsables locaux ont été saisis à travers des copies du procès-verbal de constat établi à l'issue de cette intervention.

Il importe de noter que le phénomène de la bidonvilisation des plages de la contrée d'Aïn El Turck prend une ampleur presque incontrôlable, au vu du constat établi sur

le terrain et, comble de l'ironie, ne semble à priori plus émouvoir quiconque. Il importe de noter que des habitants ont pris attache avec les services de police pour dénoncer ce sordide état de fait. Notons aussi dans la foulée que des riverains de la localité de St Germain, sur le territoire de la municipalité d'Aïn El Turck, se sont rapprochés du Quotidien d'Oran pour exprimer leur vive désapprobation contre l'insidieuse invasion qui va crescendo de la bidonvilisation sur la plage de leur lieu de résidence. Nos interlocuteurs ont dénoncé «l'apparition du jour au lendemain de plusieurs masures, qui auraient été construites à la hâte nuitamment», avant de renchérir avec une pointe de dépit : «Nous avons signalé cette transgression aux responsables concernés mais malheureusement aucune opération n'a été menée pour y mettre un terme. Evidemment, cela encourage les contrevenants à participer à ce massacre à ciel ouvert, qui est à l'origine de la dégradation de notre cadre de vie et par ricochet, celui du séjour pour les vacanciers». Il y a lieu de signaler que deux années auparavant, une opération de démolition de masures érigées sur cette plage a été menée par les services de l'APC, mais d'autres baraques, faisant office d'habitations, proposées

à la location ou à la vente, et/ou de local commercial, ont été construites illicitement depuis. Il faut dire aussi que le laxisme avéré des uns et des autres a accouché de cette désuétude, dans laquelle végète la plage de St Germain à l'instar de presque toutes les plages de cette contrée. «Nous sommes disposés à apporter aide et assistance si le wali désigne une commission de la wilaya d'Oran pour un constat des lieux, qui sera suivi de mesures répressives contre les auteurs de cette infraction afin de donner l'exemple et de décourager tout éventuel contrevenant», ont encore fait remarquer des riverains de la localité de St Germain. L'absurde ironie du sort veut que ce soit la zone d'extension touristique, ZET, englobant le village de Cap Falcon et la localité de la Madrague, qui est la plus touchée par la bidonvilisation et ce, avec l'installation de plusieurs regroupements de masures hideuses, qui enlaidissent le paysage. Dans les prestigieuses localités de Paradis-Plage et de Clairefontaine, qui sont considérablement loin de refléter l'image du nom pour lequel elles ont été baptisées, les baraques érigées en parpaing et de la tôle ondulée, constituant un immense bidonville, ont entamé insidieusement le grignotement du sable.

Ils menacent la vie des habitants à Sidi El Houari Des immeubles désaffectés en attente de démolition depuis plus de deux ans

D. B.

Des habitants du quartier de Sidi El Houari ont lancé, hier, un appel aux responsables concernés pour la démolition des immeubles désaffectés qui menacent de s'effondrer à tout moment. Selon des représentants des habitants du quartier qui se sont déplacés au siège de notre rédaction, un premier appel avait été lancé à l'ex-wali d'Oran, il y a plus de trois mois, pour intervenir avant qu'une catastrophe ne survienne. Selon nos interlocuteurs, certains immeubles ont même été squattés par des familles au péril de leur vie. Les habitants du quartier affirment que plus d'une dizaine d'immeubles évacués de leurs occupants depuis plus de deux années n'ont toujours pas été démolis. Ces bâtisses situées sur les grandes artères du quartier font l'objet d'effondrements partiels et menacent de s'effondrer à tout moment. «Nous sommes contraints d'éviter de passer sous ces habitations de risque de se retrouver sous les décombres. Malheureusement, nos enfants empruntent ces artères chaque jour et nous craignons vraiment pour leur vie», assure un des habitants.

Ce dernier indique que le danger ne concerne pas uniquement les passants mais aussi les habitants des immeubles mitoyens qui sont toujours occupés par des familles en attente d'un relogement. «La situation s'aggrave davantage à la moindre précipitation», affirme notre interlocuteur. Pour éviter la réoccupation des immeubles évacués par d'autres familles, les services de la wilaya ont muré et détruit partiellement certaines habitations dans la perspective

d'une proche démolition. Mais ce type de procédé n'est malheureusement pas suffisant, car à défaut qu'ils soient de nouveau investis par des indus occupants, les immeubles menaçant ruine évacués sont en état d'abandon et certains tiennent miraculeusement debout. Certains se sont transformés en refuge pour délinquants. D'autres et en dépit des précautions des autorités locales, et malgré le danger que cela présente, ont été réinvestis par des familles qui veulent à tout prix bénéficier de logements sociaux en échange de quitter les lieux. Selon nos interlocuteurs, lors des dernières fortes pluies l'année dernière, des familles habitant les immeubles mitoyens ont évacué leurs habitations de peur de l'effondrement d'un des immeubles désaffectés qui risque d'entraîner dans sa chute d'autres immeubles. Ces édifices présentent actuellement un risque majeur pour la sécurité des riverains et des passagers. «Nous vivons sous la menace permanente du péril de se retrouver sous les décombres de ces immeubles en état d'abandon», dira un habitant du quartier qui habite tout près d'un immeuble évacué depuis 2016. Concernant l'occupation illégale de ces immeubles, la wilaya avait mis en garde, l'année dernière, les squatteurs. Ainsi et dans un communiqué, elle avait affirmé que toute personne squattant des habitations menaçant ruine qui ont été fermées après avoir été évacuées et leurs occupants relogés, fera l'objet de poursuites judiciaires et sera traduite devant les services compétents. De leur côté, les propriétaires privés de ces immeubles sont tenus d'assurer la surveillance de leurs biens et éviter toute occupation de ces lieux dangereux.

A quelques jours du Mawlid Nabaoui Campagne de sensibilisation contre les produits pyrotechniques

J. Boukraa

Malgré leur interdiction à cause des désagréments, voire des dégâts, les produits pyrotechniques ont refait leur apparition. Cette année, grâce notamment au travail d'interception effectué par les services concernés, services de sécurité et commerce, les étals ne sont pas très nombreux comme les années précédentes, mais ils sont toujours présents, sur les trottoirs, au niveau des marchés. Cette année, la protection civile a décidé de privilégier la sensibilisation dans sa campagne contre ces produits qui sont chaque année, à l'occasion de la fête du Mawlid Nabaoui, la cause de centaines d'accidents parfois très dangereux, notamment chez les enfants. Dans ce cadre, une large campagne de sensibilisation a été lancée la semaine passée par la protection civile en coordination avec la direction du commerce et l'organisation algérienne de la protection du consommateur au niveau des grandes surfaces commerciales et quelques marchés. La campagne va se poursuivre pour toucher la semaine prochaine les écoles primaires. En effet, les

produits pyrotechniques sont présents timidement au niveau de quelques quartiers et marchés populaires. Les petits affluents pour les acheter afin de les faire exploser bien avant la fête du Mawlid. Le danger guette notamment les enfants, qui sont les plus attirés par ces produits pyrotechniques. Les personnes qui les manipulent risquent des blessures (auto-traumatismes) et «des dégâts peuvent être occasionnés aux tiers». La protection civile a prodigué des conseils à l'adresse des citoyens, précisant que chaque année durant cet événement, des accidents surviennent mettant en danger la vie des individus. Les parents doivent expliquer à leurs enfants les dangers de ces produits prohibés, et ils sont nombreux : risque d'explosion dans la main, brûlure des yeux, perte définitive de l'audition, blessures graves et lésions définitives, amputation, inflammation des vêtements, début d'incendie dans une pièce close, mais aussi risque de feu en extérieur, etc. Toutefois, il est strictement déconseillé de les projeter sur les personnes, sur les voitures, les stations d'essence, et les habitations notamment près des hôpitaux et cliniques.



ILS NOUS ONT QUITTES HIER

LABAH Khadir, 95 ans, L'Hippodrome
TOUIL Bentaiba, 75 ans, Es-Seddikia
GUABA Med El Habib, 76 ans, Oran
SLIMANI Djillali, 49 ans, Hassi Bounif

Horaires des prières pour Oran et ses environs

05 rabie el aouel 1442

El Fedjr 05h51	Dohr 12h48	Assar 15h55	Maghreb 18h22	Icha 19h40
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



TIARET

Le marché couvert rouvert dans deux mois

El-Houari Dilmi

Fermé depuis juin 2018 pour travaux, le marché couvert du centre-ville de Tiaret «sera rouvert dans deux mois» a annoncé le wali de la wilaya, M. Mohamed Amine Dramchi, lors d'une tournée qui l'a mené dans différents quartiers de la ville. En effet, fermé depuis plus de deux ans, le marché couvert, érigé du temps de la colonisation à la fin du 18^{ème} siècle au cœur de la ville de Tiaret, commen-

çait à s'effondrer avec risques d'affaissement induits par l'érosion et la remontée des eaux, quand les autorités locales ont décidé de sa fermeture. Les travaux de consolidation, qui ont pris un peu de retard sur les délais prévus, seront donc achevés d'ici à la fin de l'année, selon le premier responsable de la wilaya. Constitué d'une soixantaine d'étals pour marchands de fruits et légumes à l'intérieur, d'une poissonnerie et de gargotes à l'extérieur, certains commerçants

ont refusé de reprendre leurs étals, selon le wali qui a rencontré leurs représentants. «Une solution définitive doit être rapidement trouvée», a tranché le wali, pour donner une seconde vie à ce lieu mythique vers où convergeaient depuis des lustres les habitants de l'ancienne Tiaret. Selon le maire de la ville, M. Bouteldja Rabah, l'option du maintien de l'ancienne armature du marché couvert a finalement été retenue pour garder l'aspect architectural d'origine de la bâtisse.

Un charlatan condamné à 5 ans de prison

Le tribunal correctionnel de Tiaret a prononcé une peine de 5 ans de prison ferme et 100.000 DA d'amende à l'encontre d'un charlatan pour escroquerie aggravée, charlatanisme et utilisation de produits dangereux pour la santé publique, apprend-on de source sécuritaire. En effet, agissant sur information, les éléments de la huitième sûreté urbaine, munis d'un mandat de perquisition délivré par le procureur de la République près

le tribunal local, ont découvert un véritable arsenal de sorcellerie et de magie noire à l'intérieur du domicile du charlatan. Des fioles de différentes dimensions, des exemplaires du Saint Coran profanés, photographies d'hommes et de femmes, des talismans ont été découverts par les policiers. Déféré devant le tribunal local, il a écoupé de 5 ans de prison ferme.

Lors de plusieurs opérations de nettoyage des anciens cimetières

fermés, divers objets servant à la sorcellerie comme des photographies, des billets de banques déchirés et autres talismans cachés sous les tombes ont été découverts et détruits. Toujours selon la sûreté de wilaya, une bande de quatre (04) individus, spécialisés dans le vol des maisons et locaux commerciaux, a été démantelée par les éléments de la BRI. Présentés devant le tribunal local, ils ont été écroués.

El-Houari Dilmi

TLEMCEM

Les droits et libertés en question

Khaled Boumediene

La Journée nationale de la liberté de la presse, célébrée chaque année le 22 octobre, prend cette année un relief particulier à la veille du référendum constitutionnel du 1er novembre. Dans ce cadre, le parc national de Tlemcen a abrité mardi une rencontre en guise de célébration de cette journée, regroupant l'organisation algérienne de l'environnement et la citoyenneté, l'association culturelle et du tourisme «El Wissal», l'académie nationale de la promotion du mouvement associatif ainsi que l'union nationale des journalistes algériens de Tlemcen.

Pour mettre l'accent sur les dispositions de la liberté de la presse consacrées dans la nouvelle mouture de la Constitution, le directeur de l'université de Maghnia, le Dr. Naoum Mourad, a animé une communication dans laquelle il a livré un aperçu sur les droits fondamentaux et les libertés publiques qui constituent l'un des axes principaux autour desquels s'articule le projet de révision de la Constitution. Il faut noter que c'est le seul débat organisé à Tlemcen avant le référendum sur la révision de la Constitution, auquel ont pris part de nombreux journalistes de la presse. Tout en procédant à une analyse-rétrospective sur les différentes étapes de révision de la Constitution

dans notre pays, l'orateur a procédé à une analyse comparative entre la liberté de la presse et la liberté d'expression. «La liberté de presse représente l'une des principales libertés de l'homme. Elle naît du droit d'expression et de critique dont disposent tous les citoyens. La liberté se fonde de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. L'article affirme que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. La liberté d'expression est le droit pour toute personne de penser comme elle le souhaite et de pouvoir exprimer ses opinions par tous les moyens qu'elle juge opportuns.

La liberté d'expression a comme corollaire la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de la réunion, la liberté de manifestation mais aussi le respect d'autrui», a-t-il expliqué. Le docteur Naoum a passé ensuite sous la loupe les articles 51, 53 et 54 introduits par le nouveau projet de la Constitution, qui garantissent ces droits et libertés. «Le projet de révision de la Constitution stipule le caractère obligatoire du respect des droits fondamentaux et libertés publiques. Il élargit et

enrichit les espaces de liberté du citoyen à la fois par la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives et consolide les droits constitutionnels garantis. L'article 51 stipule que la liberté d'exercice des cultes est garantie. L'article 52 garantit et consacre la liberté d'expression. L'article 53 garantit la promotion de la société et encourage les associations d'utilité publique.

Pour ce qui est de la liberté de la presse, qu'elle soit écrite, audiovisuelle ou électronique, elle est garantie dans l'article 54. La liberté de la presse comprend notamment la liberté d'expression et de création des journalistes et des collaborateurs de presse, le droit des journalistes d'accéder aux sources d'information dans le respect de la législation en vigueur, le droit à la protection de leur indépendance et du secret professionnel et le droit de fonder des journaux et toute autre publication sur simple déclaration», a-t-il ajouté.

A la fin de cette communication très riche en enseignements, les journalistes présents ont été tour à tour honorés par MM. Cherki Abdeldjil, président de l'organisation algérienne de l'environnement et la citoyenneté, Aoued Boumediene, président de l'association culturelle et du tourisme «El Wissal», et Zeboudj Ahmed, président de l'académie nationale de la promotion du mouvement associatif.

Prix Mohammed Dib : les lauréats connus

L'association «La grande maison» a proclamé mardi soir la liste des lauréats de la 7^e session du Prix littéraire Mohammed Dib 2020, indique la page Facebook du Prix littéraire. A décroché le Prix en langue arabe Abdelmonaim Bensayah pour son roman «Li narkos Taranila thouma namout», paru aux édi-

tions El Mahir, tandis qu'en langue amazighe a brillé Mourad Zimou pour son roman Kawitu, paru aux éditions Casbah.

Rédigé en français, le roman Body Writing de Mustapha Benfodil, et publié par les éditions Barzakh, a été distingué. Les résultats ont été proclamés par l'académicien et cri-

tique Mohamed Sari, président du Jury, sur une vidéo diffusée sur la page Facebook du Prix. Organisé par l'association «La grande maison» de Tlemcen, le Prix littéraire Mohammed Dib a pour objectif de motiver la créativité littéraire chez les jeunes dans les trois langues : arabe, amazighe et française.

TISSEMSILT

Des chercheurs d'eau attendus



Le ministre des Ressources en Eau, Arezki Berraki a annoncé mardi depuis la wilaya de Tissemsilt le lancement prochain d'une opération d'exploration des capacités hydriques de la région. S'exprimant lors d'un point de presse en marge de sa visite de travail à la wilaya, le ministre a fait savoir que des spécialistes de l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH) seront dépêchés la semaine prochaine à Tissemsilt pour y effectuer une exploration minutieuse des capacités hydriques de la région (eaux souterraines et de surface). Cette opération permettra d'élaborer un programme pour explorer des eaux souterraines sur une profondeur allant jusqu'à 1000 mètres, a indiqué le ministre, relevant que son département ambitionnait par ces explorations de diversifier les ressources hydriques dans cette wilaya, et sécuriser les besoins de la population. Par ailleurs, le ministre a annoncé une visite d'experts de l'Office national de l'assainissement (ONA) qui examineront les modalités de valorisation des eaux usées traitées par les stations de la région, en vue de leur utilisation dans l'irrigation complémentaire. Il a rappelé, dans ce cadre, que ces structures garantissent plus de 7 millions M³ d'eaux traitées non exploitées, et que moins de 5 millions M³ d'eaux conventionnelles étaient utilisées pour l'irrigation dans la région.

Faisant état du lancement, dans les tous prochains jours, d'une étude de réhabilitation du barrage «Bouzeghza» qui alimente quatre communes de la wilaya en eau potable, M. Berraki a relevé que cette étude, devant être réalisée par des experts cubains en collaboration avec l'Agence nationale des barrages et des transferts (ANBT), permettra d'accroître les capacités du barrage, très envasé de surcroît, et satisfaire les besoins de la région en eau potable. Par ailleurs, le ministre a fait savoir que la wilaya de Tissemsilt avait bénéficié, dans le ca-

dre de l'amélioration du service public eau, de quatre à cinq projets avec des enveloppes allant de 6 à 80 millions DA. La wilaya a également bénéficié d'un projet important qui sera lancé «dans les jours à venir», en l'occurrence le transfert des eaux du barrage «Meghila» (commune d'El Ayoune) vers un périmètre agricole de plus de 1000 hectares, a ajouté M. Berraki. Rappelant que plus de 30 projets en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement avait été alloués à la wilaya, le ministre a précisé que plusieurs de ces projets, inscrits en 2016, 2017 et 2018, connaissent un retard de réalisation. «Les entreprises défaillantes seront mises en demeure à l'effet de dynamiser ces projets sous peine de poursuite judiciaires», a-t-il mis en garde.

Dans un autre registre, le ministre a annoncé, lors d'une rencontre avec des agriculteurs et des exploitants de la wilaya, la publication d'une instruction interministérielle devant faciliter la délivrance des autorisations de forage des puits. Grâce à cette mesure, a-t-il expliqué, les cadres au niveau local seront tenus d'examiner les demandes des agriculteurs dans un délai n'excédant pas 15 jours. Lors de sa visite dans la wilaya, le ministre a inauguré la station de pompage numéro 4 du barrage «Derder», inspecté un projet de réalisation d'un réservoir de 500 m³ à Slamena (commune d'El Ayoune), et supervisé les travaux de protection de la ville de Khemisti des inondations. De même qu'il a inspecté les projets de raccordement à l'eau potable de deux groupements ruraux «Ouled Ben Dahmane» (Commune d'Ouled Bessam) et «Ouled Mimoun», et présidé une cérémonie de signature de nombre de conventions entre l'unité de wilaya de l'Algérienne des eaux et des micro-entreprises spécialisées dans l'entretien des canalisations, bénéficiaires d'un financement dans le cadre de l'ANSEJ.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE

DE HASSI BEN OKBA

N°: 1570/2020

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

AVIS DE CONSULTATION N°: 07/2020

Conformément aux dispositions des articles 52 et 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation N°: 07/2020 du 29/09/2020 relative au projet:

AMENAGEMENT URBAIN AU CENTRE DE HASSI BEN OKBA

Qu'à l'issue du jugement des offres en date du 04/10/2020; le projet a été attribué provisoirement à:

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	N.I.F	MONTANT /TTC	DELAI	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINANCIERE	CLAS.
ETB BAZIZ REZKI	162191600288190	7.415.038,16DA	03mois	68,00	Moins disant	1 ^{er}

NB: Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, tous les soumissionnaires qui contestent le choix peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis.

LE PRESIDENT DE L'APC

ANEP N° 2031006960 Le Quotidien d'Oran 22/10/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : D'Oran
Daira : es-senia
Commune : sidi Chami.
N° : /2020

02561

AVIS

D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 161 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, le président de l'apc de la commune SIDI CHAMI informe les entreprises soumissionnaires participe a appel d'offre ouvert avec exigence exicapacité minimale N° 22/2020 relatif au projet :

*** Travaux D'achèvement De Revêtement En Béton Bitumineux De La Cite FONAL + 80 Logts Hassi Labiod Commune Sidi Chami**

Paru sur les journaux LE QUOTIDIEN D'ORAN en date 13/09/2020 et الجزائر الجديدة en date du 13/09/2020 qu'a l'issue de l'analyse des offres techniques et financiers les entreprises mentionnées sur le tableau ci - après est retenue provisoirement :

Entreprise retenue	Montant en TTC	NIF	LA NOTE TECHNIQUE/100	Délais	OBSERVATION
ETP SAYAH MOHAMED	13 454 616.00DA	177310500443194	63	03 MOIS	MOINS DISANT

Un délai de dix(10) jours, à partir de la première (1^{er}) parution sur la presse est accordé aux soumissionnaires pour déposer leurs éventuels recours auprès de la soumission des marchés publics de la commune conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel.

N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public .

Ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

2020 أكتوبر 18

Sidi Chami le :

Le président de l'APC

ANEP N° 2031006919 Le Quotidien d'Oran 22/10/2020

CONDOLEANCES

Le Président-Directeur Général, le partenaire social et l'ensemble

du personnel de la Laiterie NUMIDIA SPA Constantine,

profondément touchés par le décès du frère de Monsieur

HARIM MOULOUD, président du Groupe Lait GIPLAIT

et lui présentent leurs sincères condoléances ainsi qu'à toute

sa famille et prient Dieu d'accepter le défunt en Son Vaste Paradis.

« A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons ».

ANEP N° 2025100530 Le Quotidien d'Oran 22/10/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : D'Oran
Daira : es-senia
Commune : sidi Chami.
N° : /2020

0002567

AVIS

D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 161 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public, le président de l'apc de la commune SIDI CHAMI informe les entreprises soumissionnaires participe a appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° 25/2020 relatif au projet cite ce dessous:

Travaux D'Aménagement Des Ecoles Primaires Au Niveau De La Commune De Sidi Chami (02 Lots)

LOT N°02 :Ecole Nedjma 01,Ecole Nedjma 02,Ecole Nedjma 03, Ecole Nedjma 04

Paru sur les journaux Le Quotidien D'oran et الهدف en date du 15/09/2020 qu'a l'issue de l'analyse des offres techniques et financiers les entreprises mentionnées sur le tableau ci -après est retenue provisoirement :

Entreprise retenue	Montant après correction en TTC	Note technique/100	NIF	Délais	OBSERVATION
ETB MENAA ABDERAZAK	8 547 651.00DA	61.66	176190200260178	03 MOIS	---

Un délai de dix(10) jours, à partir de la première (1^{er}) parution sur la presse est accordé aux soumissionnaires pour déposer leurs éventuels recours auprès de la soumission des marchés publics de la commune conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel.N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public .Ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

2020 أكتوبر 18

Sidi Chami le :

Le président de l'APC

ANEP N° 2031006922 Le Quotidien d'Oran 22/10/2020

APPARTEMENTS

■ A vendre Appartement F3 - Sup. 75 m² - 1er étage - Bien aménagé et bien situé en face Hasnaoui / ORAN - Prix : 1 Mrd 50 négociable - Tél : 0549.44.76.38 - 0792.25.23.30

■ Vends Appart - Acté - F4 au RDC avec grand balcon. Cité Belle Vue - à 5 minutes (Akid Lotfi Oran). Convient cabinet: médecin-avocat-notaire... Pas de courtier SVP - Tél: 0656.19.19.74

■ A vendre ou à louer des Apparts F3 - F4 et F5 Promotionnels avec toutes les commodités (Cuisines équipées - Chaudière - Chauffage central... etc.) + Garage de voitures - à : Bir El Djir - Rond-point Wilaya - Front de mer - Belgaïd - Cité Petit... Tél : 0772.43.37.38 - 0555.89.91.04

■ Nouveau Dortoir au centre-ville d'ORAN entre Rue de la Bastille et Rue Larbi Ben M'hidi - Tél : 0793.71.32.99

■ Loue grand F2 à Seddikia ORAN à jeune couple sérieux : Cuisine - SDB - Electricité - Eau chaude 24H/24 - 1er étage - Hauteur 4,5 m - Tél : 0666.82.12.40

■ A vendre F3 - Acté à Oued Tillet. Nouvelle construction. Sup. 83 m² : Hall, SDB. Un grand Salon, 02 Chambres - 02 Façades - Ensoleillé. Bon voisinage - Cité calme - Près de toutes les commodités - Appart jamaï habité - Tél : 0556.09.23.69 - 0663.56.71.46

■ Loue F3 - 5ème étage - Ascenseur - Résidence fermée près Stade des Castors - Pas de vis-à-vis - Parking place réservée - Clim + Chauffage central - Contact : 0550.06.43.03

■ Location : F3. 8ème avec Ascenseur. Nvelle Promo + F3 meublé. 4ème à Prox. Lycée Hayat + F3 meublé Bd Frt de /Mer + F4. 1er Résid. Bahia + F5 Rue Med Khemisti 4ème avec Ascenseur + F6. 1er. 200 m² Rue Med Khelisti + F5 Hasnaoui + F4 meublé Millenium 170 m² avec garage + F3 meublé Résid. Plaza - Contacter : 0558.07.92.16 / 041.36.16.43 / e-mail : cabinetbensaid@gmail.com

■ Vends F3 sans séparation - Acté - 82 m² à Akid Lotfi - Double façade - Ascenseur (2ème étage) - à usage d'habitation - bureau d'études ou autre (médecin - esthéticien...) - Tél: 0669.30.60.86

■ Location : Salon + Chambre + Cuisine + SDB à la Rue Mohamed Benguetat - Hai Ibn Sina - ORAN - 20.000 DA/mois - Contacter 0775.67.79.48

■ Echange ou A vendre : un bel et grand F3 à Hassi Ben Okba - 1ère main - contre un F3 ou F2 à ORAN - Prix : 480 Millions - Tél: 0657.47.80.07

■ Vends F3 au 6ème étage Monte-Carlo à ORAN (Acté + Livret foncier) - Refait à neuf - Prix 750 M - Pas de courtier SVP - Tél : 0790.13.89.12

■ Vends F5 - Cuisine + SDB + WC + Hall + Couloir Courette - (Refait à neuf) au 1er étage avec Acte - Sis à Hippodrome (ORAN) - Tél : 0790.13.89.12

■ Donne en Location F3 équipé au 2ème étage à Millenium - ORAN (Cuisine + Frigo + Plasma + Chambre + Salon) - Prix 6 M/mois - Pas de courtier SVP - Tél : 0790.13.89.12

■ A vendre 3 Apparts F5 de 174 m² avec 3 Façades dans un Immeuble de 4 étages : 1 Appart par étage + Garage individuel de 25 m² à Hachimia - Belgaïd - ORAN - Tél : 0550.96.08.41

■ Vends Bureau (155 m²) au 1er étage à ORAN - Rue Khemisti à côté du café Province : idéal pour Fonction libérale - Contact : 0658.04.12.31

■ Vends bel Appart Type F4 de 130 m² - 2ème étage dans Résidence privée à Maraval - Vends Appart F3 dans Résidence Antinea (Marché Michelet) 1er étage - Tél : 0555.08.38.16 - Curieux et intermédiaire s'abstenir

■ A vendre à ORAN dans la Tour Mobilant Résidence Bahia Center Front de mer (Frangé maritime) : Appartement standing F4 - Superficie 155 m² - 1er étage - Pour usage d'habitation ou Professionnel - Mob: 0560.05.11.95

■ Vends à AIN TEMOUCHENT : Bel Appart F3 de 106 m² dans une nouvelle Résidence au centre-ville - Réaménagé - Equipé et doté de toutes commodités - Prix après visite - Tél N°: 0674.09.83.75

■ Vente Apparts : F2 de 70 m² à 90 m² / F3 de 85 m² à 110 m² / F4 Gd standing avec 2 sanitaires / F5 Gd standing avec 3 sanitaires - Finis - Clés en main - Luxe - Pas de vis-à-vis - Façade sur Autoroute 4ème Périphérique - ORAN - Tél : 0542.68.15.04

■ A vendre Appartement F4 au 3ème étage à la Cité des enseignants îlot: 2/3 - Bloc 10 - Hai Khemisti en face Plaza - ORAN - Bloc fermé - Parking - Tél : 0551.86.27.19 - 0699.83.55.36

■ A vendre Studio modifié en F2 - Bien aménagé - Au 10ème étage à Choupot près des Pompiers / ORAN - Possibilité de Crédit de banque - Tél : 0549.14.71.72

■ A vendre à ORAN à Lotfi / Centre-ville : F4 meublé de 130 m² au 7ème étage avec Ascenseur - 3 Façades - 3 Chambres avec Balcons individuels - Grand Salon - Salon à manger - Cuisine - SDB - Toilettes et Placard - Prix : 2 Milliards - Tél : 0560.19.75.28

■ A vendre F3 de 100 m² Promotionnel avec toutes commodités : Cuisine équipée - Chauffage central - Garage sous-sol dans Immeuble de 6 locataires au 4ème et dernier étage - sis à Coop. Panorama - Bir El Djir - ORAN - Est - Tél : 0541.59.24.70

VEHICULES

■ Vends Camion JAC - Année 2014 - Roulé 150.000 Km + RENAULT MASTER - Année 2012 - Roulé 240.000 Km - Tél : 0661.20.85.37 / 0799.46.16.30

VILLAS

■ A vendre Hawch de 80 m² sans dalle - Acté - Situé au N° 60 Avenue St Eugène - ORAN - Tél : 0796.98.72.71

■ TLEMEN : A vendre Maison de 179 m² avec Jardin à Attar Lalla Setti en face centre médical à côté école primaire - Tél : 0781.77.63.99

■ A vendre Villa Superficie 260 avec 3 appartements, rez-de-chaussée de F3, 1er étage : 2 appartements séparés F3 et F2, 2ème étage : Buanderie et grande terrasse, escalier indépendant, très bon voisinage, 23 Octobre, Es Sénia à côté Pharmacie Mrah- Pas de courtier SVP Tél : 0656 19.19.74

■ A vendre Villa à STIDIA à 10 Km de MOSTAGANEM et 70 Km d'ORAN à 1 Km de la plage. Surface du lot 119,6 m². RDC : Garage + Salon + Cuisine + SDB + WC + 2 Cours (96 m² + 34 m²) - 1er : 3 Chambres + SDB + WC + Balcon (96 m²) - 2ème : 2 Chambres + SDB + WC + Balcon + Terrasse (96 m²) - Tél : 0560.95.84.11 - 0655.58.85.85

■ Pépinière Millenium 2 vers 1 (côté école) : A vendre Villa - Actée - D.F. 02 Entrées - S/Sol aménagé pour Commerce (100 m²) - RDC : Salon - Cuisine - Sanitaires + 02 Locaux rideau électrique et vitre - 1er étage : 4 Gds Chambres + Sanitaires - Terrasse accessible 50 m² couverte - Bien implantée - Sans vis-à-vis - Tél : 0779.61.33.53

EMPLOIS

■ Dans le cadre d'une réorganisation, une Société Agro-Alimentaire recrute : Un (01) Superviseur Commercial - Tél : 0770-50-17-92 - Profil : Résidant à SETIF - Diplôme dans la filière - Possédant un véhicule - Expérience souhaitée

■ Institut Professionnel d'Esthétique et de Rééducation sis à ORAN cherche des Employées (Femmes) sérieuses et présentes, même débutantes ou Universitaires - Formation gratuite et possibilité Poste de travail à mi-temps dans la journée ou le soir - Tél : 0553.18.41.04

■ Entreprise de production en Agro-alimentaire sise à Es-Senia - ORAN recrute un Chef de production avec expérience - Envoyez CV à : recrutement.sps31@gmail.com

■ Restaurant / Pizzeria à ORAN cherche : Cuisinier - Pizzaiolo et Serveurs + Serveuses qualifiés pour Restauration - Contacter : 0561.39.95.62

■ Association cherche Administrateur d'Immeuble Agréé pour Gestion Résidence - Contactez le : 0541.35.68.43 - Pour retrait Cahier des charges contre 500,00 DA

■ Ecole de Formation Professionnelle Uni-Beauté lance des Formations Modulaires en Coiffure Hommes : Technique de coiffage - Visagisme - Coupe - Coloration - Traitement capillaire - Taille et Rasage - Tél : 041.83.41.41 - Adresse : 04, Rue Ezzaoui Mustapha - Gambetta - ORAN

FÉLICITATIONS

Félicitations à notre chère
petite-fille
MEDEGHRI Amina
pour l'obtention de son
diplôme de Doctorat en
Pharmacie et à tes prochains
succès IN CHA'ALLAH.
Tes grands-parents
La famille MEDEGHRI

ANNIVERSAIRE

Le 23/10/
2020 notre
petit prince
BOUAYED
Ilyes
fêtera ses 02 ans.
On te souhaite un Joyeux
Anniversaire, une longue
et heureuse vie.
On t'embrasse fort.
Maman - Papa et Anès



■ Ecole de Formation Professionnelle à ORAN cherche dans l'immédiat des Formatrices et Formatrices Pédagogues qualifiées dans le domaine de l'Esthétique, la Coiffure Dames et la Coiffure Hommes, maîtrisant la langue française et l'outil informatique - Envoyer CV : contacte.esthetique@gmail.com - Tél : 041.83.42.42

LOCAUX

■ A vendre Local - Superficie 21 m² - Bien aménagé avec Sanitaires - Rideau électrique... etc. - Situé au centre-ville d'ORAN - Tél : 0696.01.08.18

■ A vendre Usine de 2.600 m² de terrain composée d'un Hangar + des Bureaux + petit Dépôt - Actée - Situé à Chetâibou - Zone industrielle à côté les showrooms / ORAN - Tél: 0542.33.17.74

■ A vendre à Bel Air à 50 m du Bd Froment Coste (ORAN) : Local commercial de 120 m² (20 m² RDC et 100 m² 1er étage) - Acté - Entrée individuelle et place de Parking en RDC + Bureau PDG + Grand Open Space + 2 SDB - Convient Fonction libérale avec plusieurs Lignes de téléphone et Wimax - Prix : 1 Milliard 600 Millions - Tél : 0560.19.75.28

■ Local à louer de 160 m² avec sanitaires à l'entrée de Sidi El Bachir - ORAN - Tél : 0795.18.92.54

■ Vends Local de 35 m² à Maraval " Trig 14 " (ORAN) avec ou sans Matériel de Fast-food - Avec Rideaux électriques - Sanitaires + Gaz de ville et Climatisation - Appelez au : 0774.82.82.30

■ Dépôt à louer - Sup. : 250 m² - à Cité Petit - ORAN - Tél : 0542.26.01.14 - 041.74.66.70

■ MOSTAGANEM : Loue Bureau plus de 100 m² - Convient pour Société et toute Profession libérale - Près de nouvelle Académie et Cour d'appel - Quartier de qualité - Tél : 0561.72.99.65

TERRAINS

■ Vends Terrain urbanisable (Acte + Livret foncier) - Sup. 1.066 m² - Sis à Hussein Dey - ALGER - Sur 4 Façades en plein centre - Tél : 0774.07.07.34

DIVERS

■ A louer Licence de Taxi à ORAN - Contacter : 041.23.22.55

■ Dr. ADNANE S. - Médecin spécialiste en Anatomie clinique - en Médecine esthétique et en Acupuncture - MOSTAGANEM : Cité 05 Juillet - Locaux ANSEJ n° 42 - Tél : 0791.84.96.66

■ Ecole de Formation Professionnelle UniBeauté lance des Formations Modulaires en Esthétique : Soins de visage - Epilation - Visagisme - Maquillage - Massage - Manucure et Pédicure - Tél : 041.83.41.41 - Adresse : 04, Rue Ezzaoui Mustapha - Gambetta - ORAN

■ TLEMEN : Donne en Location Bulldozer et Niveleuse KOMATSU en bon état - Tél : 0661.22.53.59

■ Nous mettons en Vente des Machines de coupe Plasma mixte électrique et gaz et laser, neuves pour le décor sur tôle et la coupe des Aciers, Fer plat, Tôle, Poutrelle - Veuillez nous contacter sur le téléphone : 0550.56.24.54

40ÈME JOUR

Cela fait 40 jours que notre chère mère **MIRI HASSIBA** nous a quittés pour un monde meilleur le 11/09/2020. On tient à remercier toute personne ayant partagé notre peine que ce soit de près ou de loin afin de surmonter cette dure épreuve. On demande à chaque personne l'ayant connue à avoir une pieuse pensée en sa mémoire. Repose en paix chère maman. Tes enfants qui t'aiment et qui ne t'oublieront jamais : **LINEDA - KHADIDJA - MALIK & NORA**



PENSÉE

Il était 3 h 30 ce vendredi 23 octobre 2015 quand tu es partie sans faire le moindre bruit pour ne pas inquiéter les personnes qui étaient juste à côté de toi. Ton départ silencieux te résume si bien toi qui donnais en dépassant tes limites juste pour faire plaisir à tous ceux qui ont eu la chance de faire partie de ta vie ou juste de la traverser. Cette femme extraordinaire est notre très regrettée mère et amie **ABDELAZIZ Fatima dite Fadila épouse LABED** pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir prier Le Tout-Puissant pour qu'il lui accorde une place de choix au paradis avec les élus. **Ilhem, Radia, Yasmina et les petits.**



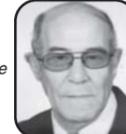
PENSÉE

Après un décès, les semaines, les mois et les années passent mais certaines dates sont importantes. Pour nous les personnes proches de la personne décédée, il est souvent précieux de voir que l'on pense à elle dans ces moments douloureux. Il est difficile de croire que cela fait déjà 53 jours que nous avons dit au revoir à notre chère et précieuse maman **Boudouaoui Moullet épouse Korimeche** qui était une mère, une sœur et plus d'une amie à ses 5 filles ; nous ne pouvions pas laisser passer ce jour sans vous dire que nous pensons à vous. Le temps passe mais la pensée reste. En ce jour qui a marqué nos esprits, d'habitude nous fêtons votre anniversaire le 23 octobre de chaque année ; malheureusement ce n'est pas le cas de cette année : tu es loin de nos yeux mais gravée dans nos cœurs à jamais. Repose en paix et que le paradis soit votre demeure éternelle.



PENSÉE

A la mémoire de notre cher et regretté père **Mr Benaouda DOUAÏDI Moudjahid de l'ALN décédé le 23 octobre 2010.** Cela fait dix ans depuis qu'il nous a quittés pour un monde meilleur en laissant derrière lui un immense vide irremplaçable. Toute la famille **DOUAÏDI** demande à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire. **Puisse Dieu Le Tout-Puissant l'accueillir en Son Vaste Paradis.**
إنا لله وإنا إليه راجعون



ENOF SPA
ENTREPRISE NATIONALE DES PRODUITS MINIER NON - FERREUX ET DES SUBSTANCES UTILES
SPA au Capital Social de 1 100 000 000 Dinars Algériens
---UNITE DJEBEL OUAKRIF---
Avis d'appel d'offre national
Achat dix (10) Pneus réf 20.00/35
La société algérienne ENOF SPA lance un Avis d'Appel d'Appel National pour l'achat de dix (10) pneus
Les fournisseurs intéressés par cet avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier de charges à l'adresse suivantes :
Entreprise Nationale Des Produits Miniers Non - Ferreux Et Des Substances Utiles
ENOF Djebel Ouakrif Sidi Snouci Sidi Abdelli wilaya de Tlemcen
Tél mob : 06 55 35 64 59
ANEP N° 2031100585 Le Quotidien d'Oran 22/10/2020

Esprit Tlemcen Services vous propose un agréable séjour
Rencontre Thématique **Sbou' à Timimoun**
1001 NUITS DU MOULOU (Dr. Sari Ali Hikmet)
● 5 jours 4 nuits (du 04 au 08 novembre 2020)
● Transport grand bus confortable places limitées à 20 personnes
● Hébergement **tin habib** en pension complète
● 4 x 4 pour visite des sites et monuments
Guide conférencier Pr. Ouiza Galleze chercheuse CNRPAH
Contact : 28 Fg Bel Horizon - TLEMEN - P : 0556 85 10 62 - TEL : 043 41 53 64

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية وهران
مديرية التنظيم والشؤون العامة
مصلحة الشؤون العامة
مكتب الجمعيات
رقم 79
وصل استلام التبليغ
بتغيير الهيئة التنفيذية
طبقاً لأحكام المادة 18 من القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق لـ 12 يناير 2012 المنقوب بالجمعيات نو هذا اليوم 07 أكتوبر 2020 استلام محضر جمعية العامة غير العادية المؤرخ في 2020/02/20 والمتعلق بتغيير تشكيلة الهيئة التنفيذية للجمعية الوطنية للصناعات النسيجية تحت التلقين الذهني
الجمعية الوطنية للصناعات النسيجية تحت التلقين الذهني
2005/08/27 بتاريخ 1235
المقومة بـ وهران، وصيف الاستكبرية ميناء المسيد.
ترأسها السيد: شوال أحمد.
يتعين القيام بإجراءات الإشهار وفقاً لأحكام المادة 18 الفقرة 02 من القانون السالف الذكر.
الوطني

Pensée
Il y a deux ans et plus exactement le 23 Octobre 2018 nous a quittés le frère, Feu Mustapha DJAFOUR, le Professeur et l'ancien Recteur de l'Université de Tlemcen.
En cette douloureuse occasion, la famille du défunt et l'association scientifique « Mustapha DJAFOUR » remercient tous ceux et celles qui ont accompagné la famille du regretté dans son deuil.
Qu'ALLAH puisse l'accueillir dans son Firdaous auprès des prophètes, des martyrs et des saints.
Une pensée et un recueillement sont prévus le Vendredi 23 Octobre à Tlemcen au niveau du cimetière de Cheikh Essanoussi à 11 heures.
« À ALLAH nous appartenons, et c'est à LUI que nous reviendrons ».



Office Public des Ventes aux Enchères & Evaluation
Maître TAHRAOUI BAHOUS
Commissaire-priseur près le Tribunal d'Arzew
RUE MOHAMED FERTAS N° 175 - Arzew - Wilaya d'Oran
Tél : 05-54-10-14-48
Email : maitre.tahraoui-b@live.fr
AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Uniquement SUR SOUMISSIONS CACHETÉES
LE : 02/11/2020 à 11 H 00
Respect des Consignes Sanitaires (Distanciation / Port du Masque Obligatoire)
Au profit de la Société de Maintenance Industrielle « SOMIZ »

N°	Désignation & Marque & Immatriculation
01	Déchets Spéciaux : Déchets de Pneus, de Polyuréthane, Cartouches d'impression « Toners », Tubes fluorescents usés + Lampe + Pots de peintures et vernis vides + Pinceau et Rouleaux souillés + Chiffons d'essuyage et Vêtement de protection + Filtre à gasoil + Filtre à air + Filtre à huiles + les Huiles usagées + Batteries usagées + Batteries à plomb + Peinture périmée + 03 Trois Fûts scellés d'huile PCB + 03 Trois Transformateurs + Pompe manuelle de transvasement contaminée par PCB + EPI contaminés + Sols contaminés
02	Grue 04 T Marque : DEMAG (GO / S/Pneus) Matricule : 051-00511-31
03	Lot de Pièces de rechange à l'état NEUF(Cielo, Nubira, Peugeot 206, Toyota Corolla, Camion Toyota, Demag, Pierre de Melle, Grue Grove, Jet Cleaner, Engin Retour TM, Molette à Moletage, Jeux Taraud, Jeux de Pige, Micromètre Mécanique) + Diverses Pièces de rechange usagées (Voir Listing)
04	Pièce de Rechange (Turbine) Marque : ALSTOM (Voir Listing)

تبليغ: يجب على الراغبين في المشاركة في المزاد التقرب من ديواننا العمومي لتسجيل أنفسهم مسجولين ببطاقة التعريف الوطنية على الأقل 48 ساعة قبل موعد زيارة العتاد نظرا لخصوصية المنطقة الصناعية.
Le Commissaire-priseur
M. TAHRAOUI

BOUIRA

Le ministre met en garde les commerçants spéculateurs

Farid Haddouche

À partir de la ville de Bouira, le ministre du Commerce, Kamal Rezig, a donné avant-hier, le feu vert, à tout commerçant titulaire d'un registre du commerce, pour étendre ses activités et pouvoir de la sorte intégrer le marché de l'exportation à l'étranger, en ciblant en premier lieu le marché africain, qui se caractérise par la proximité contrairement aux autres marchés européens qui requièrent beaucoup de rigueur. Le ministre a déclaré: «Tout ce qui peut être exporté est le bienvenu», en ajoutant «nous accompagnerons tous les commerçants débutants et même ceux qui ont une expérience sur les marchés africains, similaire à ce qui est disponible à Tindouf et Tamanrasset.» Le ministre a révélé qu'il était auto-suffisant pour de nombreux produits locaux ayant reçu des certificats de conformité et des labels éprouvés, comme l'huile d'olive et la pomme de terre. Ce qui ouvre, suivant son raisonnement, de grandes perspectives pour exporter ces

produits et bénéficier de leurs revenus. Le ministre a rassuré les agriculteurs qui se plaignaient de l'absence de points de stockage, en les fournissant en ces besoins avant la fin de l'année en cours.

En contrepartie, le ministre a exhorté les agriculteurs à augmenter la production. Il ordonnera en outre à ses services de contrôle, à la fermeture immédiate des locaux des commerçants qui spéculent sur les prix des trousseaux scolaires. Le ministre du Commerce, Kamal Rezig, a également souligné la nécessité de préserver les prix des divers produits, en particulier ceux liés aux conditions d'entrée à l'école, soulignant l'abondance de produits locaux et même importés, au cours de la dernière saison. Il poursuivra qu'il avait donné des instructions directes aux différentes directions des 48 wilayas, afin de mettre en œuvre la sanction de fermeture immédiate des commerçants spéculateurs sur les prix de détail. Ainsi que des comités d'inspection et de suivi doivent être créés dans toutes les régions. Il martèlera qu'«il n'y a pas

besoin d'augmenter les prix et qu'il n'y a aucune justification raisonnable à cela», après notamment les deux dernières réunions qu'il a effectuées avec les grands producteurs locaux et même les importateurs de fournitures scolaires. Ces derniers l'ont rassuré sur la stabilité des prix. Ce qui l'a encouragé à rapporter la nouvelle aux parents que les prix ne seront pas augmentés, contrairement à ce qu'il s'était produit les années passées. Le ministre du Commerce n'a pas manqué, à l'occasion, de rappeler aux commerçants l'impérieuse nécessité à suivre le protocole sanitaire, les appelant ainsi à interdire aux enfants de moins de 16 ans d'acheter eux-mêmes des provisions dans les magasins.

Par ailleurs et durant sa visite qui a pris toute la journée, le ministre du Commerce s'est déplacé dans la commune de Sour El Ghoulane pour s'enquérir des conditions de travail du Laboratoire de la répression des fraudes, et dans la commune d'El Hachimia pour visiter le grand complexe avicole du groupe Bali.

Une voiture se renverse : un mort

Une voiture a dérapé et s'est renversée faisant plusieurs tonneaux, avant-hier, en fin de journée, à proximité du village Ouled Bechali, situé dans la commune de Maâla, à une cinquantaine de kilomètres, au nord-ouest du chef-lieu de wilaya. L'accident a causé la mort, sur le coup, d'une personne âgée de 66 ans. Les éléments de la Protection civile de l'unité secondaire de la daïra de Lakhdaria sont intervenus pour évacuer la dépouille à la morgue du Centre hospitalier Amar Ouamrane de Lakhdaria.

Un accident a causé la mort, sur le coup, d'une personne âgée de 66 ans. Les éléments de la Protection civile de l'unité secondaire de la daïra de Lakhdaria sont intervenus pour évacuer la dépouille à la morgue du Centre hospitalier Amar Ouamrane de Lakhdaria.

F. H.

TIZI-OUZOU

Electricité et gaz : plus de 5 milliards de dinars de factures impayées

Le montant cumulé des factures de l'électricité et du gaz impayées par les clients de la direction de Distribution de Tizi-Ouzou (Filiale de la Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) a dépassé les 5 milliards de DA, a indiqué mardi, dans un communiqué, cette Société. «Ces créances, qui restent en constante croissance, ont atteint, à la fin du 1^{er} semestre de l'année, des niveaux records avec plus de 5,296 milliards de DA, soit un taux d'évolution de 46,84 %», a-t-on précisé dans le même document. Rappelant l'élan de solidarité de cette société envers ses clients durant la pandémie de la Covid-19, en procédant à la suspension des coupures pour factu-

res impayées, la direction de distribution de Tizi-Ouzou a relevé que ce geste «a augmenté considérablement le niveau des créances détenues auprès de ses abonnés, aussi bien privés que du secteur public».

Cette même direction a souligné que «les difficultés financières, nées de cette situation, affectent d'une part, la trésorerie de la société qui œuvre à la pérennité des revenus sur toute la chaîne des intervenants, dans ses métiers, et d'autre part, freinent la concrétisation des différents projets inscrits dans les plans de développement des activités, des réseaux électriques et gaziers, ainsi que des diverses prestations proposées à sa clientèle». Face à cette situation, et afin de «garantir la pé-

rennité du service public auquel est tenue la société» et «éviter à ses clients l'accumulation de leurs factures», cette même direction a appelé au «sens de responsabilité et de citoyenneté» de ses clients en les invitant à s'acquitter de leurs créances, les rassurant de la possibilité d'élaboration de calendriers de paiement. «Nos clients peuvent ainsi se rapprocher le plutôt possible de nos agences commerciales, afin de profiter de facilités offertes par notre société et d'obtenir des calendriers de paiement qui seront négociés et arrêtés en fonction du nombre de factures, du montant des créances et de leur niveau de solvabilité», a-t-on précisé dans le même communiqué.

ALGER

La coordination syndicale des musiciens est née

La coordination syndicale des musiciens d'Alger, constituée le 3 octobre dernier, a tenu sa première réunion, mardi à Alger, au siège de wilaya de la Centrale syndicale de l'Union générale des Travailleurs algériens (UGTA) à laquelle elle s'est affiliée, consacrant son ordre du jour à la présentation de ce nouveau collectif, un rappel sur la condition socio-professionnelle du musicien et aux objectifs à atteindre. Comptant déjà quelque 300 adhérents, cette coordination entend bien «aller de l'avant» pour «réhabiliter la profession de musicien qui a de tout temps, été de tous les combats» pour que l'«Algérie reste debout», a tenu à rappeler le virtuose du violon, Secrétaire général de ce nouvel organisme,

Kheireddine Mekachiche. Cette coordination syndicale, la première du genre, dédiée aux musiciens, «attend d'avoir un siège» où elle élirait domicile, pour commencer à mettre à exécution sa «feuille de route», explique le pianiste, Mohamed Arfi, chargé de la communication de la coordination. Une feuille de route où figure le «statut du musicien», comme revendication essentielle et qui viendrait, selon le secrétaire général, «compléter le travail inachevé» entrepris pour assurer aux artistes une couverture sociale, «juste-là inefficace» pour répondre à la détresse sociale des musiciens, durant la longue période de la pandémie de la Covid-19 qui a «brutalement interrompu» l'activité artistique, celle des musiciens

notamment. «Il est grand temps de réhabiliter le musicien et améliorer sa condition sociale», martèle encore Kheireddine Mekachiche, rappelant avec tristesse que certains d'entre «ces semeurs de joie» ont quitté ce monde dans la «misère sociale et l'anonymat».

Une coordination syndicale née pour prendre «en charge de manière effective», les problèmes des musiciens, durant leur carrière, en accompagnant ces derniers et en «faisant valoir l'importance de leur apport dans la société»; autant de «revendications qui constituent le combat à mener par les musiciens», a estimé le Secrétaire général de l'union de wilaya d'Alger de l'UGTA, Idir Boukabous, qui a mis son siège à la disposition de cette nouvelle coordination syndicale.

EL TARF

L'attribution des aides au logement rural fait des mécontents



A. Ouélaa

L'attribution des aides au logement rural a déclenché un vaste mouvement de contestation parmi les postulants à ce type de logement. En effet, non contents et désapprouvant ces attributions, un nombre de 83, qui seraient entachées d'irrégularités, ces contestataires ont tout simplement demandé leur annulation. Sur place ou la RN 44 était bloquée dès 09h 30' de la matinée

de mercredi dernier, ainsi que le siège de l'APC, les contestataires ont carrément accusé la commission concernée.

La Chef de la daïra de Boutheldja s'est déplacée sur les lieux de la contestation pour écouter les revendications des protestataires. Enfin, la circulation automobile a été déviée par Righia puis la RN 84. Contacté à plusieurs reprises le maire n'a pas répondu à nos appels afin d'apporter sa version sur ces faits.

CONSTANTINE

Mise en exploitation «début 2021» de la ligne d'extension du tramway

L'ultime tranche de la ligne d'extension du tramway de Constantine devant être réceptionnée «avant fin 2020», sera mis en service «dès la mobilisation des moyens matériels nécessaires à son exploitation, soit début 2021», a annoncé mardi le wali, Ahmed Abdelhafid Saci.

S'exprimant au cours des travaux de la 2^{ème} session ordinaire 2020 de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), le chef de l'Exécutif local a affirmé que cette ligne d'extension, allant de l'entrée de la circonscription administrative Ali Mendjeli à l'Université 'Abdelhamid Mehri' (Constantine 2), dont les travaux de réalisation seront achevés «avant fin 2020», sera mise en exploitation après l'achèvement des procédures d'organisation logistiques et d'encadrement nécessaire, soit «début 2021». L'entreprise Métro d'Alger (EMA) chargée du suivi de la réalisation de ce projet s'est engagée à livrer les travaux «avant fin 2020»,

a souligné le même responsable, affirmant que l'administration locale s'attèle à accompagner la réalisation et la mise en exploitation de ce moyen de transport urbain, de plus en plus prisé, par la population constantinoise. Mettant l'accent sur l'importance de l'extension du tramway de Constantine dans l'amélioration des conditions de déplacement des 400.000 habitants de la ville Ali Mendjeli et les 100.000 étudiants universitaires, le chef de l'Exécutif local a indiqué que la ligne déjà opérationnelle du stade Benabdelmalek Ramdane (centre-ville de Constantine) à l'entrée d'Ali Mendjeli assure, actuellement, le transport d'environ 30.000 voyageurs/jour. Un chiffre qui sera revu à la hausse pour atteindre 100.000 voyageurs/jour avec la mise en service de la seconde ligne d'extension devant desservir tout le centre de la circonscription administrative Ali Mendjeli, selon les responsables locaux du secteur des Transports.

OUM EL BOUAGHI

Saisie de 82 quintaux de cuivre

Une quantité de 82 qx de cuivre a été saisie dans la daïra d'Aïn Kercha (wilaya d'Oum El-Bouaghi), a-t-on appris, mardi, auprès des services de la Sureté de wilaya. L'opération a été effectuée par la police de la daïra d'Aïn

Kercha, qui a procédé à la saisie de cette quantité de cuivre à bord d'un camion, a-t-on indiqué de même source. Une enquête approfondie a été ouverte sur cette affaire de contrebande de cuivre, a conclu la même source.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

05 rabie el aouel 1442				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
05h36	12h33	15h37	18h05	19h24



MC Oran

Un nouveau délai accordé par la DCGF

La direction du MC Oran s'est vu accorder un dernier délai de deux semaines pour compléter son dossier de demande de licence professionnelle auprès de la Direction de contrôle et de gestion des finances (DCGF) relevant de la Fédération algérienne de football (FAF), a-t-on appris de ce club de Ligue 1. N'ayant pas réussi à compléter le dossier lors du rendez-vous de dimanche après l'avoir déposé une première fois le 8 octobre, le président du MCO, Tayeb Mahiaoui, a obtenu l'accord de la DCGF, que dirige Réda Abdouche, pour reporter à nouveau l'échéance, a-t-on précisé de même source. Depuis sa désignation à la tête de la Société sportive par actions (SSPA) du MCO en août dernier, un poste resté vacant depuis la démission

d'Ahmed Belhadj en juin 2019, Mahiaoui a entamé une course contre la montre pour se soumettre aux nouvelles règles érigées par la FAF pour l'obtention de la licence du club professionnel. Le boss oranais bute néanmoins sur l'indisponibilité des bilans financiers des présidents qui se sont succédé ces dernières années à la tête de la SSPA du club phare de la capitale de l'Ouest. L'organisation, dans les plus brefs délais, d'une assemblée générale des actionnaires est plus qu'indispensable pour approuver les bilans en question qui sont en phase de préparation, informe-t-on encore. Outre cette mesure, le dossier réclamé par la DCGF, qui comporte en tout 19 documents, exige de la direction du MCO la signature d'une convention avec son homolo-

gue du Club sportif amateur (CSA), détenteur du sigle et des couleurs. Ce dernier, que présidait Mahiaoui avant sa désignation aux commandes de la SSPA, est censé organiser à son tour ses assemblées ordinaire et électorale pour permettre la signature de la convention en question, souligne-t-on. Sur un autre plan, l'équipe première du MCO, sous la houlette de son nouvel entraîneur le Français Bernard Casoni, a reporté à samedi prochain l'entame de son stage d'intersaison à Tlemcen. Mais avant de se rendre dans la ville des «Zianides», les «Hamraoua» disputeront vendredi leur premier match amical dans le cadre de leurs préparatifs pour la nouvelle saison, face à la sélection nationale de la police au stade Ahmed-Zabana d'Oran.

UFAA - Coupe arabe des clubs

Reprise de la compétition en décembre

La Coupe arabe des clubs, à l'arrêt depuis plusieurs mois en raison de la pandémie de Covid-19, reprendra le mercredi 2 décembre avec la demi-finale aller entre les deux clubs saoudiens, Al-Shabab et Al-Ittihad à Riyadh, a annoncé l'Union arabe de football (UFAA) sur son compte Twitter. Le Comité d'orga-

nisation de la compétition avait annoncé début octobre être en contact avec les quatre clubs qualifiés pour arrêter un nouveau calendrier des demi-finales et finale de cette compétition. La manche retour entre Al-Shabab et Al-Ittihad se déroulera le lundi 4 janvier 2021 à Djeddah. Pour rappel, dans l'autre demi-finale, Al-

Ismaily avait battu le Raja de Casablanca (1-0) en match aller disputé dans la ville d'Ismaïlia, alors que la rencontre retour, qui devait avoir lieu à Casablanca, a été reportée à cause de la pandémie de coronavirus. L'instance arabe a indiqué que la date de la manche retour sera communiquée prochainement.

Coupe de la CAF

Le Pyramids FC rejoint la RS Berkane en finale

Le club égyptien de Pyramids FC rejoint son homologue marocain de la Renaissance de Berkane (RSB) en finale de la Coupe de la Confédération africaine de football, grâce à sa victoire face aux Guinéens de Horoya Conakry (2-0), lors d'une demi-finale à élimination directe disputée, mardi soir, au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca. Après une première mi-temps sans aucune réalisation, les égyptiens ont ouvert la marque à la 74^e minute sur un but d'Ibrahim Hassan. Une minute plus tard, Abdallah Saïd double la mise pour le club égyptien qui parvient à décrocher son billet pour la finale de la compétition africaine. Le Pyramids FC affrontera le 25 octobre à Rabat la RSB qui a validé, lundi, son ticket pour la finale à la faveur de sa victoire (2-1) face au Hassania d'Agadir.



Cyclisme - Tour d'Espagne

Roglic vainqueur de la 1^{re} étape



Le Slovène Primož Roglič, vainqueur du Tour d'Espagne 2019 de cyclisme, s'est imposé lors de la première étape de la Vuelta 2020 entre Irun et Arrate, s'emparant ainsi du maillot rouge de leader.

Le coureur slovène de l'équipe Jumbo-Visma, déchu du maillot jaune la veille de l'arrivée à Paris dans le Tour de France, a devancé Richard Carapaz et Dan Martin dans le Pays basque. Un mois tout juste après son amère deuxième place, Roglič qui s'était imposé entretemps dans le Monument Liège-Bastogne-Liège, précède au classement général le leader équatorien d'Ineos de 5 secondes, grâce aux bonifications, et l'Irlandais Dan Martin de 7. Quant au Français Thibaut Pinot (Groupama-FDJ), il peut déjà abandonner toute ambition au classement général. Avec près de dix minutes de débours, il a presque lâché autant de temps que le revenant Chris Froome (11 minutes) pour sa dernière course avec Ineos.

Tennis - Tournoi ITF de Monastir

Ibbou qualifiée au second tour



La tennismen algérienne Inès Ibbou s'est qualifiée au second tour d'un tournoi international féminin qui se déroule sur les courts en surface rapide de Monastir (Tunisie), après avoir battu l'Allemande Lena Ruppert (6-2, 6-1).

Ce duel semblait largement à la portée de la championne d'Afrique juniors de 2015, car classée 153^e mondiale au ranking de la Fédération internationale de tennis (ITF), alors que Ruppert n'est que 1143^e. Une adversaire que l'Algérienne de 21 ans devrait croiser une deuxième

fois, en double, puisque c'est Ruppert et sa compatriote Sina Herrmann qui seront au menu d'Ibbou dans ce tableau. De son côté, et comme ce fut le cas il y a une vingtaine de jours lors d'un précédent tournoi professionnel à Monastir, l'Algérienne a choisi de faire équipe avec la Tunisienne Chiraz Bechri. Dotée d'un prize money de 15.000 USD, la compétition a drainé la participation de certaines joueuses relativement assez bien classées chez l'ITF, notamment la Bulgare Anna Kubareva, 105^e mondiale et tête de série N.1.

Ligue des champions d'Europe

Paris SG, le grand bond en arrière



Fringant finaliste de Ligue des champions en août, le Paris SG fait aujourd'hui grise mine, après une embarrassante défaite inaugurale contre Manchester United mardi (2-1) qui a mis en lumière tous ses défauts, à commencer par les choix de l'entraîneur Thomas Tuchel, fragilisé. Il est loin le temps de l'immunité. Premier technicien à emmener le PSG en finale de la C1, Tuchel n'a guère profité du totem gagné à l'issue de cette épopée. Les piques en public entre le technicien et le directeur sportif Leonardo au sujet du mercato ont rappelé qu'en interne, l'Allemand ne faisait pas l'unanimité, et qu'une mauvaise série pourrait menacer son poste, alors que son contrat s'achève en juin prochain. Or, après deux mois, il compte déjà deux gros échecs: le «Clasico», perdu le 13 septembre contre Marseille (1-0) pour la première fois en neuf ans, et Manchester United, pour la reprise en C1. Si ses joueurs avaient montré un trop-plein d'agressivité contre l'OM (trois exclusions), face aux Anglais, ils ont fait tout l'inverse, en livrant une copie «sans intensité, sans contre-pressing, sans +spirit+», a reconnu Tuchel. Un match «assez nul et

carrément raté (...) jusqu'à rendre la position de Thomas Tuchel rapidement inconfortable», écrit mercredi le quotidien Le Parisien. Face aux Mancunien, son principal fait d'armes tactique a été de passer du 4-3-3 au 4-2-3-1 à la mi-temps, ce qui a permis au PSG de réaliser une bonne entame de deuxième période et d'égaliser. En conférence de presse, Tuchel a justifié ce changement non par la nécessité, mais la contrainte liée à la blessure du milieu Idrissa Gueye. Derrière ce choix se posent les questions du schéma de jeu, et plus largement celle du collectif. «Cela fait deux ans qu'il est à la tête de l'équipe et quand ses individualités ne sont pas décisives, le jeu collectif est inexistant pour compenser», estime le journal sportif L'Equipe. Sa philosophie est claire: mettre Neymar, Kylian Mbappé et Angel Di Maria dans les meilleures conditions, et espérer un coup de génie de leur part. Or ces trois-là sont tous passés au travers mardi. «On va apprendre beaucoup. Dans ce groupe, tu ne peux pas faire beaucoup d'erreurs. Il faut aller gagner en Turquie», a résumé Ander Herrera. Sans quoi Thomas Tuchel risque sans doute très gros.

TF1

20.05 Alice Nevers



Série policière - France - 2020
Saison 18 - Episode 1/10
- La rançon
Avec **Marine Delterme, Gary Mihaileanu, Loïc Legendre**
Après avoir pris deux balles en pleine rue, le procureur Eric Solanas se retrouve entre la vie et la mort. Son fils Amaury, qui est le petit ami d'Ada, semble croire être responsable du drame. L'agression de son père pourrait bien être liée au trafic florissant de photos dénudées dans le lycée du garçon.

2

20.05 Envoyé spécial



Présenté par **Élise Lucet**
Au sommaire : Une vie en chantier. Faire construire sa maison ou son appartement est un rêve qui tourne parfois au cauchemar. Etats-Unis : les mères en colère. Et si c'était elles qui détenaient la clé du vote le 3 novembre prochain et l'avenir des Etats-Unis ? Ces mères ont de plus en plus de mal à concilier vie de famille et travail. Donald Trump et Joe Biden courtisent ces millions d'électorales décisives. Reportage en Floride. Messages d'espoir.

3 JEUDI 6

20.05 Le retour du héros



Comédie - France - 2018
Avec **Jean Dujardin, Mélanie Laurent, Noémie Merlant, Féodor Atkine**
En 1809, le capitaine Neuville part sur le front alors qu'il était sur le point d'épouser Pauline, la plus jeune des filles de la famille fortunée des Beaugrand. En l'absence de nouvelles de Neuville, Pauline dépérit peu à peu. Elisabeth, sa soeur aînée, décide alors d'écrire des lettres à la place de Neuville, pour redonner le goût de vivre à sa soeur.

RTL9

19.50 Haute voltige



Film de suspense - Etats-Unis - Allemagne - Grande-Bretagne - 1999
Avec **Sean Connery, Will Patton, Catherine Zeta-Jones, Ving Rhames**
A New York, dans la nuit du 15 décembre 1999, un Rembrandt est dérobé chez un collectionneur. Un seul homme est capable d'un tel exploit : Robert MacDougal, la bête noire des antiquaires et le cauchemar de la police. La compagnie d'assurances va devoir verser des millions de dollars à la victime.



Série dramatique - Etats-Unis - 2020
Saison 3 - Episode 17/18
- A terre
Avec **Angela Bassett, Peter Krause, Jennifer Love Hewitt, Oliver Stark**
Une panne d'électricité paralyse toute la ville. Bloqué dans un ascenseur, Michael sympathise avec un médecin. L'enquête d'Athena sur un agresseur en série met sa vie en danger. Les pompiers se lancent dans une course contre la montre pour sauver une petite fille dans une montgolfière en difficulté.

CANAL+ family

19.50 Maléfique : le pouvoir du mal



Film fantastique - Etats-Unis - 2019
Avec **Angelina Jolie, Elle Fanning, Michelle Pfeiffer, Ed Skrein**
La princesse Aurore est aux anges : le prince Philippe vient de lui demander de l'épouser. Maléfique, qui est devenue sa marraine, voit d'un très mauvais oeil cette union et renâcle à se rendre au dîner organisé par la future belle-famille de sa protégée.

CANAL+

20.07 Two Weeks to Live



Série dramatique - Grande-Bretagne
Saison 1 - Episode 4/6
Avec **Maisie Williams, Sian Clifford, Mawaan Rizwan, Taheen Modak**
Afin de protéger Nicky et Beth, Jay accepte de collaborer avec la police qui tente d'élucider l'affaire concernant le meurtre de Jimmy. Avant repartir vivre avec sa mère, Kim veut réaliser un des souhaits inscrits dans son journal intime et qui lui rappelle les bons moments passés avec son père.

CINE + FRISSE

19.50 A Ghost Story



Film fantastique - Etats-Unis - 2017
Avec **Casey Affleck, Rooney Mara, McColm Cephas Jr, Grover Coulson**
Alors qu'il évoque un possible déménagement, qui ne l'enthousiasme pas, avec sa compagne, un compositeur de musique entend un son étrange, suivi d'un rayonnement lumineux sur le mur de leur salon. Quelque temps plus tard, le musicien est tué au cours d'un accident de la route.

TF1

20.05 Koh-Lanta



Saison 20 - Episode 9
Présenté par **Denis Brogniart**
Depuis la réunification, les aventuriers encore en compétition jouent désormais chacun pour son propre compte. Mais les relations nouées quand ils étaient répartis en deux tribus ne s'oublient pas aussi vite ; et certains ont bien du mal à choisir entre conserver les alliances et en constituer de nouvelles, pourtant nécessaires pour espérer avancer dans la compétition.

2

20.05 Les petits meurtres d'Agatha Christie



Série policière - France - 2018
Saison 2 - Episode 23/27
- Mélodie mortelle
Avec **Samuel Labarthe, Cyril Guei, Blandine Bellavoit, Elodie Frenck**
Laurence enquête sur le meurtre de Mike, un jeune guitariste qui avait une relation houleuse avec Nicky, une chanteuse Yé-Yé à succès. Il a reçu une injection importante de morphine dans le dos dans les locaux de sa maison de disques.

3 VENDREDI 6

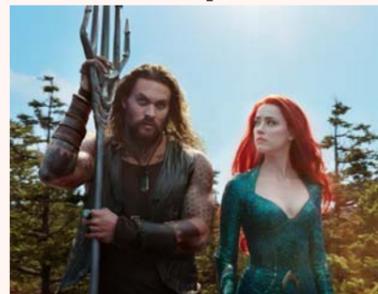
20.05 ORTF : ils ont inventé la télévision



- La télé du général
L'ORTF, une saga qui a duré 10 ans : de 1964 à 1974. Dix années pendant lesquelles une poignée de femmes et d'hommes vont inventer et vivre la grande aventure de la télévision : Pierre Sabbagh, Pierre Tchernia, Pierre Bellemare, Guy Lux, Léon Zitrone, Michel Drucker, Jacques Martin, Philippe Bouvard, Maritie et Gilbert Carpentier, Denise Glaser...

CINE + PREMIER

19.50 Aquaman



Film fantastique - Etats-Unis - 2018
Avec **Jason Momoa, Amber Heard, Nicole Kidman, Willem Dafoe**
En 1985, par une nuit agitée dans la ville côtière d'Amnesty Bay dans le Maine, Thomas Curry, gardien de phare, sauve Atlanna, qu'il découvre blessée sur une plage. Celle-ci, reine des atlantes, un peuple sous-marin, tombe sous le charme de Thomas.

20.05 Bull



Série dramatique - Etats-Unis - 2019
Saison 4 - Episode 19/20
- Une grande idée de la justice
Avec **Michael Weatherly, Jaime Lee, Freddy Rodriguez, Geneva Carr**
La juge Duggan est mise en cause pour entrave à la justice après avoir aidé un témoin à quitter le tribunal pour éviter une arrestation fédérale. L'équipe du TAC la défend, mais fait face au tempérament impétueux de cette juge idéaliste.

CINE + FAMIZ

19.50 Miss Karaté Kid



Film d'action - Etats-Unis - 1994
Avec **Pat Morita, Hilary Swank, Michael Ironside, Constance Towers**
Julie est une adolescente fortement perturbée par la mort de ses parents. Elle entre en permanence en conflit avec sa grand-mère, qui l'a recueillie. Miyagi, un maître en arts martiaux qui fut autrefois le compagnon de guerre de son grand-père, propose à Julie de devenir son guide.

CANAL+

20.06 Le jardin secret



Film fantastique - Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2020
Avec **Colin Firth, Dixie Egerikx, Julie Walters, Jemma Powell**
En Inde, en 1947, la veille de la partition du pays avec le Pakistan, est une période troublée qui voit de nombreuses familles fuir les conflits et la maladie. C'est dans ce contexte que Mary Lennox, une britannique de 10 ans, se retrouve seule dans la vaste demeure habitée par ses parents, après que toute sa famille est morte du choléra.

CINE + FRISSE

19.50 Les veuves



Thriller - Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2018
Avec **Viola Davis, Colin Farrell, Elizabeth Debicki, Carrie Coon**
A Chicago, Harry, et sa bande, Florek, Carlos et Jimmy, s'enfuient en fourgonnette après un braquage de banque qui a mal tourné. Les hommes sont poursuivis par la police et meurent tous sous le feu des forces de l'ordre. Seulement, ils étaient en possession d'une importante somme d'argent, désormais détruite, qui appartenait au truand Jamal Manning, sur le point de se reconverter en politicien local.

Bélier 21-03 au 20-04
Vous ne pensez pratiquement qu'à l'argent et aux moyens de gagner plus. Mais ne perdez pas de vue les buts que vous vous êtes fixés. Réglez les factures en retard.

Taureau 21-04 au 21-05
Vous avez envie de participer à un stage, à une randonnée ou à une formation dans le cadre de votre entreprise ? Parlez-en aux personnes concernées.

Gémeaux 22-05 au 21-06
Vos activités deviennent prioritaires car la période est propice aux rentrées d'argent. Vous préférez garder certaines choses pour vous afin d'éviter les histoires...

Cancer 22-06 au 22-07
Aujourd'hui, vous êtes particulièrement sensible au magnétisme et au charme de votre partenaire, mais vous en oubliez parfois votre esprit critique. Ouvrez l'oeil !

Lion 23-07 au 23-08
D'un côté vous resteriez bien tranquillement chez vous, et de l'autre le devoir vous appelle: tant de choses à faire et cela vous rend maussade... patience !

Vierge 24-08 au 23-09
N'ayez crainte de mettre en avant votre capacité à communiquer, car les contacts et les rencontres sont favorisés. D'autant qu'aujourd'hui votre créativité est au top !

Balance 24-09 au 23-10
Le moment est venu de faire valoir vos capacités et de réclamer ce qui vous est dû. Mais n'oubliez pas de vous occuper de votre famille ou de votre maison.

Scorpion 24-10 au 22-11
N'hésitez pas à faire valoir vos capacités, à défendre votre point de vue et à vous déplacer s'il le faut pour convaincre plus efficacement.

Sagittaire 23-11 au 21-12
Bien que vous préféreriez vous mettre en retrait afin de mieux rebondir par la suite, vous éprouvez le besoin de compenser en vous jetant sur la boîte de chocolats.

Capricorne 22-12 au 20-01
En ce moment, les projets ne manquent pas ! De plus vos amis vous sollicitent, mais vous n'êtes guère de bonne humeur aujourd'hui. Demain sans doute...

Verseau 21-01 au 18-02
Malgré tous vos efforts pour gravir l'échelle sociale ou arriver à vos fins, vous ressentez une certaine fatigue. Prenez du recul et méditez, dans le silence si possible.

Poissons 19-02 au 20-03
C'est une bonne période pour réunir des amis autour d'un projet de voyage, ou de mettre en place les structures d'une nouvelle entreprise.

Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÈCHES N° 7884

VOL A MAIN ARMÉE DANS UN LIEU PUBLIC						S'EN VA DEMONS- TRATIF
				FRANGINE CENTIÈME D'HECTARE		
		L'OCCIDENT ET L'ORIENT ARGON				
			PARCOURUS BELLE-FILLE	BENIS OUI, OUI ! DU TAC AU TAC		EMBAU- CHER VIEUX
					COURS D'EAU	
		CHIFFRE PROBLÈME AU DÉBUT		PASSER À L'EAU CLAIRE AUTOCAR		
				TRAGÉDIES DANSE LENTE EN COUPLE		
EPEES OUTIL DE MENUISIER		TYPE DU FAR WEST SOUILLÉ				CHOU- CHOUTÉ RAYÉ
	ATROCE LIMONADE			BISTROT NOTE ÉLEVÉE		
					VA COMME UN SDF	
	ARTICLES D'ÉCOLIER POUR ÉCRIRE OU DESSINER		AIMÉ TRÈS FORT	VALEUR REFUGE TOURNENT EN ROND		
					ESQUIVEES, CONTOUR- NÉES	

CROISÉS N° 7884

- Horizontalement:**
- Coq des maîtres coqs ! Cadre intime.
 - Entendre et prendre à témoin. Borne.
 - Réfléchi. Une aubaine pour le mec.
 - Bourrés. Train de l'espace.
 - Exprime tout son amour !
 - Pogne. Malin avec un grand M !
 - Mises au point. Curage.
 - Mal propagé ! Editions.
 - Bon. Siège fort élevé.
 - Est de rigueur ! Ballots.
- Verticalement:**
- Font des effets de scène.
 - Se montrer chouette ou pas du tout chouette ! Fille de première !
 - Bête et mou. Entrées dans le décor.
 - C'est le comble !
 - Française en Afrique. En prime.
 - Faisait du stop.
 - Fugitifs.
 - Possessif. H comme hellène. Bulles.
 - Leurs contours sont vagues. Élément.
 - Préposition. Places aux parasols.

FOUILLIS N° 7884

T	U	R	E	L	B	M	E	S	I	A	R	V	N	R
T	N	E	M	A	T	S	E	T	N	R	V	O	O	I
N	I	E	S	A	R	R	E	T	A	I	L	I	T	
E	O	S	M	A	L	A	B	C	E	O	S	A	T	N
M	N	E	E	E	C	A	E	D	R	P	N	N	A	E
E	N	N	T	E	S	R	R	U	E	I	R	T	T	M
R	O	N	U	E	I	U	E	N	T	E	R	N	N	E
I	I	E	A	D	O	T	E	O	I	N	E	E	E	L
A	T	I	E	G	U	T	P	R	R	O	I	M	M	L
T	A	S	B	A	R	E	U	U	E	S	C	E	I	I
N	D	I	H	E	R	T	O	S	U	N	R	G	R	P
O	N	R	R	E	N	F	C	E	G	A	E	A	E	R
L	O	A	R	E	P	M	A	C	R	H	M	G	P	A
O	N	P	V	E	I	L	O	F	A	C	E	N	X	P
V	I	A	R	E	C	A	L	P	M	E	R	E	E	E

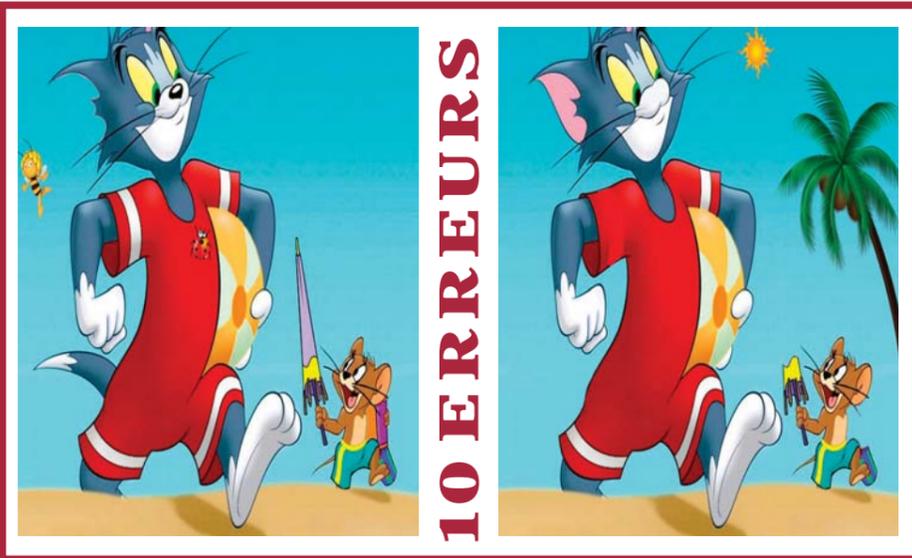
AVENTURIER - BASE - BEAUTE - CAMPER - CHANSON - COUP - DIRECT - ENGAGEMENT - EPARPILLEMENT - EXPERIMENTATION - FOLIE - FOUR - GENEREUSEMENT - GOURDE - HAUTEUR - INONDATION - INTERET - MARGUERITE - MENTIR - OPERER - PARISIENNE - PENETRER - POTIN - REMERCIER - REMPLACER - RUSE - SEMBLER - SMALA - TERRASSE - TESTAMENT - TRACE - UNION - VOLANT - VOLONTAIREMENT - VRAI.

Les 6 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :
- Mon 1er est possessif.
- Mon 2e fait distinguer.
Mon tout c'est avoir des connaissances.

CODÉS N° 7884

1	A	2	C	3	L	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26			

2	1	8	6	10	8	8	9	4	7
10		17	7	10	9	6		8	4
8	1		9		15		11	1	9
5	16		19	4	1	11	4		8
4	7	7	1		3	4	8	6	
2	4	17	7	4		1	4	7	4
12		1	6	6	4	8	6	9	13
6	2		9	4		6	5		13
9	3	10	6	5		4		4	7
15	1	5	4		11		2	3	10
4	18	9		8	7		16	1	8
5	9	4	11	4	1	9	4	8	6
	4	7	7	1	6	12	14		4
10	7		10	8	6		9	17	
1	5		5	6	4	7	8	12	14



LES SOLUTIONS

CROISÉS N°7883

C	A	T	A	P	U	L	T	E	R
H	I	R	C	I	N	E	P	A	
A	N	O	N	E	S	T	O	M	
R	M	E	C	L	O	U	P		
P	E	P	E	P	A	R	S	E	
E	M	E	S	E	I	R	E		
N	O	T	A	B	L	E	E	T	
T	U	T	U	U	O	R			
E	L	E	C	T	R	I	F	I	E
S	U		E	L	E	G	I	E	S

FLÈCHES N°7883

F	A	S	T	F	O	O	D
A	B	O	Y	E	R	I	R
A	R	P	A	N	T	I	
F	I	C	E	L	L	E	D
E	C	O	S	I	S	T	E
M	O	T	E	U	A	S	
E	T	A	P	E	B	A	R
L	S	L	L	B	R	I	E
L	M	A	N	I	E	P	
E	T	N	D	A	I		
I	L	T	O	N	N	E	
B	R	I	S	E	N	T	R

SUDOKU N°883

2	7	5	9	3	6	8	1	4
8	3	6	1	5	4	2	7	9
9	1	4	7	8	2	6	3	5
1	4	3	6	7	9	5	2	8
7	5	2	8	4	3	9	6	1
6	8	9	5	2	1	7	4	3
5	2	1	4	9	7	3	8	6
4	9	7	3	6	8	1	5	2
3	6	8	2	1	5	4	9	7

FOUILLIS N° 7883
SAVON (Sa - Vont)

CODÉS N° 7883

1	A	2	L	3	M	4	T	5	S	6	R
7	I	8	O	9	E	10	L	11	U	12	N
13	P	14	X	15	V	16	H	17	G	18	B
19	D	20	F	21	Q	22		23		24	
25		26									

SUDOKU N° 884

				9	7				
7	9	5	1		4				
8	3		2					9	7
9									
5		2			9		8		1
			8						5
	8				7	6	3		
			6						9
1	6	4	3			5			2

Au moins 25 membres des forces de sécurité afghanes tués dans une embuscade des talibans



Au moins 25 membres des forces de sécurité afghanes ont péri dans une embuscade attribuée aux talibans dans le nord-est de l'Afghanistan, ont annoncé mercredi les autorités locales. «Les combats se poursuivent et il y a aussi beaucoup de victimes chez les talibans», a déclaré à l'AFP Jawad Hejri, porte-parole du gouverneur de la province de Takhar.

Abdul Qayoum, directeur des services de santé de la province, a confirmé l'attaque en faisant cependant état d'un bilan de 34 membres des forces de sécurité tués, parmi lesquels figure selon lui le chef adjoint de la police de la province. «Ces forces de sécurité étaient en route pour une opération dans le district quand ils ont été attaqués par les talibans», a déclaré M. Hejri. «Les talibans avaient pris position dans les maisons autour de la zone. Ils ont tendu une embuscade à nos forces qui se trouvaient là dans le cadre d'une opération contre l'ennemi.»

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Des masques high-tech capables de traduire, filtrer et surveiller

La ruée sur les masques à travers la planète due au coronavirus a donné lieu à des innovations high-tech inédites: outre le filtrage, les masques peuvent aussi devenir des outils de surveillance sanitaire ou des traducteurs.

Au Japon, la start-up Donut Robotics a créé un masque qui aide les utilisateurs à respecter la distanciation physique et sert aussi d'outil de traduction. Le C-Face mask fonctionne en transmettant les paroles de celui qui le porte par bluetooth vers une application de smartphone qui permet aux gens de se parler jusqu'à dix mètres de distance. Cet équipement léger, en silicone, pourrait être utile pour les médecins qui veulent communiquer avec les patients en gardant une distance de sécurité, souligne la société. Le masque peut aussi traduire une conversation du japonais dans d'autres langues comme l'anglais, le coréen et l'indonésien. Il devrait être mis



en vente en février pour quelque 4.000 yens (32 euros). Mais il doit être porté avec un

masque classique pour protéger contre une contamination au Covid-19.

Irak : 50 corps découverts dans un charnier



Les forces de sécurité irakiennes ont découvert un charnier contenant les dépouilles de plus de 50 personnes, probablement tuées par les terroristes du groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) dans la province de Kirkouk dans le nord de l'Irak, a rapporté mardi l'armée irakienne. Une force de police fédérale a retrouvé ces dépouilles dans l'un des villages alors qu'elle traquait les éléments de l'EI près de Kirkouk, capitale de la province, à environ 250 km au nord de Bagdad, la capitale du pays, a rapporté Yehia Rassoul, porte-parole du commandant en chef des forces irakiennes, dans un communiqué.

«Ce charnier contient les dépouilles de plus de 50 personnes qui ont été exécutées par des gangs de terroristes de l'EI lorsqu'ils contrôlaient la zone», a déclaré Mme Rassoul. Cette fouille survient alors que les éléments de l'EI ont intensifié leurs attaques contre les forces de sécurité, y compris les forces paramilitaires irakiennes Hachd al-Chaabi, et contre les civils des provinces sunnites auparavant contrôlées par l'EI, tuant ou blessant des dizaines de personnes.

Premier tir de missile de croisière depuis un sous-marin français



La France a effectué pour la première fois mardi un tir de missile de croisière depuis un sous-marin, a annoncé le ministère des Armées. Le Suffren - nouvelle génération de sous-marins nucléaires d'attaque (classe Barracuda) - a «réalisé avec succès» ce tir d'essai de Missile de croisière naval (MdcN) au large de Biscarrosse (Sud-Ouest), a-t-il précisé dans un communiqué. La France rejoint ainsi le cercle fermé des Etats dotés de missiles de croisière navals, à l'image du Tomahawk américain, «popularisé» par la guerre du Golfe en 1991.

Doté d'une portée de mille kilomètres, le MdcN est destiné à frapper des objectifs situés «dans la profondeur» du territoire adverse, tels des centres politiques, des PC anti-aériens ou des radars. Il est complémentaire du missile de croisière aéroporté et équipait jusqu'alors les frégates multimissions FREMM.

Tunisie : huit tentatives d'immigration irrégulière déjouées et 111 personnes arrêtées



La Garde maritime tunisienne a annoncé, mardi, avoir déjoué huit tentatives de franchissement illégal des frontières maritimes et arrêté 111 migrants clandestins, dont 28 Subsahariens. Huit individus ont été placés en garde à vue, alors que deux bateaux de mer, un bateau pneumatique et deux moteurs marins, ont été saisis, a déclaré à la presse, le porte-parole officiel de la Garde maritime du Centre, Ali Ayari.

Parmi ces candidats qui tentaient de rejoindre l'Europe, 83 sont de nationalité tunisienne, dont 2 femmes et 6 enfants ve-

nant des gouvernorats de Sfax, Mahdia, Sousse, Sidi Bouzid, Kairouan et Gabès, selon la même source.

Une source de la brigade de la marine du district maritime de Gabès (sud-est) a affirmé mardi qu'un bateau transportant 10 personnes, candidats à l'immigration clandestine, avait fait naufrage au large de Zarat, gouvernorat de Gabès.

Selon les chiffres du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), les tentatives de traversée en Méditerranée au départ de la Tunisie ont augmenté de 462%.

EDITORIAL

Par Abdelkrim Zerzouri

COMPLAISANCES

Généralement opposés à toute atteinte au principe sacro-saint de la liberté d'expression, de nombreux pays considérés comme berceau de la démocratie et des libres penseurs commencent à réaliser que le chaos n'est jamais bien loin quand on lâche la bride au discours, notamment en cette ère de généralisation de l'outil technologique qui offre une tribune ouverte aux bons et aux mauvais esprits. Ainsi, ces pays commencent à le dire sans ambages, le tri de l'information sur les réseaux sociaux, voire la censure purement et simplement de certains contenus jugés dangereux, haineux, surtout, sont indispensables. Pas sans faire de vagues, bien sûr, au sein d'une certaine classe politique qui continuait à plaider mordicus pour une liberté d'expression absolue avant que ses voix ne se font très discrètes, pour ne pas dire s'éteindre totalement, depuis qu'on parle uniquement de la censure de contenus qui propagent la radicalisation islamiste, qui font l'apologie du terrorisme ou propagent une haine toujours drapée de l'islamisme radicale ou encore quand il s'agissait d'interdire les contenus niant l'holocauste.

Malgré une certaine évolution, donc, dans

le sens d'un nécessaire balisage réglementaire, le discours ou l'expression à bannir obéit à un choix très sélectif, pratiquement lié à celui développé par les islamistes radicaux et les réseaux qui font l'apologie du terrorisme. Des pays musulmans, dont l'Algérie, qui ont été les premiers à souffrir de l'exploitation religieuse à des fins apocalyptiques et engager une lutte sans répit, sur tous les fronts, contre ce visage haineux de l'islamisme radical et la barbarie terroriste, n'ont pas échappé aux critiques émanant de ces mêmes pays qui, aujourd'hui, trouvent qu'il faut agir pour neutraliser les islamistes radicaux.

Sans contrebalancer dans la même direction des donneurs de leçons, reconnaissant sincèrement la souveraineté des Etats à établir leur propre législation, il serait quand même plus équitable de faire preuve de plus d'égard aux musulmans qui ne sont pas tous des chantres de la radicalité ni des terroristes en force. Car, comme le rappelle le dernier odieux attentat de l'enseignant décapité en France, à chaque crime terroriste on fait subir aux musulmans le calvaire, leur dé-

niant outrageusement jusques et y compris la liberté du culte. La liberté d'expression, comme toute liberté, s'arrête là où commence la liberté de l'autre. Seule la liberté d'expression dans le respect mutuel des valeurs religieuses et culturelles des autres peut construire un monde libre et harmonieux.

A quoi arrivera-t-on, au nom de la liberté d'expression, si chaque groupe commence à exposer des caricatures humiliantes sur les croyances religieuses, culturelles ou historiques des peuples ? Tout acte terroriste étant injustifiable et condamnable sous toutes ses formes, la liberté de publier des caricatures du prophète Mohamed (QSSL) pourrait dans l'esprit de cette liberté d'expression prônée autoriser la publication de caricatures autant humiliantes de tous les autres prophètes, ainsi que Bouddha, les vaches et la Shoah. En 2001, la destruction (en Afghanistan) par les talibans d'un symbole religieux culturel, en l'occurrence les statues géantes de Bouddha, avait provoqué un tollé international et a été unanimement condamnée. Liberté pour les uns d'humilier un symbole religieux, interdiction pour les autres de détruire des statues qui n'ont pas lieu d'exister dans leur croyance religieuse ?!